

## Rapport aux actionnaires

## Troisième trimestre 2024

### La Banque Nationale divulgue ses résultats du troisième trimestre de 2024

L'information financière contenue dans le présent document est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens.

**MONTRÉAL, le 28 août 2024** – La Banque Nationale déclare un résultat net de 1 033 M\$ au troisième trimestre de 2024 comparativement à 830 M\$ au troisième trimestre de 2023, en hausse de 24 %. Le résultat dilué par action s'établit à 2,89 \$ au troisième trimestre de 2024 par rapport à 2,33 \$ au trimestre correspondant de 2023. Ces hausses s'expliquent par la bonne performance de tous les secteurs d'exploitation. En excluant les éléments particuliers <sup>(1)</sup>, notamment les éléments liés à l'entente visant l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank* ou CWB) enregistrés au cours du troisième trimestre de 2024, le résultat net ajusté <sup>(1)</sup> se chiffre à 960 M\$ et se compare à 781 M\$ pour le trimestre correspondant de 2023. Le résultat dilué par action ajusté <sup>(1)</sup> se chiffre à 2,68 \$ par rapport à 2,18 \$ pour le troisième trimestre de 2023.

Le résultat net de la Banque pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 se chiffre à 2 861 M\$ par rapport à 2 538 M\$ pour la période correspondante de 2023, en hausse de 13 %. Le résultat dilué par action atteint 8,03 \$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, contre 7,14 \$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023. Ces hausses proviennent de la bonne performance de tous les secteurs d'exploitation attribuable à la croissance des revenus, en partie contrebalancée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts, des dotations aux pertes de crédit et de la charge d'impôts. En excluant les éléments particuliers <sup>(1)</sup>, le résultat net ajusté <sup>(1)</sup> pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 s'élève à 2 788 M\$ et se compare à 2 513 M\$ pour la même période de 2023, en hausse de 11 %, et le résultat dilué par action ajusté <sup>(1)</sup> se chiffre à 7,82 \$ par rapport à 7,06 \$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, en hausse de 11 %.

« Nos bons résultats au troisième trimestre reflètent notre modèle d'affaires diversifié et notre solide profil de crédit, ainsi que notre exécution disciplinée dans l'ensemble de la Banque », a commenté Laurent Ferreira, président et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada. « Grâce à notre approche prudente au niveau du capital, du crédit et des coûts, nous demeurons bien positionnés dans un contexte macroéconomique complexe et nous sommes heureux des possibilités de croissance qui s'offrent à nous. »

### Faits saillants

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2024	2023 <sup>(2)</sup>	Variation %	2024	2023 <sup>(2)</sup>	Variation %
Résultat net	1 033	830	24	2 861	2 538	13
Résultat dilué par action ( <i>en dollars</i> )	2,89 \$	2,33 \$	24	8,03 \$	7,14 \$	12
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 455	1 086	34	3 994	3 342	20
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires <sup>(3)</sup>	18,4 %	16,1 %		17,5 %	17,0 %	
Ratio de versement des dividendes <sup>(3)</sup>	41,6 %	41,7 %		41,6 %	41,7 %	
<b>Résultats d'exploitation – ajustés <sup>(1)</sup></b>						
Résultat net – ajusté	960	781	23	2 788	2 513	11
Résultat dilué par action – ajusté ( <i>en dollars</i> )	2,68 \$	2,18 \$	23	7,82 \$	7,06 \$	11
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	1 448	1 172	24	4 184	3 690	13
				<b>Au 31 juillet 2024</b>	<b>Au 31 octobre 2023</b>	
Ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III <sup>(4)</sup>				13,5 %	13,5 %	
Ratio de levier selon Bâle III <sup>(4)</sup>				4,4 %	4,4 %	

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2024.

(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

## Particuliers et Entreprises

- Résultat net de 366 M\$ au troisième trimestre de 2024 par rapport à 319 M\$ au troisième trimestre de 2023, une hausse de 15 % attribuable à l'augmentation du revenu total.
- Revenu total de 1 198 M\$ au troisième trimestre de 2024, une hausse de 83 M\$ ou 7 % par rapport au trimestre correspondant de 2023 provenant principalement du revenu net d'intérêts, en lien avec la croissance des volumes de prêts et de dépôts, atténuée par le recul de la marge nette d'intérêts.
- Croissance du crédit aux particuliers de 4 % et du crédit aux entreprises de 14 %, depuis un an.
- La marge nette d'intérêts <sup>(1)</sup> de 2,31 % au troisième trimestre de 2024 affiche un recul par rapport à 2,34 % au troisième trimestre de 2023.
- Les frais autres que d'intérêts de 615 M\$ augmentent de 3 % par rapport au troisième trimestre de 2023.
- Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 4 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2023.
- Le ratio d'efficacité <sup>(1)</sup> de 51,3 % s'améliore comparativement à 53,8 % au troisième trimestre de 2023.

## Gestion de patrimoine

- Résultat net de 217 M\$ au troisième trimestre de 2024 par rapport à 183 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse de 19 %.
- Revenu total de 716 M\$ au troisième trimestre de 2024, contre 629 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une augmentation de 87 M\$ ou 14 % provenant principalement de la croissance des revenus tirés des services tarifés et du revenu net d'intérêts.
- Les frais autres que d'intérêts s'établissent à 416 M\$ au troisième trimestre de 2024 par rapport à 375 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse de 11 % en lien avec la croissance des revenus.
- Le ratio d'efficacité <sup>(1)</sup> de 58,1 % s'améliore comparativement à 59,6 % au troisième trimestre de 2023.

## Marchés financiers

- Résultat net de 318 M\$ au troisième trimestre de 2024 contre 205 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse de 55 %.
- Revenu total en équivalent imposable de 781 M\$, une augmentation de 39 % attribuable à la hausse des revenus des marchés mondiaux et des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement.
- Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 320 M\$ au troisième trimestre de 2024, par rapport à 272 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse en partie attribuable à la rémunération variable et aux investissements technologiques du secteur.
- Les dotations aux pertes de crédit s'élèvent à 22 M\$ au troisième trimestre de 2024 par rapport à 5 M\$ au trimestre correspondant de 2023.
- Le ratio d'efficacité <sup>(1)</sup> en équivalent imposable de 41,0 % s'améliore comparativement à 48,6 % au troisième trimestre de 2023.

## Financement spécialisé aux États-Unis et International

- Résultat net de 158 M\$ au troisième trimestre de 2024 contre 128 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse de 23 %.
- Revenu total de 361 M\$ au troisième trimestre de 2024, en hausse de 24 % par rapport au troisième trimestre de 2023, une augmentation qui provient de la croissance des revenus des filiales Credigy et ABA Bank.
- Les frais autres que d'intérêts de 115 M\$ au troisième trimestre de 2024 sont en hausse de 15 % par rapport au trimestre correspondant de 2023, une hausse attribuable à la croissance des activités des filiales Credigy et ABA Bank.
- Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 17 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2023, une hausse attribuable aux filiales Credigy et ABA Bank.
- Le ratio d'efficacité <sup>(1)</sup> de 31,9 % s'améliore par rapport à 34,2 % au trimestre correspondant de 2023.

## Autres

- Perte nette de 26 M\$ au troisième trimestre de 2024, contre une perte nette de 5 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une variation qui provient essentiellement de l'augmentation des frais autres que d'intérêts par rapport au trimestre correspondant de 2023, notamment en raison de l'augmentation de la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus de la Banque, atténuée par l'impact plus favorable des éléments particuliers <sup>(2)</sup> sur la perte nette au troisième trimestre de 2024.

## Transaction CWB

- Le 11 juin 2024, la Banque a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de CWB par voie d'échange d'actions évaluant CWB à environ 5,0 G\$. Cette transaction permettra à la Banque d'accélérer sa croissance pancanadienne. La clôture de la transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles, y compris les approbations réglementaires, et devrait avoir lieu en 2025. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Transaction CWB » du présent Rapport de gestion.

## Gestion du capital

- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) selon Bâle III <sup>(3)</sup> de 13,5 % au 31 juillet 2024, inchangé par rapport au 31 octobre 2023.
- Ratio de levier selon Bâle III <sup>(3)</sup> de 4,4 % au 31 juillet 2024, stable par rapport au 31 octobre 2023.

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

# Rapport de gestion

Daté du 27 août 2024

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, ainsi qu'avec le Rapport annuel 2023. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, sur le site Internet de la Banque, à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca), ou celui de SEDAR+, à l'adresse [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca). Les informations comprises dans les différents documents ou rapports publiés par la Banque ou disponibles sur le site Internet de la Banque et étant mentionnées dans le présent document ne sont pas et ne doivent pas être considérées comme incorporées par référence dans le Rapport aux actionnaires, le Rapport de gestion, ou les états financiers consolidés, à moins d'une mention expresse à l'effet contraire.

<b>Mode de présentation de l'information</b>	<b>4</b>	<b>Gestion du capital</b>	<b>24</b>
<b>Faits saillants</b>	<b>11</b>	<b>Gestion des risques</b>	<b>30</b>
<b>Survol et perspectives économiques</b>	<b>12</b>	<b>Divulgaration d'information sur les risques</b>	<b>46</b>
<b>Analyse financière</b>	<b>13</b>	<b>Méthodes comptables et communication de l'information financière</b>	<b>47</b>
Résultats consolidés	13	Méthodes comptables et principales estimations comptables	47
Résultats sectoriels	16	Modifications futures de méthodes comptables	47
Bilan consolidé	21	Communication de l'information financière	47
Transaction CWB	22	<b>Données financières trimestrielles</b>	<b>48</b>
Transactions avec des parties liées	22	<b>Glossaire</b>	<b>49</b>
Titrisation et arrangements hors bilan	23		
Impôts sur le résultat	23		

## Mise en garde à propos des déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce document sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie, de l'évolution des marchés, des objectifs, des perspectives et des priorités de la Banque pour les exercices 2024 et suivants, de ses stratégies et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser, des attentes quant à la situation financière de la Banque, de ses activités, de l'acquisition anticipée de la Banque canadienne de l'Ouest et des impacts et bénéfices de cette transaction, du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, de ses cibles et engagements en matière environnementale, sociale et de gouvernance, et de certains risques auxquels la Banque est exposée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires.

Ces déclarations prospectives visent à aider les porteurs de titres de la Banque à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque aux dates indiquées et pour les périodes alors terminées, ainsi que la vision, les objectifs stratégiques et les cibles de performance de la Banque, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, estimations, hypothèses et intentions actuelles et sont sujettes à de l'incertitude et à des risques inhérents, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque. Il est fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance ne soient pas réalisés. La Banque met en garde les investisseurs que ces déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer sensiblement de ces déclarations en raison d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, la Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs mentionnés ci-dessous ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom.

Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2024 et à leur incidence sur les activités de la Banque figurent parmi les facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques de la Banque, notamment en ce qui a trait aux provisions pour pertes de crédit. Ces hypothèses figurent à la section Survol et perspectives économiques, et pour chaque secteur d'exploitation, à la section Revue de l'économie et du marché du Rapport annuel 2023 ainsi qu'à la section Survol et perspectives économiques du présent document, et elles peuvent être mises à jour dans les rapports trimestriels aux actionnaires déposés par la suite.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document reposent sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujetties à certains facteurs dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres : la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce des activités; la possibilité que l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest ne se concrétise pas, ou pas au moment prévu, l'échec de la réception des approbations réglementaires requises ou le fait de ne pas les obtenir au temps opportun, la capacité de la Banque à réaliser l'intégration dans les délais anticipés et selon les coûts prévus, la réalisation des synergies et des avantages stratégiques, financiers et autres attendus de la transaction dans les délais prévus; l'impact des bouleversements de l'industrie bancaire américaine; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'inflation; la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés; les modifications apportées aux politiques budgétaires et monétaires et à d'autres politiques publiques; les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; les changements climatiques, incluant les risques physiques et liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, et la capacité de la Banque à répondre aux attentes de ses parties prenantes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; les changements importants dans le comportement des consommateurs; la situation du logement, le marché de l'immobilier et l'endettement des ménages au Canada; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; la capacité de la Banque à recruter des ressources clés et à les maintenir en poste; l'innovation technologique, incluant les avancées en matière d'intelligence artificielle ou de système bancaire ouvert, et la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les concurrents offrant des services non traditionnels; les variations de la performance et de la solvabilité des clients et des contreparties de la Banque; l'exposition de la Banque à des enjeux réglementaires et à des litiges importants; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; les modifications apportées à la législation fiscale en vigueur dans les pays où la Banque exerce des activités; les modifications apportées aux lignes directrices sur le capital, les fonds propres et la liquidité, ainsi qu'aux instructions relatives à leur présentation et à leur interprétation; les changements aux notations attribuées à la Banque par les agences de notation financière et extra-financière; les perturbations potentielles chez les principaux fournisseurs de biens et de services de la Banque; les effets potentiels de perturbations des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris en raison des cyberattaques ou des vols de renseignements personnels ou d'identité; l'exposition à des activités frauduleuses; et l'incidence possible d'événements importants sur l'économie, sur les conditions de marché ou sur les perspectives de la Banque, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique, et les mesures prises en réponse à ces événements.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive, et les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont également assujetties au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et de financement, au risque opérationnel, au risque de non-conformité à la réglementation, au risque de réputation, au risque stratégique et au risque environnemental et social, de même qu'à certains risques émergents ou jugés importants. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section Gestion des risques du Rapport annuel 2023 ainsi que dans la section Gestion des risques du présent Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024 et peuvent être mis à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

## Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux IFRS, telles que publiées par l'IASB. Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS qui représentent les PCGR du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Cette présentation tient compte de la mise en application de manière rétrospective des modifications de méthodes comptables en lien avec l'adoption de la norme IFRS 17 – *Contrats d'assurance* (IFRS 17). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés. Les données pour les trimestres de 2023 ont été ajustées afin de refléter ces modifications de méthodes comptables.

## Mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières

La Banque a recours à diverses mesures financières pour évaluer les résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées selon les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prévoit des obligations d'information s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par la Banque :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires;
- mesures de gestion du capital.

### Mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque utilise des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Le fait de recourir à des mesures financières non conformes aux PCGR donne aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque. De plus, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre (notamment les dividendes), en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal. Toutefois, à la lumière de la loi adoptée concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).

Les principales mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la Banque afin d'analyser ses résultats sont décrites ci-dessous et le rapprochement quantitatif de ces mesures est présenté dans les tableaux de la section « Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » aux pages 8 à 10 ainsi que dans le tableau « Résultats consolidés » à la page 13. À noter que pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, à la suite de la conclusion de l'entente visant l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank* ou CWB), plusieurs éléments en lien avec cette acquisition ont été exclus des résultats, notamment l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription de 5 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts), le gain résultant de la réévaluation à la juste valeur des actions ordinaires de CWB détenues par la Banque de 120 M\$ (86 M\$ déduction faite des impôts), l'impact de la gestion des variations de la juste valeur représentant une perte de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) et les charges d'acquisition et d'intégration de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts). Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, un gain de 91 M\$ (67 M\$ déduction faite des impôts) lié à la réévaluation à la juste valeur d'une participation et une charge liée à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* de 25 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts) avaient été exclus des résultats. De plus, pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, une charge d'impôts de 24 M\$ liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada avait été exclue des résultats en raison de sa nature ponctuelle. Ce montant comprenait une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance au Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 % qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022.

### Revenu net d'intérêts ajusté

Représente le revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le revenu net d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

### Revenus autres que d'intérêts ajustés

Représentent les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus autres que d'intérêts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer les revenus autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Revenu total ajusté

Représente le revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il est composé du revenu net d'intérêts ajusté et des revenus autres que d'intérêts ajustés. L'équivalent imposable est ajouté au revenu total afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le revenu total en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Frais autres que d'intérêts ajustés

Représentent les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer les frais autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts ajusté

Représente le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il représente également la différence entre le revenu total ajusté et les frais autres que d'intérêts ajustés. L'équivalent imposable est ajouté au résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Charge d'impôts ajustée

Représente la charge d'impôts en équivalent imposable et excluant la charge d'impôts liée aux éléments particuliers, le cas échéant.

#### Résultat net ajusté

Représente le résultat net excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté

Représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Résultat de base par action ajusté

Représente le résultat de base par action excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat de base par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Résultat dilué par action ajusté

Représente le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat dilué par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

La Banque utilise également les mesures décrites ci-dessous pour évaluer ses résultats.

#### Revenu net d'intérêts autre que de négociation ajusté

Représente le revenu net d'intérêts autre que de négociation en équivalent imposable. Il comprend les revenus liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités autres que de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, et est utilisé dans le calcul de la marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts autre que de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

#### Revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation en équivalent imposable

Représente le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation auquel on ajoute l'équivalent imposable. Il comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, et certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

#### Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation en équivalent imposable

Représentent les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation auxquels on ajoute l'équivalent imposable. Ils comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions s'il y a lieu. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

#### Revenus liés aux activités de négociation en équivalent imposable

Représentent les revenus liés aux activités de négociation auxquels on ajoute l'équivalent imposable. Ils comprennent les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions s'il y a lieu. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus liés aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

#### **Ratios non conformes aux PCGR**

La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Un ratio dont une mesure financière non conforme aux PCGR est au moins une composante constitue un ratio non conforme aux PCGR. La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR pour présenter des aspects de sa performance financière ou de sa situation financière.

Les principaux ratios non conformes utilisés par la Banque sont décrits ci-dessous.

#### Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) ajusté

Représente le RCP excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficacité de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le RCP en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Ratio de versement des dividendes ajusté

Représente le ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond aux dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action ajusté. Ce ratio est une mesure qui précise la proportion des résultats qui est versée aux actionnaires sous forme de dividendes. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio de versement des dividendes en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Levier opérationnel ajusté

Représente le levier opérationnel en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total ajusté et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts ajustés, et mesure la sensibilité des résultats de la Banque à la variation de ses revenus. Le levier opérationnel ajusté est présenté en équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le levier opérationnel en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Ratio d'efficacité ajusté

Représente le ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Ce ratio représente les frais autres que d'intérêts ajustés exprimés en pourcentage du revenu total ajusté et mesure l'efficacité des activités de la Banque. Le ratio d'efficacité ajusté est présenté en équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio d'efficacité en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

#### Marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée

Représente la marge nette d'intérêts autre que de négociation en équivalent imposable. Elle se calcule en divisant le revenu net d'intérêts autre que de négociation ajusté par l'actif moyen portant intérêts autre que de négociation. Ce ratio est une mesure de la rentabilité des activités autres que de négociation. La marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée tient compte du revenu net d'intérêts autre que de négociation ajusté qui comprend un montant d'équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

#### **Mesures financières supplémentaires**

Une mesure financière supplémentaire désigne une mesure financière qui a) n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de la Banque et b) est, ou est censée être, communiquée périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. La composition de ces mesures financières supplémentaires est présentée en note de bas de tableau ou dans le « Glossaire » aux pages 49 à 52 du présent Rapport de gestion.

### Mesures de gestion du capital

Le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers exige la communication d'information permettant d'évaluer les objectifs, procédures et processus de gestion du capital de la Banque, tel que prévu dans les normes IFRS à l'IAS 1 – *Présentation des états financiers*. La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) Ratio des fonds propres de catégorie 1 Ratio du total des fonds propres Fonds propres CET1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Total des fonds propres Actif pondéré en fonction des risques Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes ( <i>Total Loss Absorbing Capacity</i> ou TLAC)	Indicateurs clés – Exigences de TLAC TLAC disponible Ratio TLAC Ratio de levier TLAC
Normes de liquidité	Portefeuille d'actifs liquides Actifs grevés et actifs non grevés Ratio de liquidité à court terme ( <i>Liquidity Coverage Ratio</i> ou LCR) Actifs liquides de haute qualité ( <i>high-quality liquid assets</i> ou HQLA) Entrées/sorties et sorties nettes de trésorerie Ratio structurel de liquidité à long terme ( <i>Net Stable Funding Ratio</i> ou NSFR) Éléments de financement stable disponible Éléments de financement stable exigé
Banques d'importance systémique mondiale (BISM) – Obligations redditionnelles	Indicateurs BISM

## Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR

### Présentation des résultats – ajustés

(en millions de dollars canadiens)

Trimestre terminé le 31 juillet

						2024	2023 <sup>(1)</sup>
	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	FSEU&I	Autres	Total	Total
<b>Résultats d'exploitation</b>							
Revenu net d'intérêts	913	219	(610)	326	(79)	769	870
Revenus autres que d'intérêts	285	497	1 391	35	19	2 227	1 620
Revenu total	1 198	716	781	361	(60)	2 996	2 490
Frais autres que d'intérêts	615	416	320	115	75	1 541	1 404
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	583	300	461	246	(135)	1 455	1 086
Dotations aux pertes de crédit	79	–	22	46	2	149	111
Résultat avant charge (économie) d'impôts	504	300	439	200	(137)	1 306	975
Charge (économie) d'impôts	138	83	121	42	(111)	273	145
<b>Résultat net</b>	<b>366</b>	<b>217</b>	<b>318</b>	<b>158</b>	<b>(26)</b>	<b>1 033</b>	<b>830</b>
<b>Éléments ayant une incidence sur les résultats</b>							
<b>Revenu net d'intérêts</b>							
Équivalent imposable <sup>(2)</sup>	–	–	–	–	(15)	(15)	(88)
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription <sup>(3)</sup>	–	–	–	–	(5)	(5)	–
Incidence sur le revenu net d'intérêts	–	–	–	–	(20)	(20)	(88)
<b>Revenus autres que d'intérêts</b>							
Équivalent imposable <sup>(2)</sup>	–	–	–	–	(79)	(79)	(64)
Gain sur réévaluation à la juste valeur de participations <sup>(4)(5)</sup>	–	–	–	–	120	120	91
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB <sup>(6)</sup>	–	–	–	–	(7)	(7)	–
Incidence sur les revenus autres que d'intérêts	–	–	–	–	34	34	27
<b>Frais autres que d'intérêts</b>							
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB <sup>(7)</sup>	–	–	–	–	7	7	–
Charge liée aux modifications à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> <sup>(8)</sup>	–	–	–	–	–	–	25
Incidence sur les frais autres que d'intérêts	–	–	–	–	7	7	25
<b>Charge d'impôts</b>							
Équivalent imposable <sup>(2)</sup>	–	–	–	–	(94)	(94)	(152)
Charge d'impôts liée à l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription <sup>(3)</sup>	–	–	–	–	(2)	(2)	–
Charge d'impôts liée au gain sur réévaluation à la juste valeur de participations <sup>(4)(5)</sup>	–	–	–	–	34	34	24
Charge d'impôts liée à la gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB <sup>(6)</sup>	–	–	–	–	(2)	(2)	–
Charge d'impôts liée aux charges d'acquisition et d'intégration de CWB <sup>(7)</sup>	–	–	–	–	(2)	(2)	–
Charge d'impôts liée aux modifications à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> <sup>(8)</sup>	–	–	–	–	–	–	(7)
Incidence sur la charge d'impôts	–	–	–	–	(66)	(66)	(135)
Incidence sur le résultat net	–	–	–	–	73	73	49
<b>Résultats d'exploitation – ajustés</b>							
Revenu net d'intérêts – ajusté	913	219	(610)	326	(59)	789	958
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	285	497	1 391	35	(15)	2 193	1 593
Revenu total – ajusté	1 198	716	781	361	(74)	2 982	2 551
Frais autres que d'intérêts – ajustés	615	416	320	115	68	1 534	1 379
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	583	300	461	246	(142)	1 448	1 172
Dotations aux pertes de crédit	79	–	22	46	2	149	111
Résultat avant charge (économie) d'impôts – ajusté	504	300	439	200	(144)	1 299	1 061
Charge (économie) d'impôts – ajustée	138	83	121	42	(45)	339	280
<b>Résultat net – ajusté</b>	<b>366</b>	<b>217</b>	<b>318</b>	<b>158</b>	<b>(99)</b>	<b>960</b>	<b>781</b>

- Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- À la lumière de la loi adoptée concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).
- Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024, un montant de 5 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 9 et 11 afférentes aux états financiers consolidés).
- Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024, un gain de 120 M\$ (86 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détient dans CWB.
- Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2023, la Banque avait conclu qu'elle avait perdu l'influence notable sur Groupe TMX limitée (TMX) et avait donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque avait désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M\$. Lors de l'évaluation à la juste valeur, un gain de 91 M\$ (67 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.
- Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024, la Banque a comptabilisé une perte liée à la réévaluation à la juste valeur de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnent lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Transaction CWB ».
- Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024, des charges d'acquisition et d'intégration de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement à la transaction CWB.

- (8) Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2023, la Banque avait enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge de 25 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts) relativement à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* indiquant que les services de compensation relatifs aux cartes de paiement rendus par un exploitant de réseaux de cartes de paiement sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH).

(en millions de dollars canadiens)

Neuf mois terminés le 31 juillet

						2024	2023 <sup>(1)</sup>
	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	FSEU&I	Autres	Total	Total
<b>Résultats d'exploitation</b>							
Revenu net d'intérêts	2 653	620	(1 787)	945	(276)	2 155	2 851
Revenus autres que d'intérêts	830	1 439	4 089	92	(149)	6 301	4 647
Revenu total	3 483	2 059	2 302	1 037	(425)	8 456	7 498
Frais autres que d'intérêts	1 842	1 206	945	323	146	4 462	4 156
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 641	853	1 357	714	(571)	3 994	3 342
Dotations aux pertes de crédit	239	–	50	119	(1)	407	282
Résultat avant charge (économie) d'impôts	1 402	853	1 307	595	(570)	3 587	3 060
Charge (économie) d'impôts	386	235	359	124	(378)	726	522
<b>Résultat net</b>	<b>1 016</b>	<b>618</b>	<b>948</b>	<b>471</b>	<b>(192)</b>	<b>2 861</b>	<b>2 538</b>
<b>Éléments ayant une incidence sur les résultats</b>							
<b>Revenu net d'intérêts</b>							
Équivalent imposable <sup>(2)</sup>	–	–	–	–	(66)	(66)	(242)
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription <sup>(3)</sup>	–	–	–	–	(5)	(5)	–
Incidence sur le revenu net d'intérêts	–	–	–	–	(71)	(71)	(242)
<b>Revenus autres que d'intérêts</b>							
Équivalent imposable <sup>(2)</sup>	–	–	–	–	(225)	(225)	(172)
Gain sur réévaluation à la juste valeur de participations <sup>(4)(5)</sup>	–	–	–	–	120	120	91
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB <sup>(6)</sup>	–	–	–	–	(7)	(7)	–
Incidence sur les revenus autres que d'intérêts	–	–	–	–	(112)	(112)	(81)
<b>Frais autres que d'intérêts</b>							
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB <sup>(7)</sup>	–	–	–	–	7	7	–
Charge liée aux modifications à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> <sup>(8)</sup>	–	–	–	–	–	–	25
Incidence sur les frais autres que d'intérêts	–	–	–	–	7	7	25
<b>Charge d'impôts</b>							
Équivalent imposable <sup>(2)</sup>	–	–	–	–	(291)	(291)	(414)
Charge d'impôts liée à l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription <sup>(3)</sup>	–	–	–	–	(2)	(2)	–
Charge d'impôts liée au gain sur réévaluation à la juste valeur de participations <sup>(4)(5)</sup>	–	–	–	–	34	34	24
Charge d'impôts liée à la gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB <sup>(6)</sup>	–	–	–	–	(2)	(2)	–
Charge d'impôts liée aux charges d'acquisition et d'intégration de CWB <sup>(7)</sup>	–	–	–	–	(2)	(2)	–
Charge d'impôts liée aux modifications à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> <sup>(8)</sup>	–	–	–	–	–	–	(7)
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada <sup>(9)</sup>	–	–	–	–	–	–	24
Incidence sur la charge d'impôts	–	–	–	–	(263)	(263)	(373)
Incidence sur le résultat net	–	–	–	–	73	73	25
<b>Résultats d'exploitation – ajustés</b>							
Revenu net d'intérêts – ajusté	2 653	620	(1 787)	945	(205)	2 226	3 093
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	830	1 439	4 089	92	(37)	6 413	4 728
Revenu total – ajusté	3 483	2 059	2 302	1 037	(242)	8 639	7 821
Frais autres que d'intérêts – ajustés	1 842	1 206	945	323	139	4 455	4 131
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	1 641	853	1 357	714	(381)	4 184	3 690
Dotations aux pertes de crédit	239	–	50	119	(1)	407	282
Résultat avant charge (économie) d'impôts – ajusté	1 402	853	1 307	595	(380)	3 777	3 408
Charge (économie) d'impôts – ajustée	386	235	359	124	(115)	989	895
<b>Résultat net – ajusté</b>	<b>1 016</b>	<b>618</b>	<b>948</b>	<b>471</b>	<b>(265)</b>	<b>2 788</b>	<b>2 513</b>

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) À la lumière de la loi adoptée concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).
- (3) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, un montant de 5 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 9 et 11 afférentes aux états financiers consolidés).
- (4) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, un gain de 120 M\$ (86 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détient dans CWB.
- (5) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque avait conclu qu'elle avait perdu l'influence notable sur Groupe TMX limitée (TMX) et avait donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque avait désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M\$. Lors de l'évaluation à la juste valeur, un gain de 91 M\$ (67 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.
- (6) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, la Banque a comptabilisé une perte liée à la réévaluation à la juste valeur de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnent lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Transaction CWB ».

- (7) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, des charges d'acquisition et d'intégration de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement à la transaction CWB.
- (8) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque avait enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge de 25 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts) relativement à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* indiquant que les services de compensation relatifs aux cartes de paiement rendus par un exploitant de réseaux de cartes de paiement sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH).
- (9) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque avait enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance au Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 % qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la section « Impôts sur le résultat ».

## Présentation du résultat de base et dilué par action – ajustés

(en dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2024	2023 <sup>(1)</sup>	2024	2023 <sup>(1)</sup>
<b>Résultat de base par action</b>	<b>2,92 \$</b>	<b>2,35 \$</b>	<b>8,09 \$</b>	<b>7,21 \$</b>
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription <sup>(2)</sup>	0,01	–	0,01	–
Gain sur réévaluation à la juste valeur de participations <sup>(3)(4)</sup>	(0,25)	(0,20)	(0,25)	(0,20)
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB <sup>(5)</sup>	0,01	–	0,01	–
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB <sup>(6)</sup>	0,02	–	0,02	–
Charge liée aux modifications à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> <sup>(7)</sup>	–	0,05	–	0,05
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada <sup>(8)</sup>	–	–	–	0,07
<b>Résultat de base par action – ajusté</b>	<b>2,71 \$</b>	<b>2,20 \$</b>	<b>7,88 \$</b>	<b>7,13 \$</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>2,89 \$</b>	<b>2,33 \$</b>	<b>8,03 \$</b>	<b>7,14 \$</b>
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription <sup>(2)</sup>	0,01	–	0,01	–
Gain sur réévaluation à la juste valeur de participations <sup>(3)(4)</sup>	(0,25)	(0,20)	(0,25)	(0,20)
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB <sup>(5)</sup>	0,01	–	0,01	–
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB <sup>(6)</sup>	0,02	–	0,02	–
Charge liée aux modifications à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> <sup>(7)</sup>	–	0,05	–	0,05
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada <sup>(8)</sup>	–	–	–	0,07
<b>Résultat dilué par action – ajusté</b>	<b>2,68 \$</b>	<b>2,18 \$</b>	<b>7,82 \$</b>	<b>7,06 \$</b>

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, un montant de 5 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 9 et 11 afférentes aux états financiers consolidés).
- (3) Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, un gain de 120 M\$ (86 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détient dans CWB.
- (4) Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque avait conclu qu'elle avait perdu l'influence notable sur Groupe TMX limitée (TMX) et avait donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque avait désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M\$. Lors de l'évaluation à la juste valeur, un gain de 91 M\$ (67 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.
- (5) Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, la Banque a comptabilisé une perte liée à la réévaluation à la juste valeur de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnent lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Transaction CWB ».
- (6) Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, des charges d'acquisition et d'intégration de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement à la transaction CWB.
- (7) Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque avait enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge de 25 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts) relativement à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* indiquant que les services de compensation relatifs aux cartes de paiement rendus par un exploitant de réseaux de cartes de paiement sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH).
- (8) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque avait enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance au Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la section « Impôts sur le résultat ».

## Faits saillants

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2024	2023 <sup>(1)</sup>	Variation %	2024	2023 <sup>(1)</sup>	Variation %
<b>Résultats d'exploitation</b>						
Revenu total	2 996	2 490	20	8 456	7 498	13
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 455	1 086	34	3 994	3 342	20
Résultat net	1 033	830	24	2 861	2 538	13
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires <sup>(2)</sup>	18,4 %	16,1 %		17,5 %	17,0 %	
Levier opérationnel <sup>(2)</sup>	10,5 %	(4,4) %		5,4 %	(4,5) %	
Ratio d'efficacité <sup>(2)</sup>	51,4 %	56,4 %		52,8 %	55,4 %	
<b>Résultat par action</b>						
de base	2,92 \$	2,35 \$	24	8,09 \$	7,21 \$	12
dilué	2,89 \$	2,33 \$	24	8,03 \$	7,14 \$	12
<b>Résultats d'exploitation – ajustés <sup>(3)</sup></b>						
Revenu total – ajusté <sup>(3)</sup>	2 982	2 551	17	8 639	7 821	10
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté <sup>(3)</sup>	1 448	1 172	24	4 184	3 690	13
Résultat net – ajusté <sup>(3)</sup>	960	781	23	2 788	2 513	11
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires – ajusté <sup>(4)</sup>	17,0 %	15,1 %		17,0 %	16,9 %	
Levier opérationnel – ajusté <sup>(4)</sup>	5,7 %	(3,0) %		2,7 %	(2,2) %	
Ratio d'efficacité – ajusté <sup>(4)</sup>	51,4 %	54,1 %		51,6 %	52,8 %	
Résultat dilué par action – ajusté <sup>(3)</sup>	2,68 \$	2,18 \$	23	7,82 \$	7,06 \$	11
<b>Informations sur les actions ordinaires</b>						
Dividendes déclarés	1,10 \$	1,02 \$	8	3,22 \$	2,96 \$	9
Valeur comptable <sup>(2)</sup>	64,64 \$	58,53 \$		64,64 \$	58,53 \$	
Cours de l'action						
haut	118,17 \$	103,28 \$		118,17 \$	103,45 \$	
bas	106,21 \$	94,62 \$		86,50 \$	91,02 \$	
clôture	115,48 \$	103,28 \$		115,48 \$	103,28 \$	
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	340 523	338 228		340 523	338 228	
Capitalisation boursière	39 324	34 932		39 324	34 932	

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2024	Au 31 octobre 2023 <sup>(1)</sup>	Variation %
<b>Bilan et hors bilan</b>			
Actif total	453 933	423 477	7
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	239 549	225 443	6
Dépôts	320 587	288 173	11
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	22 011	20 432	8
Actifs sous administration <sup>(2)</sup>	746 295	652 631	14
Actifs sous gestion <sup>(2)</sup>	150 239	120 858	24
<b>Ratios réglementaires selon Bâle III <sup>(5)</sup></b>			
Ratios des fonds propres			
catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	13,5 %	13,5 %	
catégorie 1	15,7 %	16,0 %	
total	16,9 %	16,8 %	
Ratio de levier	4,4 %	4,4 %	
Ratio TLAC <sup>(5)</sup>	29,7 %	29,2 %	
Ratio de levier TLAC <sup>(5)</sup>	8,3 %	8,0 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR) <sup>(5)</sup>	152 %	155 %	
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) <sup>(5)</sup>	120 %	118 %	
<b>Autres renseignements</b>			
Nombre d'employés – mondial (équivalent temps plein)	29 250	28 916	1
Nombre de succursales au Canada	369	368	–
Nombre de guichets automatiques au Canada	946	944	–

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

## Survivance et perspectives économiques

### Économie mondiale

Après un premier trimestre relativement encourageant, la croissance a considérablement ralenti au deuxième trimestre en Chine. Malgré les mesures de relance annoncées par le gouvernement, les prix de l'immobilier ont continué à baisser au cours du trimestre, une situation qui a pesé lourd sur le moral des consommateurs à en juger par la faible augmentation des ventes au détail enregistrée en juin. Dans la zone euro, les dernières semaines ont été marquées par une augmentation de l'incertitude politique à la suite des élections législatives françaises. Même si ces dernières n'ont pas conduit à une victoire du Rassemblement national, elles ont tout de même abouti à une absence de majorité à l'Assemblée nationale, ce qui est historiquement associé à un certain immobilisme politique. Et si l'incertitude croissante ne rendra la Banque centrale européenne que plus encline à assouplir sa politique monétaire à l'avenir, il est peu probable que cela conduise à une croissance économique exceptionnelle dans un avenir rapproché, car les taux d'intérêt réels resteront probablement élevés pendant un certain temps encore. Nous nous attendons plutôt à ce que la croissance de la zone euro demeure inférieure à son potentiel à court et moyen terme. Comme nous tablons aussi sur une croissance relativement faible en Chine et un ralentissement de l'activité économique aux États-Unis, nous prévoyons dans notre scénario une croissance mondiale plutôt mièvre en 2024 (3,0 %) <sup>(1)</sup> et en 2025 (2,8 %) <sup>(1)</sup>.

S'adressant aux médias à la suite de la dernière décision de politique monétaire de la *Federal Open Market Committee*, le président de la Réserve fédérale américaine (Fed), Jerome Powell, a réaffirmé qu'à mesure que l'inflation se rapproche de son objectif, la Fed accordera davantage d'attention au marché du travail pour déterminer le niveau approprié des taux directeurs. À cet égard, il a déclaré ne pas vouloir voir « un ralentissement beaucoup plus prononcé » des chiffres de l'emploi. Quelques jours après cette déclaration, un rapport décevant sur le marché du travail pour le mois de juillet était publié aux États-Unis. Celui-ci a déclenché la « règle de Sahm », un indicateur qui montre qu'à partir d'un certain seuil de hausse du taux de chômage, l'économie américaine n'a jamais évité une récession. Cette règle illustre que la faiblesse du marché du travail peut se nourrir d'elle-même. Cela est d'autant plus inquiétant que les consommateurs américains affichent un taux d'épargne nettement sous les niveaux pré-pandémiques pour financer leur consommation depuis plusieurs mois maintenant, une tendance qui ne peut durer indéfiniment. Ces développements, ainsi que d'autres données relatives au marché du travail comme la faible confiance des consommateurs à son égard, et les postes vacants en baisse, justifient selon nous des baisses de taux, et probablement plus que la Fed ne semble prête à l'admettre. Si notre scénario de base prévoit des baisses de taux d'ici la fin de l'année, nous pensons qu'elles ne suffiront pas à éviter un ralentissement économique significatif. La croissance devrait donc tomber au point mort au tournant de 2025, avant de s'accélérer à nouveau sous l'impulsion d'un nouvel assouplissement de la Fed. Cela se traduirait par une croissance du PIB réel de 2,1 % <sup>(1)</sup> en 2024 et de seulement 1,0 % <sup>(1)</sup> en 2025.

### Économie du Canada

La Banque du Canada a réduit son taux directeur en juin et en juillet, tout en affirmant qu'il est « raisonnable » d'anticiper que les taux baissent à nouveau dans les décisions à venir. C'est à notre avis une bonne nouvelle, car le contexte économique se détériore rapidement selon plusieurs indicateurs économiques, notamment le taux de chômage. En juillet, celui-ci avait augmenté de 1,6 point de pourcentage depuis son creux cyclique, alors que les embauches ne parviennent pas à suivre le rythme de la croissance démographique. L'enquête sur les perspectives des entreprises publiée en juillet confirme par ailleurs notre opinion selon laquelle plusieurs entreprises sont actuellement en sureffectif, ce qui n'est pas rassurant pour l'avenir. La proportion d'entreprises qui signalent des pénuries de main-d'œuvre est tombée à 15 %, un niveau habituellement observé seulement en période de récession. En 2022, le taux de changement d'emploi avait atteint un niveau record contribuant à la poussée des salaires, mais cette époque est clairement révolue alors que celui-ci se situe désormais à un niveau comparable aux récessions passées. Il y a lieu de penser que les débouchés sont actuellement limités, mais aussi que les travailleurs préoccupés par les perspectives considèrent qu'il est plus sûr de rester chez leur employeur actuel. Alors que les taux d'intérêt restent extrêmement restrictifs, nous prévoyons encore des réductions de taux d'intérêt au cours des quatre prochains trimestres. La croissance économique devrait pour sa part s'établir à 0,7 % <sup>(1)</sup> en 2024, avec une légère accélération jusqu'à 1,2 % <sup>(1)</sup> en 2025. Cela se traduirait par un taux de chômage de 6,4 % <sup>(1)</sup> en moyenne pour 2024 (avec un sommet de 6,9 % <sup>(1)</sup> à la fin de l'année), et de 6,8 % <sup>(1)</sup> en 2025.

### Économie du Québec

La croissance du PIB au Québec a été encourageante en avril, le secteur privé affichant une hausse de 0,6 %, sa plus forte progression depuis janvier 2023. Malgré ce bon élan, le reste de l'année 2024 s'annonce semé d'embûches, comme dans le reste du pays, compte tenu de la politique monétaire restrictive. Déjà, le taux de chômage a augmenté de 1,8 point de pourcentage depuis son creux cyclique, comparativement à 1,6 point de pourcentage au Canada. Le Québec semble toutefois en bonne posture pour pallier ces vents contraires. Tout d'abord, l'économie de la province est la plus diversifiée du pays, ce qui la rend moins vulnérable aux fluctuations du cycle économique. De plus, le niveau d'endettement des ménages québécois est plus faible que la moyenne canadienne et la province compte la plus grande proportion de ménages à double revenu du pays. Le taux d'épargne beaucoup plus élevé que la moyenne nationale représente un coussin pouvant atténuer le choc sur la consommation advenant une détérioration de la toile de fond économique. Nous prévoyons une faible croissance en 2024 et 2025 (0,5 % <sup>(1)</sup> et 1,0 % <sup>(1)</sup> respectivement). Cela pourrait permettre au Québec d'afficher un taux de chômage sous la moyenne nationale pour ces deux années, soit 5,5 % <sup>(1)</sup> en 2024 (contre 6,4 % <sup>(1)</sup> pour le Canada) et 6,2 % <sup>(1)</sup> en 2025 (contre 6,8 % <sup>(1)</sup>).

(1) Prévisions de la croissance du PIB réel ou du taux de chômage, groupe Économie et Stratégie de Financière Banque Nationale

# Analyse financière

## Résultats consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2024	2023 <sup>(1)</sup>	Variation %	2024	2023 <sup>(1)</sup>	Variation %
<b>Résultats d'exploitation</b>						
Revenu net d'intérêts	769	870	(12)	2 155	2 851	(24)
Revenus autres que d'intérêts	2 227	1 620	37	6 301	4 647	36
Revenu total	2 996	2 490	20	8 456	7 498	13
Frais autres que d'intérêts	1 541	1 404	10	4 462	4 156	7
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 455	1 086	34	3 994	3 342	20
Dotations aux pertes de crédit	149	111	34	407	282	44
Résultat avant charge d'impôts	1 306	975	34	3 587	3 060	17
Charge d'impôts	273	145	88	726	522	39
Résultat net	1 033	830	24	2 861	2 538	13
Résultat dilué par action <i>(en dollars)</i>	2,89	2,33	24	8,03	7,14	12
<b>Équivalent imposable <sup>(2)</sup></b>						
Revenu net d'intérêts	15	88		66	242	
Revenus autres que d'intérêts	79	64		225	172	
Charge d'impôts	94	152		291	414	
Incidence de l'équivalent imposable sur le résultat net	–	–		–	–	
<b>Éléments particuliers <sup>(2)</sup></b>						
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription	(5)	–		(5)	–	
Gain sur réévaluation à la juste valeur de participations	120	91		120	91	
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB	(7)	–		(7)	–	
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB	(7)	–		(7)	–	
Charge liée aux modifications à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i>	–	(25)		–	(25)	
Éléments particuliers avant impôts	101	66		101	66	
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada	–	–		–	24	
Charge d'impôts liée aux autres éléments particuliers	28	17		28	17	
Éléments particuliers après impôts	73	49		73	25	
<b>Résultats d'exploitation – ajustés <sup>(2)</sup></b>						
Revenu net d'intérêts – ajusté	789	958	(18)	2 226	3 093	(28)
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	2 193	1 593	38	6 413	4 728	36
Revenu total – ajusté	2 982	2 551	17	8 639	7 821	10
Frais autres que d'intérêts – ajustés	1 534	1 379	11	4 455	4 131	8
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	1 448	1 172	24	4 184	3 690	13
Dotations aux pertes de crédit	149	111	34	407	282	44
Résultat avant charge d'impôts – ajusté	1 299	1 061	22	3 777	3 408	11
Charge d'impôts – ajustée	339	280	21	989	895	11
Résultat net – ajusté	960	781	23	2 788	2 513	11
Résultat dilué par action – ajusté <i>(en dollars)</i>	2,68	2,18	23	7,82	7,06	11
Actif moyen <sup>(3)</sup>	461 504	434 121	6	453 054	426 821	6
Prêts et acceptations moyens <sup>(3)</sup>	236 990	218 115	9	232 288	213 823	9
Dépôts moyens <sup>(3)</sup>	319 246	283 477	13	309 765	282 395	10
Levier opérationnel <sup>(4)</sup>	10,5 %	(4,4) %		5,4 %	(4,5) %	
Levier opérationnel – ajusté <sup>(5)</sup>	5,7 %	(3,0) %		2,7 %	(2,2) %	
Ratio d'efficience <sup>(4)</sup>	51,4 %	56,4 %		52,8 %	55,4 %	
Ratio d'efficience – ajusté <sup>(5)</sup>	51,4 %	54,1 %		51,6 %	52,8 %	

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(4) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

## Résultats financiers

Pour le troisième trimestre de 2024, la Banque affiche un résultat net de 1 033 M\$ comparativement à 830 M\$ au troisième trimestre de 2023, en hausse de 24 %. Le résultat dilué par action s'établit à 2,89 \$ au troisième trimestre de 2024 par rapport à 2,33 \$ au trimestre correspondant de 2023. Ces hausses s'expliquent par la croissance du revenu total de tous les secteurs d'exploitation atténuée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts, des dotations aux pertes de crédit et de la charge d'impôts. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts atteint 1 455 M\$ au troisième trimestre de 2024 comparativement à 1 086 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse de 34 % provenant de la bonne performance de tous les secteurs d'exploitation. Le résultat net ajusté de 960 M\$ pour le troisième trimestre de 2024, qui exclut les éléments liés à l'entente visant l'acquisition de CWB, est en hausse de 23 % et se compare à un résultat net ajusté de 781 M\$ pour le trimestre correspondant de 2023, qui exclut un gain sur la réévaluation à la juste valeur d'une participation ainsi qu'une charge relative à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise*. Le résultat dilué par action ajusté se chiffre à 2,68 \$ par rapport à 2,18 \$ pour le troisième trimestre de 2023.

Le résultat net de la Banque pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 se chiffre à 2 861 M\$ par rapport à 2 538 M\$ pour la période correspondante de 2023, en hausse de 13 %. Le résultat dilué par action atteint 8,03 \$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, contre 7,14 \$ pour la période correspondante de 2023. Ces hausses proviennent de la bonne performance de tous les secteurs d'exploitation attribuable à la croissance des revenus, en partie contrebalancée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts, des dotations aux pertes de crédit et de la charge d'impôts. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts atteint 3 994 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 comparativement à 3 342 M\$ à la période correspondante de 2023, une hausse de 20 %. Le résultat net ajusté de 2 788 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, qui exclut les éléments liés à l'entente visant l'acquisition de CWB, est en hausse de 11 % se compare à un résultat net ajusté de 2 513 M\$ pour la période correspondante de 2023, qui exclut l'impact des mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada, le gain sur la réévaluation à la juste valeur d'une participation et la charge relative à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise*. Le résultat dilué par action ajusté se chiffre à 7,82 \$ par rapport au résultat dilué par action ajusté de 7,06 \$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, en hausse de 11 %.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires s'établit à 17,5 % pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, et se compare à 17,0 % pour la période correspondante de 2023.

## Revenu total

Le revenu total de la Banque s'établit à 2 996 M\$ au troisième trimestre de 2024, en hausse de 506 M\$ ou 20 % comparativement au trimestre correspondant de 2023. Le revenu total du secteur des Particuliers et Entreprises est en hausse de 7 % en raison de la croissance des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises, en partie contrebalancée par un recul de la marge nette d'intérêts, ainsi qu'en raison de l'augmentation des revenus d'assurances, des revenus de commissions internes liées à la distribution des produits du secteur de Gestion de patrimoine, des revenus tirés des instruments financiers dérivés ainsi que des revenus liés aux activités de fusions et acquisitions. Le revenu total du secteur de Gestion de patrimoine affiche une croissance de 14 % qui provient principalement des revenus tirés des services tarifés, notamment des revenus de frais de gestion de placement et services fiduciaires ainsi que des revenus de fonds communs de placement. La croissance est également attribuable à l'augmentation du revenu net d'intérêts ainsi que des commissions de courtage en valeurs mobilières, conséquence de la hausse des activités des clients. Le revenu total en équivalent imposable enregistré dans le secteur des Marchés financiers au troisième trimestre de 2024 augmente de 39 % par rapport au troisième trimestre de 2023 en raison de la hausse des revenus des marchés mondiaux ainsi que des revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement. Le revenu total du secteur FSEU&I est en hausse de 24 % comparativement au troisième trimestre de 2023, grâce à la progression des revenus de la filiale ABA Bank provenant de la croissance de ses activités ainsi qu'à l'augmentation des revenus de la filiale Credigy. De plus, au cours du troisième trimestre de 2024, un gain de 120 M\$ a été enregistré dans les gains sur valeurs mobilières autres que de négociation à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détient dans CWB, alors qu'un gain de 91 M\$ avait été enregistré au cours du trimestre correspondant de 2023 dans les autres revenus à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans TMX.

Le revenu total s'élève à 8 456 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, contre 7 498 M\$ pour la période correspondante de 2023, une hausse de 958 M\$ ou 13 %. Le revenu total du secteur des Particuliers et Entreprises affiche une hausse de 197 M\$ ou 6 %, principalement en raison de l'augmentation du revenu net d'intérêts provenant de la croissance des prêts et des dépôts ainsi que de la croissance des revenus d'assurances, des revenus sur cartes de crédit, des revenus liés aux activités de fusions et acquisitions et des revenus de commissions internes liées à la distribution du secteur de Gestion de patrimoine. Ces augmentations ont été atténuées par une baisse des revenus tirés des acceptations bancaires, des lettres de crédit et de garantie, des instruments financiers dérivés et des activités de change. L'augmentation du revenu total du secteur de Gestion de patrimoine de 9 % s'explique principalement par des revenus tirés des services tarifés, notamment les revenus de frais de gestion de placement et de services fiduciaires ainsi que les revenus de fonds communs de placement. Le revenu total en équivalent imposable du secteur des Marchés financiers est en hausse de 381 M\$ ou 20 % par rapport à la période correspondante de 2023, une hausse attribuable à la croissance des revenus des marchés mondiaux ainsi qu'à l'augmentation des revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement. Le revenu total du secteur FSEU&I est en hausse de 16 % par rapport aux neuf mois terminés le 31 juillet 2023, en raison de la croissance des revenus de la filiale ABA Bank provenant de la croissance de ses activités, de l'augmentation des revenus de la filiale Credigy ainsi que de revenus de dividendes enregistrés au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024 en lien avec un placement dans un groupe financier. Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, un gain de 120 M\$ a été enregistré dans les gains sur valeurs mobilières autres que de négociation à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détient dans CWB, alors qu'un gain de 91 M\$ avait été enregistré au cours de la période correspondante de 2023 dans les autres revenus à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans TMX.

### Frais autres que d'intérêts

Au troisième trimestre de 2024, les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 1 541 M\$, en hausse de 10 % par rapport au trimestre correspondant de 2023. L'augmentation s'explique par la hausse de la rémunération et des avantages du personnel provenant de la croissance des salaires ainsi que de la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus. De plus, les frais d'occupation, incluant les frais d'amortissement, affichent une hausse, en partie attribuable à des frais liés au nouveau siège social de la Banque ainsi qu'à l'expansion du réseau bancaire de la filiale ABA Bank. La hausse des frais de technologie s'explique par des investissements importants en lien avec l'évolution technologique de la Banque et le plan de développement des affaires. Les honoraires professionnels sont également en hausse, notamment en raison de l'augmentation des honoraires de gestion externe dans le secteur de Gestion de patrimoine, et des charges de 7 M\$ liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB enregistrées au cours du troisième trimestre de 2024. Par ailleurs, les autres frais affichent une baisse attribuable à une charge de 25 M\$ liée à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* enregistrée au cours du troisième trimestre de 2023. Les frais autres que d'intérêts ajustés s'établissent à 1 534 M\$ au troisième trimestre de 2024 comparativement à 1 379 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une croissance de 11 %.

Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 4 462 M\$, une hausse de 7 % par rapport à la période correspondante de 2023. Cette augmentation s'explique par les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre. Par ailleurs, les autres frais affichent une hausse au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024 par rapport à la même période de 2023. Les frais autres que d'intérêts ajustés pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 se chiffrent à 4 455 M\$ comparativement à 4 131 M\$ pour la période correspondante de 2023, en hausse de 8 %.

### Dotations aux pertes de crédit

Pour le troisième trimestre de 2024, la Banque a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 149 M\$ par rapport à 111 M\$ au trimestre correspondant de 2023. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés excluant les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC)<sup>(1)</sup> sont en hausse de 37 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2023. Cette augmentation provient des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit), dans un contexte de normalisation de la performance de crédit, du secteur des Marchés financiers ainsi que des filiales Credigy (excluant les prêts DAC) et ABA Bank. Ces hausses ont été atténuées par une diminution des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés des Services aux entreprises. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés sont en baisse de 13 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2023 principalement en raison de l'impact plus favorable de la mise à jour des scénarios macroéconomiques et de l'impact défavorable lié à la recalibration de certains paramètres de risque moins élevé qu'au troisième trimestre de 2023. Ces diminutions ont été atténuées par les effets de la migration du risque de crédit, plus favorable au trimestre correspondant de 2023, ainsi que par la croissance des portefeuilles de prêts. Par ailleurs, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC sont en hausse de 14 M\$, principalement en raison de la réévaluation favorable de certains portefeuilles de la filiale Credigy au cours du troisième trimestre de 2023.

Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, les dotations aux pertes de crédit de la Banque s'élèvent à 407 M\$ comparativement à 282 M\$ pour la période correspondante de 2023. L'augmentation provient de la hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés excluant les prêts DAC<sup>(1)</sup> des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit) et des Services aux entreprises, du secteur des Marchés financiers ainsi que des filiales Credigy et ABA Bank. Par ailleurs, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés affichent une baisse qui découle principalement d'un impact plus favorable lié à la révision des perspectives macroéconomiques au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024. Cette baisse a été contrebalancée par les effets de la recalibration de certains paramètres de risque et par la croissance des portefeuilles de prêts. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC sont également en baisse, en raison des récupérations de pertes de crédit à la suite de remboursements de prêts DAC des Services aux entreprises au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, atténuées par des réévaluations favorables de certains portefeuilles de la filiale Credigy enregistrées au cours de la période correspondante de 2023.

### Charge d'impôts

La charge d'impôts pour le troisième trimestre de 2024 totalise 273 M\$ comparativement à 145 M\$ pour le trimestre correspondant de 2023. Le taux effectif d'imposition du troisième trimestre de 2024 s'établit à 21 % par rapport à 15 % au trimestre correspondant de 2023. Ceci s'explique principalement par un niveau et une proportion plus faibles des revenus exonérés d'impôts au troisième trimestre de 2024 qui reflète le refus de la déduction pour les dividendes visés par le projet de loi C-59 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, le taux effectif d'imposition est de 20 %, par rapport à 17 % pour les neuf mois correspondants de 2023. La variation du taux effectif d'imposition s'explique par la même raison que celle mentionnée pour le trimestre, contrebalancée en partie par l'incidence des mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada enregistrées au cours du premier trimestre de 2023, soit le dividende pour la relance au Canada et l'impôt supplémentaire de 1,5 % pour les banques et assureurs-vie.

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

## Résultats sectoriels

La Banque exerce ses activités dans quatre secteurs d'exploitation : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers et Financement spécialisé aux États-Unis et International qui regroupe principalement les activités des filiales Credigy Ltd. (Credigy) et Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank). Les autres activités opérationnelles, certains éléments particuliers ainsi que les activités de trésorerie et de la filiale Technologie Flinks inc. (Flinks) sont regroupés à des fins de présentation dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

### Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2024	2023 <sup>(1)</sup>	Variation %	2024	2023 <sup>(1)</sup>	Variation %
<b>Résultats d'exploitation</b>						
Revenu net d'intérêts	913	837	9	2 653	2 464	8
Revenus autres que d'intérêts	285	278	3	830	822	1
Revenu total	1 198	1 115	7	3 483	3 286	6
Frais autres que d'intérêts	615	600	3	1 842	1 782	3
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	583	515	13	1 641	1 504	9
Dotations aux pertes de crédit	79	75	5	239	173	38
Résultat avant charge d'impôts	504	440	15	1 402	1 331	5
Charge d'impôts	138	121	14	386	366	5
<b>Résultat net</b>	<b>366</b>	<b>319</b>	<b>15</b>	<b>1 016</b>	<b>965</b>	<b>5</b>
Marge nette d'intérêts <sup>(2)</sup>	2,31 %	2,34 %		2,34 %	2,34 %	
Actif moyen portant intérêts <sup>(2)</sup>	157 327	141 939	11	151 376	140 493	8
Actif moyen <sup>(3)</sup>	160 666	148 934	8	157 483	147 462	7
Prêts et acceptations moyens <sup>(3)</sup>	159 142	148 142	7	155 849	146 660	6
Prêts dépréciés nets <sup>(2)</sup>	465	246	89	465	246	89
Prêts dépréciés nets en % du total des prêts et acceptations <sup>(2)</sup>	0,3 %	0,2 %		0,3 %	0,2 %	
Dépôts moyens <sup>(3)</sup>	91 906	86 852	6	89 936	85 310	5
Ratio d'efficacité <sup>(2)</sup>	51,3 %	53,8 %		52,9 %	54,2 %	

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

Le secteur des Particuliers et Entreprises affiche un résultat net de 366 M\$ au troisième trimestre de 2024 comparativement à 319 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse de 15 %. La hausse de 9 % du revenu net d'intérêts au troisième trimestre de 2024 provient de la croissance des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises qui a plus que compensé l'incidence du recul de la marge nette d'intérêts, à 2,31 % comparativement à 2,34 % au troisième trimestre de 2023. De plus, les revenus autres que d'intérêts sont en hausse de 7 M\$ ou 3 % par rapport au trimestre correspondant de 2023.

Le revenu total des Services aux particuliers est en hausse de 40 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2023. L'augmentation provient de la hausse du revenu net d'intérêts, attribuable à la croissance des prêts et des dépôts, ainsi qu'à l'augmentation des revenus d'assurances et des revenus de commissions internes liées à la distribution des produits du secteur de Gestion de patrimoine. Le revenu total des Services aux entreprises est en hausse de 43 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2023, principalement en raison d'une augmentation du revenu net d'intérêts, attribuable à la croissance des prêts et des dépôts, atténuée par un recul de la marge nette d'intérêts sur les prêts. De plus, les revenus tirés des instruments financiers dérivés ainsi que les revenus liés aux activités de fusions et acquisitions sont en hausse par rapport au trimestre correspondant de 2023, alors que les revenus tirés des acceptations bancaires sont en baisse.

Les frais autres que d'intérêts du secteur de 615 M\$ au troisième trimestre de 2024 sont en hausse de 3 % par rapport au trimestre correspondant de 2023. La hausse s'explique par l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, attribuable à des hausses salariales, et par l'augmentation des investissements liés à l'évolution technologique du secteur. Ces augmentations ont été atténuées par un remboursement ponctuel de 11 M\$ enregistré au cours du troisième trimestre de 2024. Le ratio d'efficacité de 51,3 % pour le troisième trimestre de 2024 s'améliore de 2,5 points de pourcentage par rapport au troisième trimestre de 2023. Le secteur a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 79 M\$ comparativement à 75 M\$ au troisième trimestre de 2023. L'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit), qui reflète une normalisation de la performance de crédit, a été compensée par une baisse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés des Services aux entreprises. De plus, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés ainsi que sur les prêts DAC des Services aux entreprises sont en hausse par rapport au trimestre correspondant de 2023.

Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, le résultat net du secteur s'établit à 1 016 M\$, en hausse de 5 % par rapport à 965 M\$ pour la période correspondante de 2023. L'augmentation du revenu total de 197 M\$ a été atténuée par la hausse des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts du secteur pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 atteint 1 641 M\$, en hausse de 9 % par rapport à la période correspondante de 2023. La hausse du revenu total des Services aux particuliers provient principalement de la croissance des prêts et des dépôts et de l'accroissement de la marge sur les dépôts, ainsi que de l'augmentation des revenus d'assurances, des revenus sur cartes de crédit et des revenus de commissions internes liées à la distribution des produits du secteur de Gestion de patrimoine. De plus, la hausse du revenu total des Services aux entreprises s'explique par la croissance des prêts et des dépôts, atténuée par un rétrécissement de la marge sur les prêts, ainsi que par l'augmentation des revenus liés aux activités de fusions et acquisitions en partie contrebalancée par la diminution des revenus tirés des acceptations bancaires, des lettres de crédit et de garantie, des instruments financiers dérivés et des activités de change.

Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, les frais autres que d'intérêts s'établissent à 1 842 M\$, une augmentation de 3 % par rapport à la période correspondante de 2023 provenant de la rémunération et des avantages du personnel, ainsi que des investissements liés à l'évolution technologique du secteur. Le ratio d'efficacité se chiffre à 52,9 % pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, une amélioration de 1,3 point de pourcentage par rapport à la même période en 2023. Les dotations aux pertes de crédit du secteur des Particuliers et Entreprises ont augmenté de 66 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit) et des Services aux entreprises. Par ailleurs, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés sont en baisse par rapport à la période correspondante de 2023. De plus, des récupérations de pertes de crédit sur les prêts DAC des Services aux entreprises ont été enregistrées au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024 à la suite de remboursements de prêts.

## Gestion de patrimoine

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2024	2023	Variation %	2024	2023	Variation %
<b>Résultats d'exploitation</b>						
Revenu net d'intérêts	219	192	14	620	590	5
Revenus tirés des services tarifés	409	364	12	1 178	1 061	11
Revenus tirés des transactions et autres revenus	88	73	21	261	232	13
Revenu total	716	629	14	2 059	1 883	9
Frais autres que d'intérêts	416	375	11	1 206	1 111	9
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	300	254	18	853	772	10
Dotations aux pertes de crédit	–	1	(100)	–	1	(100)
Résultat avant charge d'impôts	300	253	19	853	771	11
Charge d'impôts	83	70	19	235	212	11
<b>Résultat net</b>	<b>217</b>	<b>183</b>	<b>19</b>	<b>618</b>	<b>559</b>	<b>11</b>
Actif moyen <sup>(1)</sup>	9 479	8 702	9	9 050	8 582	5
Prêts et acceptations moyens <sup>(1)</sup>	8 440	7 711	9	8 041	7 602	6
Prêts dépréciés nets <sup>(2)</sup>	7	6	17	7	6	17
Dépôts moyens <sup>(1)</sup>	43 285	40 028	8	42 144	40 194	5
Actifs sous administration <sup>(2)</sup>	746 295	678 753	10	746 295	678 753	10
Actifs sous gestion <sup>(2)</sup>	150 239	125 603	20	150 239	125 603	20
Ratio d'efficacité <sup>(2)</sup>	58,1 %	59,6 %		58,6 %	59,0 %	

(1) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période

(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'élève à 217 M\$ au troisième trimestre de 2024 comparativement à 183 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une augmentation de 19 %. Le revenu total du secteur de 716 M\$ est en hausse de 87 M\$ ou 14 % comparativement à 629 M\$ au troisième trimestre de 2023. La hausse du revenu net d'intérêts de 14 % par rapport au trimestre correspondant de 2023 s'explique par l'accroissement des volumes de dépôts ainsi que par l'impact favorable d'un changement dans la composition des dépôts. La hausse de 12 % des revenus tirés des services tarifés est attribuable à l'appréciation des marchés boursiers comparativement au trimestre correspondant de 2023 et à des entrées nettes positives dans les diverses solutions. Les revenus tirés des transactions et autres revenus sont en hausse de 21 % par rapport au trimestre correspondant de 2023 en raison de l'augmentation des activités des clients.

Les frais autres que d'intérêts de 416 M\$ au troisième trimestre de 2024 sont en hausse de 11 % par rapport à 375 M\$ au troisième trimestre de 2023. L'augmentation est attribuable à la hausse de la rémunération variable et des honoraires de gestion externe en lien avec la croissance des revenus, ainsi qu'à la hausse des dépenses technologiques liée aux initiatives du secteur. Le ratio d'efficacité, qui s'élève à 58,1 % pour le troisième trimestre de 2024, s'est amélioré, comparativement à 59,6 % pour le trimestre correspondant de 2023. Les dotations aux pertes de crédit du troisième trimestre de 2024 sont négligeables alors que des dotations aux pertes de crédit de 1 M\$ avaient été enregistrées au cours du troisième de 2023.

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine atteint 618 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 comparativement à 559 M\$ pour la période correspondante de 2023, en hausse de 11 %. Le revenu total du secteur s'élève à 2 059 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, une hausse de 9 % comparativement à 1 883 M\$ pour la période correspondante de 2023. Le revenu net d'intérêts est en hausse de 5 % et les revenus tirés des services tarifés augmentent de 11 % ce qui s'explique par la croissance des actifs sous administration et sous gestion résultant de la progression des marchés boursiers ainsi que par des entrées nettes positives dans les diverses solutions. De plus, les revenus tirés des transactions et autres revenus sont en hausse de 13 % par rapport à la même période de 2023 en raison de l'augmentation des activités des clients. Les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 1 206 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 par rapport à 1 111 M\$ pour la période correspondante de 2023, une augmentation de 9 % expliquée par les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre. Le ratio d'efficacité pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 s'établit à 58,6 % et s'améliore par rapport à 59,0 % pour la période correspondante de 2023. Les dotations aux pertes de crédit sont négligeables pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 comparativement à 1 M\$ pour la même période en 2023.

## Marchés financiers

(en équivalent imposable)<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2024	2023	Variation %	2024	2023	Variation %
<b>Résultats d'exploitation</b>						
Marchés mondiaux						
Titres de participation	274	171	60	735	585	26
Taux d'intérêt et crédit	146	85	72	462	333	39
Produits de base et devises	32	21	52	159	141	13
	452	277	63	1 356	1 059	28
Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement	329	283	16	946	862	10
Revenu total <sup>(1)</sup>	781	560	39	2 302	1 921	20
Frais autres que d'intérêts	320	272	18	945	842	12
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	461	288	60	1 357	1 079	26
Dotations aux pertes de crédit	22	5		50	15	
Résultat avant charge d'impôts	439	283	55	1 307	1 064	23
Charge d'impôts <sup>(1)</sup>	121	78	55	359	293	23
<b>Résultat net</b>	<b>318</b>	<b>205</b>	<b>55</b>	<b>948</b>	<b>771</b>	<b>23</b>
Actif moyen <sup>(2)</sup>	197 996	186 236	6	194 199	176 575	10
Prêts et acceptations moyens <sup>(2)</sup> (grandes entreprises seulement)	32 229	29 974	8	31 933	28 613	12
Prêts dépréciés nets <sup>(3)</sup>	54	56	(4)	54	56	(4)
Prêts dépréciés nets en % du total des prêts et acceptations <sup>(3)</sup>	0,2 %	0,2 %		0,2 %	0,2 %	
Dépôts moyens <sup>(2)</sup>	65 447	59 287	10	64 452	56 803	13
Ratio d'efficacité <sup>(3)</sup>	41,0 %	48,6 %		41,1 %	43,8 %	

(1) Le *Revenu total* et la *Charge d'impôts* du secteur des Marchés financiers sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre, en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2024, le *Revenu total* a été majoré de 92 M\$ (150 M\$ en 2023) et un montant équivalent est constaté à la *Charge d'impôts*. Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, le *Revenu total* a été majoré de 285 M\$ (409 M\$ en 2023) et un montant équivalent est constaté à la *Charge d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. À la lumière de la loi adoptée concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).

(2) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Le secteur des Marchés financiers affiche un résultat net de 318 M\$ au troisième trimestre de 2024, comparativement à 205 M\$ au trimestre correspondant de 2023, en hausse de 55 %. Le revenu total en équivalent imposable se chiffre à 781 M\$, contre 560 M\$ au troisième trimestre de 2023, une hausse de 221 M\$ ou 39 %. Les revenus des marchés mondiaux augmentent de 63 % en raison de la hausse de tous les types de revenus. Les revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement du troisième trimestre de 2024 sont en hausse de 16 % par rapport au trimestre correspondant de 2023, compte tenu de l'augmentation des revenus liés aux activités sur les marchés des capitaux, des revenus des services bancaires ainsi que des revenus tirés des activités de fusions et acquisitions.

Les frais autres que d'intérêts du troisième trimestre de 2024 s'établissent à 320 M\$, en hausse de 18 % par rapport au troisième trimestre de 2023. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, notamment attribuable à la rémunération variable résultant de la croissance des revenus, ainsi que par l'augmentation des frais liés aux investissements technologiques et des autres frais liés à l'accroissement des activités du secteur. Le ratio d'efficacité s'améliore de 7,6 points de pourcentage pour s'établir à 41,0 % pour le troisième trimestre de 2024 comparativement à 48,6 % pour le troisième trimestre de 2023. Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2024, les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 17 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2023. Cette hausse s'explique par des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés de 20 M\$ enregistrées au troisième trimestre de 2024, alors que des récupérations de pertes de crédit sur les prêts dépréciés de 5 M\$ avaient été enregistrées au cours du troisième trimestre de 2023. Cette hausse a été partiellement compensée par une baisse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés par rapport au trimestre correspondant de 2023.

Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, le résultat net du secteur se chiffre à 948 M\$, en hausse de 23 % par rapport à la période correspondante de 2023. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts de 1 357 M\$ est en croissance de 26 %, comparativement à la même période en 2023. Le revenu total en équivalent imposable s'établit à 2 302 M\$ contre 1 921 M\$, une hausse de 381 M\$ ou 20 % par rapport à la période correspondante de 2023. Les revenus des marchés mondiaux sont en hausse de 28 %, en raison de l'augmentation de tous les types de revenus. De plus, les revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement augmentent de 10 % par rapport à la même période de 2023, en raison de l'augmentation des revenus liés aux activités sur les marchés des capitaux et des revenus des services bancaires, en partie contrebalancée par la diminution des revenus tirés des activités de fusions et acquisitions.

Les frais autres que d'intérêts pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 sont en hausse de 12 % par rapport à la période correspondante de 2023, ce qui s'explique par la hausse de la rémunération variable résultant de la croissance des revenus, ainsi que par l'augmentation des frais liés aux investissements technologiques et des autres frais liés à l'accroissement des activités du secteur. Le ratio d'efficacité pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 s'élève à 41,1 % et s'améliore de 2,7 points de pourcentage comparativement à 43,8 % pour la période correspondante de 2023. Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, les dotations aux pertes de crédit ont augmenté de 35 M\$ par rapport à la même période en 2023. L'augmentation est principalement attribuable à des dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés enregistrées au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024 comparativement à des récupérations de pertes de crédit sur les prêts dépréciés enregistrées au cours de la même période en 2023. De plus, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés sont en hausse par rapport à la période correspondante de 2023.

## Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2024	2023	Variation %	2024	2023	Variation %
<b>Revenu total</b>						
Credigy	139	112	24	400	357	12
ABA Bank	223	181	23	626	539	16
International	(1)	(1)		11	–	
	361	292	24	1 037	896	16
<b>Frais autres que d'intérêts</b>						
Credigy	39	33	18	108	102	6
ABA Bank	76	66	15	214	192	11
International	–	1		1	2	
	115	100	15	323	296	9
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	246	192	28	714	600	19
<b>Dotations aux pertes de crédit</b>						
Credigy	29	20	45	80	71	13
ABA Bank	17	9	89	39	19	105
	46	29	59	119	90	32
Résultat avant charge d'impôts	200	163	23	595	510	17
<b>Charge d'impôts</b>						
Credigy	15	12	25	44	38	16
ABA Bank	27	23	17	78	69	13
International	–	–		2	–	
	42	35	20	124	107	16
<b>Résultat net</b>						
Credigy	56	47	19	168	146	15
ABA Bank	103	83	24	295	259	14
International	(1)	(2)		8	(2)	
	158	128	23	471	403	17
Actif moyen <sup>(1)</sup>	28 189	23 589	20	27 205	22 586	20
Prêts et créances moyens <sup>(1)</sup>	22 116	19 103	16	21 528	18 472	17
Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC)	395	532	(26)	395	532	(26)
Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC <sup>(2)</sup>	433	229	89	433	229	89
Dépôts moyens <sup>(1)</sup>	13 272	10 966	21	12 732	10 454	22
Ratio d'efficacité <sup>(2)</sup>	31,9 %	34,2 %		31,1 %	33,0 %	

(1) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Le secteur FSEU&I affiche un résultat net de 158 M\$ au troisième trimestre de 2024, par rapport à 128 M\$ au trimestre correspondant de 2023, une hausse de 23 %. Le revenu total du secteur se chiffre à 361 M\$ contre 292 M\$ au troisième trimestre de 2023, une hausse de 69 M\$ ou 24 %. Cette augmentation s'explique par la hausse des revenus des filiales Credigy et ABA Bank de 27 M\$ et 42 M\$, respectivement. Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, le secteur affiche un résultat net de 471 M\$, par rapport à 403 M\$ pour la période correspondante de 2023, une hausse de 17 % attribuable aux activités des filiales Credigy et ABA Bank, ainsi qu'à des revenus de dividendes enregistrés au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024 en lien avec un placement dans un groupe financier.

### Credigy

Le résultat net de la filiale Credigy de 56 M\$ pour le troisième trimestre de 2024 est en hausse de 9 M\$ ou 19 % par rapport au trimestre correspondant de 2023. Le revenu total se chiffre à 139 M\$ pour le troisième trimestre de 2024 comparativement à 112 M\$ au troisième trimestre de 2023, une hausse qui s'explique par la croissance des volumes de prêts, ainsi que par la croissance des revenus autres que d'intérêts provenant principalement de la réévaluation de la juste valeur de certains portefeuilles au troisième trimestre de 2024. Les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 39 M\$ pour le troisième trimestre de 2024, une hausse de 6 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2023 en raison de la rémunération et des avantages du personnel ainsi que des honoraires professionnels. Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 9 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2023, en raison de la hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés, conséquence de la maturation normale des portefeuilles de prêts, et des dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC, compensée en partie par la diminution des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés.

Le résultat net de la filiale Credigy de 168 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 est en hausse de 15 % par rapport à la période correspondante de 2023. Le revenu total se chiffre à 400 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, en hausse comparativement à 357 M\$ pour la même période en 2023. Cette augmentation s'explique par les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre ainsi que par un gain réalisé au cours du deuxième trimestre de 2024 à la suite de la disposition d'un portefeuille de prêts, atténuée par un revenu enregistré à la suite d'un prépaiement d'une facilité de crédit au premier trimestre de 2023. Les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 108 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, en hausse de 6 % par rapport à la même période en 2023, attribuable à la rémunération et aux avantages du personnel. Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 9 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023, une hausse qui s'explique par les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre.

### ABA Bank

Le résultat net de la filiale ABA Bank de 103 M\$ pour le troisième trimestre de 2024 est en hausse de 20 M\$ ou 24 % par rapport au trimestre correspondant de 2023. La hausse du revenu total de 23 % s'explique principalement par la croissance soutenue des actifs. Les frais autres que d'intérêts du troisième trimestre de 2024 s'établissent à 76 M\$, en hausse de 10 M\$ ou 15 % par rapport au troisième trimestre de 2023, ce qui s'explique par l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, ainsi que des frais d'occupation et de technologie, attribuable à la croissance des activités de la filiale et à l'ouverture de nouvelles succursales. Les dotations aux pertes de crédit, qui totalisent 17 M\$ pour le troisième trimestre de 2024, sont en hausse de 8 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2023. Cette augmentation s'explique par la hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés et sur les prêts non dépréciés.

Le résultat net de la filiale ABA Bank de 295 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 est en hausse de 36 M\$ ou 14 % par rapport à la période correspondante de 2023. La croissance des activités de la filiale, principalement l'augmentation soutenue des actifs, explique la hausse de 16 % du revenu total par rapport à la période correspondante de 2023. Les frais autres que d'intérêts de la filiale de 214 M\$ sont en hausse de 11 % par rapport à la même période de 2023, ce qui s'explique par les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre. Les dotations aux pertes de crédit de la filiale totalisent 39 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, une hausse de 20 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023 qui provient d'une augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés compensée en partie par une diminution des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés.

### Autres

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2024	2023	2024	2023
<b>Résultats d'exploitation</b>				
Revenu net d'intérêts <sup>(1)</sup>	(79)	(121)	(276)	(430)
Revenus autres que d'intérêts <sup>(1)</sup>	19	15	(149)	(58)
Revenu total	(60)	(106)	(425)	(488)
Frais autres que d'intérêts	75	57	146	125
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	(135)	(163)	(571)	(613)
Dotations aux pertes de crédit	2	1	(1)	3
Résultat avant charge d'impôts	(137)	(164)	(570)	(616)
Charge (économie) d'impôts <sup>(1)</sup>	(111)	(159)	(378)	(456)
<b>Perte nette</b>	(26)	(5)	(192)	(160)
Participations ne donnant pas le contrôle	–	(1)	(1)	(2)
Perte nette attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	(26)	(4)	(191)	(158)
Moins : Éléments particuliers après impôts <sup>(2)</sup>	73	49	73	25
<b>Perte nette – ajustée <sup>(2)</sup></b>	(99)	(54)	(265)	(185)
Actif moyen <sup>(3)</sup>	65 174	66 660	65 117	71 616

(1) Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2024, un montant de 15 M\$ (88 M\$ en 2023) est déduit du *Revenu net d'intérêts*, un montant de 79 M\$ (64 M\$ en 2023) est déduit des *Revenus autres que d'intérêts* et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, un montant de 66 M\$ (242 M\$ en 2023) est déduit du *Revenu net d'intérêts*, un montant de 225 M\$ (172 M\$ en 2023) est déduit des *Revenus autres que d'intérêts* et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. Ces ajustements comprennent le renversement de l'équivalent imposable du secteur des Marchés financiers et de la rubrique *Autres*. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre, en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. À la lumière de la loi adoptée concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

La rubrique *Autres* des résultats sectoriels affiche une perte nette de 26 M\$ au troisième trimestre de 2024 comparativement à une perte nette de 5 M\$ pour le trimestre correspondant de 2023. La variation de la perte nette provient essentiellement de l'augmentation des frais autres que d'intérêts par rapport au trimestre correspondant de 2023, notamment en raison de l'augmentation de la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus de la Banque, atténuée par l'impact plus favorable des éléments particuliers, notamment les éléments liés à l'entente visant l'acquisition de CWB, sur la perte nette au troisième trimestre de 2024. La perte nette ajustée de 99 M\$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2024 se compare à une perte nette ajustée de 54 M\$ pour le trimestre correspondant de 2023.

Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, la perte nette s'élève à 192 M\$, comparativement à une perte nette de 160 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023. La variation de la perte nette s'explique en partie par la contribution plus faible des activités de trésorerie, en lien avec les activités de gestion de l'appariement du bilan de la Banque, ainsi que par la hausse des frais autres que d'intérêts par rapport à la période correspondante de 2023, notamment en raison de l'augmentation de la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus de la Banque. Ces facteurs ont été atténués par les éléments particuliers qui ont eu un impact favorable de 73 M\$ sur la perte nette pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 comparativement à un impact favorable de 25 M\$ pour la période correspondante de 2023. La perte nette ajustée de 265 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 se compare à une perte nette ajustée de 185 M\$ pour la période correspondante de 2023.

## Bilan consolidé

### Résumé du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2024	Au 31 octobre 2023 <sup>(1)</sup>	Variation %
<b>Actif</b>			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	32 489	35 234	(8)
Valeurs mobilières	144 275	121 818	18
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	13 879	11 260	23
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	239 549	225 443	6
Autres	23 741	29 722	(20)
	<b>453 933</b>	<b>423 477</b>	<b>7</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>			
Dépôts	320 587	288 173	11
Autres	106 930	110 972	(4)
Dettes subordonnées	1 254	748	68
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	25 161	23 582	7
Participations ne donnant pas le contrôle	1	2	(50)
	<b>453 933</b>	<b>423 477</b>	<b>7</b>

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

### Actif

Au 31 juillet 2024, la Banque a un actif total de 453,9 G\$, comparativement à 423,5 G\$ au 31 octobre 2023, une augmentation de 30,4 G\$ ou 7 %. La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, de 32,5 G\$ au 31 juillet 2024, sont en baisse de 2,7 G\$ principalement en raison de la diminution des dépôts auprès d'institutions financières réglementées, notamment la Réserve fédérale américaine, atténuée par l'augmentation des dépôts auprès de la Banque du Canada.

Les valeurs mobilières augmentent de 22,5 G\$ par rapport au 31 octobre 2023, en raison de l'augmentation de 16,0 G\$ ou 16 % des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net, hausse essentiellement attribuable aux titres de participation, atténuée par la diminution des titres émis ou garantis par le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays. L'augmentation s'explique également par la hausse de 6,5 G\$ des valeurs mobilières autres que celles évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, hausse essentiellement attribuable aux titres émis ou garantis par le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays et aux titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada. Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ont augmenté de 2,6 G\$ par rapport au 31 octobre 2023, principalement en lien avec les activités du secteur des Marchés financiers.

Les prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, de 239,5 G\$ au 31 juillet 2024, augmentent de 14,1 G\$ ou 6 % par rapport au 31 octobre 2023. Le détail des principaux portefeuilles de prêts et acceptations est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2024	Au 31 octobre 2023	Au 31 juillet 2023
<b>Prêts et acceptations</b>			
Hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires	122 521	116 444	114 481
Aux particuliers	17 387	16 761	16 088
Créances sur cartes de crédit	2 692	2 603	2 491
Aux entreprises et aux administrations publiques	98 244	90 819	87 493
	<b>240 844</b>	<b>226 627</b>	<b>220 553</b>
Provisions pour pertes de crédit	(1 295)	(1 184)	(1 120)
	<b>239 549</b>	<b>225 443</b>	<b>219 433</b>

Les prêts hypothécaires résidentiels (incluant les marges de crédit hypothécaires) augmentent de 6,1 G\$ ou 5 % par rapport au 31 octobre 2023 compte tenu des activités des secteurs des Particuliers et Entreprises et des Marchés financiers, ainsi que des filiales ABA Bank et Credigy. Par rapport au 31 octobre 2023, les prêts aux particuliers augmentent de 0,6 G\$ et les créances sur cartes de crédit sont en légère hausse. Les prêts et acceptations aux entreprises et aux administrations publiques sont en hausse de 7,4 G\$ ou 8 % par rapport au 31 octobre 2023 principalement en raison de la croissance des activités des Services aux entreprises, des secteurs des Marchés financiers et de Gestion de patrimoine et des filiales Credigy et ABA Bank.

Depuis un an, les prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, ont augmenté de 20,1 G\$ ou 9 %. Les prêts hypothécaires résidentiels (incluant les marges de crédit hypothécaires) sont en hausse de 8,0 G\$ ou 7 % compte tenu de la demande soutenue du crédit hypothécaire dans le secteur des Particuliers et Entreprises, ainsi que de la croissance des activités du secteur des Marchés financiers et des filiales Credigy et ABA Bank. Par rapport au 31 juillet 2023, les prêts aux particuliers sont en hausse de 1,3 G\$ et les créances sur cartes de crédit sont en hausse de 0,2 G\$. Les prêts et acceptations aux entreprises et aux administrations publiques sont en hausse de 10,7 G\$ ou 12 % depuis un an, essentiellement en raison d'une augmentation des activités des Services aux entreprises, des secteurs des Marchés financiers et de Gestion de patrimoine, ainsi que des filiales ABA Bank et Credigy, atténuée par une baisse des activités de la Trésorerie.

Les prêts dépréciés comprennent tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues ainsi que les prêts DAC. Au 31 juillet 2024, les prêts dépréciés bruts sont de 1 852 M\$, alors qu'ils s'élevaient à 1 584 M\$ au 31 octobre 2023. Les prêts dépréciés nets se chiffrent à 1 482 M\$ au 31 juillet 2024 comparativement à 1 276 M\$ au 31 octobre 2023. Par ailleurs, les prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC ont augmenté de 353 M\$ pour s'établir à 959 M\$ au 31 juillet 2024, contre 606 M\$ au 31 octobre 2023. Cette augmentation s'explique par la hausse des prêts dépréciés nets des portefeuilles de prêts des Services aux particuliers et des Services aux entreprises, du secteur des Marchés financiers, ainsi que des filiales Credigy (excluant les prêts DAC) et ABA Bank. Les prêts DAC nets s'établissent à 523 M\$ au 31 juillet 2024, alors qu'ils se chiffraient à 670 M\$ au 31 octobre 2023, en baisse en raison d'échéances de certains portefeuilles et de remboursements de prêts.

Les autres actifs de 23,7 G\$ au 31 juillet 2024 sont en baisse de 6,0 G\$ depuis le 31 octobre 2023 principalement en raison de la diminution des instruments financiers dérivés.

### Passif

La Banque a un passif total de 428,8 G\$ au 31 juillet 2024 comparativement à 399,9 G\$ au 31 octobre 2023.

Au 31 juillet 2024, les dépôts de la Banque s'établissent à 320,6 G\$ comparativement à 288,2 G\$ au 31 octobre 2023, une augmentation de 32,4 G\$ ou 11 %. Les dépôts des particuliers de 94,2 G\$ au 31 juillet 2024 sont en hausse de 6,3 G\$ par rapport au 31 octobre 2023. Cette hausse provient de la croissance des activités des Services aux particuliers, des secteurs des Marchés financiers et de Gestion de patrimoine ainsi que de la filiale ABA Bank.

Les dépôts des entreprises et administrations publiques de 220,9 G\$ au 31 juillet 2024 augmentent de 23,6 G\$ par rapport au 31 octobre 2023. La hausse provient des activités de financement de la Trésorerie, dont 4,7 G\$ au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques, des activités des Services aux entreprises, des secteurs des Marchés financiers et de Gestion de Patrimoine, ainsi que d'un montant de 1,0 G\$ lié aux ententes de placement concernant des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB. Les dépôts des institutions de dépôts de 5,5 G\$ au 31 juillet 2024 enregistrent une hausse de 2,5 G\$ par rapport au 31 octobre 2023 qui provient des activités de financement de la Trésorerie, du secteur des Marchés financiers et des Services aux entreprises.

Les autres passifs de 106,9 G\$ au 31 juillet 2024 sont en baisse de 4,1 G\$ comparativement au 31 octobre 2023, essentiellement en raison de la diminution de 6,5 G\$ des acceptations, conséquence de la transition des acceptations bancaires vers des prêts indexés au taux CORRA (*Canadian Overnight Repo Rate Average*), de 2,2 G\$ des instruments financiers dérivés et de 1,7 G\$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert. Ces baisses ont été contrebalancées en partie par l'augmentation de 3,5 G\$ des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées et de 2,0 G\$ des passifs relatifs à des créances cédées.

L'augmentation de la dette subordonnée depuis le 31 octobre 2023 provient de l'émission, le 5 février 2024, des billets à moyen terme d'un montant de 500 M\$.

### Capitaux propres

Au 31 juillet 2024, les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque s'établissent à 25,2 G\$, en hausse de 1,6 G\$ par rapport au 31 octobre 2023. Cette augmentation s'explique par le résultat net, déduction faite des dividendes, par les réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi et par les émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par la variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et de la variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie.

## Transaction CWB

Le 11 juin 2024, la Banque a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank* ou CWB) par voie d'échange d'actions évaluant CWB à environ 5,0 G\$. Chaque action ordinaire de CWB, sauf celles que détient la Banque, sera échangée contre 0,450 action ordinaire de la Banque Nationale. CWB est une institution de services financiers diversifiée établie à Edmonton, en Alberta. Cette transaction permettra à la Banque d'accélérer sa croissance pancanadienne. Ce regroupement réunit deux banques canadiennes complémentaires dont les activités sont en pleine croissance et permet d'améliorer les services aux clients en offrant une gamme complète de produits et de services à l'échelle nationale, avec un modèle de service centré sur les régions.

La clôture de la transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles, y compris les approbations réglementaires, et devrait avoir lieu en 2025. Les résultats de l'entreprise acquise seront consolidés à compter de la date de clôture de la transaction.

La Banque est exposée aux variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB liées aux fluctuations des taux d'intérêt du marché, entre l'annonce et la clôture de la transaction. L'augmentation des taux d'intérêt influera sur la juste valeur des actifs nets à la clôture de la transaction, dont une augmentation du goodwill et une réduction des ratios des fonds propres. Afin de gérer la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction, la Banque a conclu des swaps de taux d'intérêt pour couvrir son exposition de manière économique. Les variations liées à la réévaluation à la juste valeur des swaps sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* à l'état consolidé des résultats.

## Transactions avec des parties liées

Les politiques et procédures de la Banque relatives aux transactions avec des parties liées n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 octobre 2023. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 28 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

## Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie. Une analyse complète de ces opérations, et plus précisément de leur nature, de leur utilisation et de leur importance, est présentée aux pages 51 et 52 du Rapport annuel 2023.

Pour plus de détails sur les actifs financiers transférés mais non décomptabilisés, les garanties, les engagements et les entités structurées, se reporter aux notes 8, 26 et 27 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

## Impôts sur le résultat

### Avis de cotisation

En avril 2024, la Banque a reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 110 M\$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année d'imposition 2019.

Au cours des exercices antérieurs, la Banque avait reçu de nouvelles cotisations visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 965 M\$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant les années d'imposition 2012 à 2018.

Dans le cadre des nouvelles cotisations, l'ARC allègue que les dividendes ont été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ».

En octobre 2023, la Banque avait déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt et l'affaire fait l'objet d'un litige. Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2019, pour certaines activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations précitées. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 juillet 2024.

### Mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada

Le 4 novembre 2022, le gouvernement du Canada avait déposé le projet de loi C-32 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 3 novembre 2022 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à certaines entités des groupes de banques et d'assureurs-vie, présentées dans son budget du 7 avril 2022. Ces mesures fiscales incluaient un dividende pour la relance au Canada (DRC), sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %. Le 15 décembre 2022, le projet de loi C-32 avait reçu la sanction royale. Ces mesures fiscales étant adoptées au 31 janvier 2023, une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du DRC ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt, qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022, avaient été comptabilisées dans les états financiers consolidés au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023.

### Autres mesures fiscales

Le 30 novembre 2023, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-59 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à la Banque. Ces mesures incluent le refus de la déduction pour dividendes reçus après 2023 sur les actions qui constituent des biens évalués à la valeur du marché pour fins fiscales (à l'exception des dividendes reçus sur les « actions privilégiées imposables » tel que défini dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*), ainsi que l'application d'un impôt de 2 % de la valeur nette des capitaux propres rachetés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59 a reçu la sanction royale et ces mesures fiscales sont adoptées à la date de présentation de l'information financière. Les états financiers consolidés reflètent le refus de la déduction pour les dividendes visés par le projet de loi C-59 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le 2 mai 2024, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-69 – *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024*. Ce projet de loi inclut les règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial) publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui seront applicables pour les exercices financiers ouverts à compter du 31 décembre 2023 (1<sup>er</sup> novembre 2024 pour la Banque). Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69 a reçu la sanction royale. À ce jour, les règles du Pilier 2 ont été incluses dans un projet de loi ou adoptées dans certaines juridictions où la Banque exerce ses activités. Les règles du Pilier 2 ne sont pas applicables pour le présent exercice financier et la Banque évalue actuellement son exposition à l'impôt sur le résultat découlant de ces règles.

## Gestion du capital

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle. La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. Plus de détails sur le cadre de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2023 aux pages 53 à 61.

### Accord de Bâle

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 11,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 13,0 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 15,0 %. Pour de plus amples renseignements sur le calcul des ratios, se reporter aux pages 54 et 55 du Rapport annuel 2023. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le CBCB et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure (RSI) de 3,5 % établies par le BSIF. La RSI, dont le niveau varie entre 0 % et 4,0 % de l'actif pondéré en fonction des risques, est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais devra fournir un plan de mesures correctives au BSIF. La Banque doit également respecter les exigences du plancher des fonds propres afin que le total de l'actif pondéré en fonction des risques ne soit pas inférieur à 72,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques calculé selon les approches standardisées de Bâle III. Originellement, le BSIF proposait l'adoption progressive d'un coefficient de plancher sur une période de trois ans dont la valeur initiale était de 65,0 % au deuxième trimestre de 2023, puis qui augmente de 2,5 % par année pour atteindre 72,5 % à l'exercice 2026. Le 5 juillet 2024, le BSIF a annoncé qu'il retardait d'un an l'augmentation du plancher de fonds propres. Par conséquent, le coefficient de plancher révisé atteindra 72,5 % à l'exercice 2027. Pour l'exercice 2024, le coefficient de plancher est établi à 67,5 %, et restera à ce niveau jusqu'à la fin de l'exercice 2025, pour ensuite augmenter jusqu'en 2027. Si l'exigence de fonds propres est inférieure à l'exigence liée au plancher des fonds propres après l'application du coefficient de plancher, la différence est ajoutée au total de l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les BISI respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,5 %, qui comprend une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % applicable uniquement aux BISI. Pour de plus amples renseignements sur le calcul du ratio de levier, se reporter à la page 55 du Rapport annuel 2023.

Au premier trimestre de 2024, la Banque a mis en œuvre les réformes finalisées telles qu'adoptées par le BSIF relativement au cadre révisé de fonds propres au titre du risque de marché, conformément à l'examen fondamental du portefeuille de négociation (EFPN) du CBCB, ainsi qu'à la révision du cadre de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA). Tant pour le risque de marché que pour le CVA, la Banque utilise la méthode des sensibilités standard pour calculer l'actif pondéré en fonction des risques. La mise en œuvre de ces cadres révisés, au 1<sup>er</sup> novembre 2023, a eu une incidence négative de 38 pbs sur le ratio des fonds propres CET1 de la Banque.

De plus, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y a de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Tous les instruments des fonds propres réglementaires de la Banque autres que les actions ordinaires sont assortis d'une clause FPUNV.

La ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF, qui s'applique à toutes les BISI dans le cadre des règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral, vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable. La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice TLAC du BSIF. Le BSIF exige des BISI qu'elles maintiennent un ratio TLAC fondé sur les risques d'au moins 25,0 % (incluant la RSI) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 7,25 %. Le ratio TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'actif pondéré en fonction des risques et le ratio de levier TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale. Au 31 juillet 2024, la valeur des éléments de passif en circulation faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne s'élève à 22,4 G\$ (17,7 G\$ au 31 octobre 2023).

#### Exigences – Ratios des fonds propres <sup>(1)</sup>, de levier <sup>(1)</sup> et TLAC <sup>(2)</sup> réglementaires

	Exigences au 31 juillet 2024							Ratios au 31 juillet 2024
	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Minimum établi par le CBCB	Surcharge relative aux BISI	Minimum établi par le BSIF	Réserve pour stabilité intérieure <sup>(3)</sup>	Minimum établi par le BSIF, y compris la réserve pour stabilité intérieure	
<b>Ratios des fonds propres</b>								
CET1	4,5 %	2,5 %	7,0 %	1,0 %	8,0 %	3,5 %	11,5 %	13,5 %
catégorie 1	6,0 %	2,5 %	8,5 %	1,0 %	9,5 %	3,5 %	13,0 %	15,7 %
total	8,0 %	2,5 %	10,5 %	1,0 %	11,5 %	3,5 %	15,0 %	16,9 %
<b>Ratio de levier</b>	3,0 %	s.o.	3,0 %	0,5 %	3,5 %	s.o.	3,5 %	4,4 %
<b>Ratio TLAC</b>	21,5 %	s.o.	21,5 %	s.o.	21,5 %	3,5 %	25,0 %	29,7 %
<b>Ratio de levier TLAC</b>	6,75 %	s.o.	6,75 %	0,5 %	7,25 %	s.o.	7,25 %	8,3 %

s.o. Sans objet

(1) Les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.

(2) Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

(3) Le 18 juin 2024, le BSIF a confirmé que la réserve pour stabilité intérieure était maintenue à 3,5 %.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales relatives aux capitaux propres établies par le BSIF, y compris la RSI. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » publié trimestriellement et disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca). De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible sur le site Internet de la Banque.

#### Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. La Banque a mis en œuvre les cadres révisés de risque de marché et de risque lié au CVA au cours du premier trimestre de 2024. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023, aucun autre fait nouveau en matière de réglementation n'est à considérer, à l'exception du report d'un an de l'augmentation du plancher des fonds propres, tel que mentionné précédemment.

#### Activités de gestion

Le 12 décembre 2023, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 d'actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 11 décembre 2024. La Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024.

Le 5 février 2024, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 500 M\$ portant intérêt à 5,279 % et échéant le 15 février 2034. Comme les billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux FPUNV, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

## Dividendes

Le 27 août 2024, le conseil d'administration a déclaré les dividendes réguliers sur les diverses séries d'actions privilégiées de premier rang, ainsi qu'un dividende de 1,10 \$ par action ordinaire, payable le 1<sup>er</sup> novembre 2024 aux actionnaires inscrits le 30 septembre 2024.

## Actions, autres instruments de capitaux propres et options d'achat d'actions

	Au 31 juillet 2024	
	Nombre d'actions ou de BCRL <sup>(1)</sup>	M\$
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>		
Série 30	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300
Série 38	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300
	<b>66 000 000</b>	<b>1 650</b>
<b>Autres instruments de capitaux propres</b>		
BCRL – Série 1	500 000	500
BCRL – Série 2	500 000	500
BCRL – Série 3	500 000	500
	<b>1 500 000</b>	<b>1 500</b>
	<b>67 500 000</b>	<b>3 150</b>
<b>Actions ordinaires</b>	<b>340 522 825</b>	<b>3 442</b>
<b>Options d'achat d'actions</b>	<b>10 614 466</b>	

(1) Billets de capital à recours limité (BCRL).

Au 23 août 2024, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 340 384 098 et le nombre d'options en cours est de 10 614 466. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion des instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires lorsque le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les clauses FPUNV devait se produire, toutes les actions privilégiées et les BCRL de la Banque ainsi que les billets à moyen terme échéant le 16 août 2032 et le 15 février 2034, qui sont des instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 \$; ii) le cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix-plancher de 5,00 \$ et en tenant compte des dividendes et intérêts cumulés estimés, ces instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV se convertiraient en un maximum de 1 024 millions d'actions ordinaires de la Banque, d'où un effet dilutif de 75,0 % selon le nombre d'actions ordinaires de la Banque en circulation au 31 juillet 2024.

## Variation des fonds propres réglementaires <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Neuf mois terminés le 31 juillet 2024
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)</b>	
Solde au début	16 920
Émission d'actions ordinaires (y compris au titre du régime d'options d'achat d'actions)	119
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	14
Rachat d'actions ordinaires	–
Autres surplus d'apport	16
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(1 224)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	2 862
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	322
Incidence de l'adoption de l'IFRS 17	(94)
Autres	(54)
Variations des autres éléments cumulés du résultat global	
Écarts de conversion	(39)
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	32
Autres	–
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	37
Autres, y compris les ajustements réglementaires	
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	(179)
Variation du montant excédant le seuil de 15 %	
Actifs d'impôt différé	–
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	–
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt)	(26)
Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF	(1)
Variation des autres ajustements réglementaires	–
<b>Solde à la fin</b>	<b>18 705</b>
<b>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1</b>	
Solde au début	3 148
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	–
Rachats de fonds propres	–
Autres, y compris des ajustements réglementaires	2
<b>Solde à la fin</b>	<b>3 150</b>
<b>Total des fonds propres de catégorie 1</b>	<b>21 855</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2</b>	
Solde au début	988
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	500
Rachat de fonds propres	–
Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties	–
Variation de certaines provisions pour pertes de crédit	35
Autres, y compris des ajustements réglementaires	54
<b>Solde à la fin</b>	<b>1 577</b>
<b>Total des fonds propres réglementaires</b>	<b>23 432</b>

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

### Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques a augmenté de 13,3 G\$ pour s'établir à 138,9 G\$ au 31 juillet 2024, comparativement à 125,6 G\$ au 31 octobre 2023. Cette augmentation découle de la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques, de la détérioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts et des changements de méthode découlant principalement de la mise en œuvre des cadres révisés de risque de marché et de risque lié au CVA. La variation de l'actif pondéré en fonction des risques de la Banque par type de risque est présentée dans le tableau suivant.

### Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

			Trimestre terminé le			
			31 juillet 2024	30 avril 2024	31 janvier 2024	31 octobre 2023
	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	Total	Total	Total	Total
<b>Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début</b>	<b>106 694</b>	<b>5 969</b>	<b>112 663</b>	108 838	107 145	102 087
Taille du portefeuille	3 394	90	3 484	2 484	5 020	2 288
Qualité du portefeuille	714	(65)	649	508	435	1 045
Mises à jour des modèles	(244)	–	(244)	–	(31)	(107)
Méthode et politique	–	–	–	–	(2 629)	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–	–
Variation de change	121	11	132	833	(1 102)	1 832
<b>Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin</b>	<b>110 679</b>	<b>6 005</b>	<b>116 684</b>	112 663	108 838	107 145
<b>Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début</b>			<b>9 641</b>	10 148	5 662	5 985
Variation des niveaux de risque <sup>(2)</sup>			(1 575)	(507)	(352)	(323)
Mises à jour des modèles			–	–	–	–
Méthode et politique			–	–	4 838	–
Acquisitions et cessions			–	–	–	–
<b>Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin</b>			<b>8 066</b>	9 641	10 148	5 662
<b>Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début</b>			<b>13 811</b>	13 384	12 785	12 490
Variation des niveaux de risque			357	427	599	295
Méthode et politique			–	–	–	–
Acquisitions et cessions			–	–	–	–
<b>Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin</b>			<b>14 168</b>	13 811	13 384	12 785
<b>Actif pondéré en fonction des risques à la fin</b>			<b>138 918</b>	136 115	132 370	125 592

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires ou d'une nouvelle réglementation. Au cours du premier trimestre de 2024, la Banque a raffiné le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques pour le risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés et à certains prêts autres que particuliers et a également mis en œuvre les cadres révisés de risque de marché et de risque lié au CVA du BSIF.

### Ratios des fonds propres réglementaires, de levier et TLAC

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 13,5 %, à 15,7 % et à 16,9 % au 31 juillet 2024, comparativement à des ratios de 13,5 %, de 16,0 % et de 16,8 %, respectivement, au 31 octobre 2023. Le ratio des fonds propres CET1 est stable comparativement au 31 octobre 2023, alors que le ratio des fonds propres de catégorie 1 est en baisse et que le ratio du total des fonds propres est en légère hausse. La croissance de l'actif pondéré en fonction des risques et l'impact lié à la mise en œuvre des cadres révisés du BSIF pour le risque de marché et pour le risque lié au CVA ont eu des impacts défavorables sur les ratios. Ces facteurs ont été atténués en partie par le résultat net, déduction faite des dividendes, les émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions et la déduction de l'écart de crédit de la Banque. Par ailleurs, l'émission des billets à moyen terme pour un montant de 500 M\$ a eu un impact favorable sur le ratio du total des fonds propres.

Le ratio de levier en date du 31 juillet 2024 s'établit à 4,4 %, inchangé par rapport au 31 octobre 2023. Le ratio de levier est demeuré stable puisque l'augmentation de l'exposition totale a été contrebalancée par la croissance des fonds propres de catégorie 1.

Au 31 juillet 2024, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC s'établissent, respectivement, à 29,7 % et à 8,3 %, comparativement à 29,2 % et à 8,0 %, respectivement, au 31 octobre 2023. L'augmentation du ratio TLAC et du ratio de levier TLAC s'explique principalement par les émissions nettes d'instruments qui satisfont tous les critères d'admissibilité TLAC au cours de la période.

Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

### Capital réglementaire <sup>(1)</sup>, ratio de levier <sup>(1)</sup> et TLAC <sup>(2)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2024	Au 31 octobre 2023
<b>Fonds propres</b>		
CET1	18 705	16 920
catégorie 1	21 855	20 068
total	23 432	21 056
<b>Actif pondéré en fonction des risques</b>	138 918	125 592
<b>Exposition totale</b>	499 963	456 478
<b>Ratios des fonds propres</b>		
CET1	13,5 %	13,5 %
catégorie 1	15,7 %	16,0 %
total	16,9 %	16,8 %
<b>Ratio de levier</b>	4,4 %	4,4 %
<b>TLAC disponible</b>	41 295	36 732
<b>Ratio TLAC</b>	29,7 %	29,2 %
<b>Ratio de levier TLAC</b>	8,3 %	8,0 %

(1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.

(2) La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

### Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale

Le CBCB a développé une méthodologie d'évaluation et d'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes ainsi que des indicateurs utilisés par le CBCB et le Conseil de stabilité financière pour évaluer les banques d'importance systémique mondiale (BISM). Des exigences de communication publique annuelles s'appliquent aux grandes banques actives à l'échelle mondiale.

La dernière version du préavis du BSIF intitulé *Banques d'importance systémique mondiale – Obligations redditionnelles* à l'égard de la mise en œuvre des exigences de communication publique pour les BISM au Canada est entrée en vigueur en 2022. Les banques canadiennes, y compris la Banque, qui n'ont pas été désignées BISM et qui ont une exposition totale (tel que calculée par le ratio de levier selon Bâle III) supérieure à l'équivalent de 200 milliards d'euros à la fin de l'exercice sont tenues de publier annuellement les indicateurs. Les indicateurs sont calculés et présentés selon des lignes directrices précises publiées par le CBCB, qui sont mises à jour chaque année. Ainsi, les valeurs obtenues ne sont peut-être pas comparables aux autres mesures présentées dans ce rapport. Le tableau suivant présente les indicateurs utilisés dans la méthode d'évaluation du CBCB permettant d'évaluer les BISM.

## Indicateurs – Banques d'importance systémique mondiale (BISM) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)		Au 31 octobre	
Catégories	Indicateurs	2023	2022
Activité transfrontière <sup>(2)</sup>	Créances transfrontières	117 016	97 929
	Passifs transfrontières	90 476	75 961
Taille <sup>(3)</sup>	Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III <sup>(4)</sup>	459 090	429 692
Interdépendance <sup>(5)</sup>	Actifs dans le système financier <sup>(4)</sup>	73 022	66 590
	Passifs dans le système financier <sup>(4)</sup>	38 238	42 806
	Titres en circulation <sup>(4)</sup>	109 831	105 572
Substituabilité/infrastructure financière <sup>(6)</sup>	Activité de paiement <sup>(7)</sup>	16 801 902	17 366 801
	Actifs sous garde	652 463	615 973
	Valeurs des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers	31 821	26 017
	Volume des transactions <sup>(8)</sup>		
	Titres à revenu fixe <sup>(8)</sup>	845 554	829 877
	Titres de participation et autres titres <sup>(8)</sup>	1 124 984	1 335 166
Complexité <sup>(9)</sup>	Valeur nominale des instruments financiers dérivés de gré à gré <sup>(4)</sup>	1 847 636	1 816 770
	Titres détenus à des fins de négociation et titres de placement <sup>(10)</sup>	54 740	49 493
	Actifs financiers de niveau 3 <sup>(4)</sup>	1 226	1 128

(1) Les indicateurs d'importance systémique mondiale des banques reposent sur la méthodologie prescrite dans les lignes directrices publiées par le CBCB en juillet 2018 et ils sont calculés selon les instructions précises qui sont mises à jour chaque année par le CBCB.

(2) Représente le niveau d'interaction de la Banque hors du Canada.

(3) Représente le total des expositions au bilan et hors bilan de la Banque selon les règles de ratio de levier du BSIF en vertu de l'accord de Bâle III, avant ajustements réglementaires.

(4) Incluant les activités d'assurances.

(5) Représente les transactions avec d'autres institutions financières.

(6) Représente la mesure dans laquelle les services de la Banque pourraient être remplacés par ceux d'autres institutions.

(7) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2023 et 2022.

(8) Cet indicateur est composé de deux sous-indicateurs : titres à revenu fixe ainsi que titres de participation et autres titres.

(9) Tient compte du degré de complexité et du volume des activités de négociation de la Banque visant les instruments financiers dérivés, les titres détenus à des fins de négociation, les titres de placement et les actifs financiers de niveau 3.

(10) Le montant au 31 octobre 2023 a été révisé par rapport à celui présenté précédemment.

## Gestion des risques

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière et la Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. Elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'affaires. La Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. Elle assume certains risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels.

Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes. Certains risques sont présentés ci-après. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2023, aux pages 62 à 106. Des informations sur la gestion des risques sont également présentées à la note 7 des présents états financiers consolidés relativement aux prêts.

### Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires.

Entre le 2 mars 2022 et le 12 juillet 2023, la Banque du Canada avait relevé son taux directeur à dix reprises, ce dernier passant de 0,25 % à 5 %. Cette hausse rapide des taux, qui avait pour but principal de contrer l'inflation au Canada, exerce une pression sur la capacité des emprunteurs à effectuer leurs versements, notamment celle des titulaires d'hypothèques à taux variable ou dont le terme arrive à échéance. Dans ses deux dernières annonces qui ont eu lieu le 5 juin 2024 et le 24 juillet 2024, la Banque du Canada a abaissé son taux directeur, le faisant passer de 5 % à 4,50 %.

#### Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2023, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2023, à la page 77. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023, le fait nouveau en matière de réglementation ci-dessous est également à considérer.

Le 5 février 2024, la *Loi sur l'interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des non-Canadiens* qui devait être en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, a été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

### Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 juillet 2024		
	Montants utilisés <sup>(2)</sup>	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension <sup>(3)</sup>	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan <sup>(4)</sup>	Total	Approche standardisée <sup>(5)</sup>	Approche NI
<b>Particuliers</b>								
Hypothèques résidentielles	79 320	9 457	–	–	–	88 777	12 %	88 %
Crédits rotatifs admissibles	3 250	11 557	–	–	–	14 807	– %	100 %
Particuliers – autres	17 093	2 749	–	–	35	19 877	14 %	86 %
	<b>99 663</b>	<b>23 763</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>35</b>	<b>123 461</b>		
<b>Autres que particuliers</b>								
Entreprises	94 515	31 711	44 044	306	8 516	179 092	16 %	84 %
États souverains	67 358	6 270	75 557	–	269	149 454	3 %	97 %
Institutions financières	8 103	1 053	134 810	2 147	1 694	147 807	21 %	79 %
	<b>169 976</b>	<b>39 034</b>	<b>254 411</b>	<b>2 453</b>	<b>10 479</b>	<b>476 353</b>		
<b>Portefeuille de négociation</b>	–	–	–	13 140	–	13 140	3 %	97 %
Titrisation	4 653	–	–	–	5 444	10 097	92 %	8 %
<b>Total – Risque de crédit brut</b>	<b>274 292</b>	<b>62 797</b>	<b>254 411</b>	<b>15 593</b>	<b>15 958</b>	<b>623 051</b>	<b>14 %</b>	<b>86 %</b>
<b>Approche standardisée <sup>(5)</sup></b>	<b>38 365</b>	<b>1 256</b>	<b>38 979</b>	<b>2 261</b>	<b>5 916</b>	<b>86 777</b>		
<b>Approche NI</b>	<b>235 927</b>	<b>61 541</b>	<b>215 432</b>	<b>13 332</b>	<b>10 042</b>	<b>536 274</b>		
<b>Total – Risque de crédit brut</b>	<b>274 292</b>	<b>62 797</b>	<b>254 411</b>	<b>15 593</b>	<b>15 958</b>	<b>623 051</b>	<b>14 %</b>	<b>86 %</b>

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 octobre 2023		
	Montants utilisés <sup>(2)</sup>	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension <sup>(3)</sup>	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan <sup>(4)</sup>	Total	Approche standardisée <sup>(5)</sup>	Approche NI
<b>Particuliers</b>								
Hypothèques résidentielles	77 073	9 094	–	–	–	86 167	12 %	88 %
Crédits rotatifs admissibles	3 183	12 052	–	–	–	15 235	– %	100 %
Particuliers – autres	16 078	2 692	–	–	33	18 803	13 %	87 %
	<b>96 334</b>	<b>23 838</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>33</b>	<b>120 205</b>		
<b>Autres que particuliers</b>								
Entreprises	91 994	27 846	38 549	385	6 915	165 689	18 %	82 %
États souverains	61 438	5 921	61 580	–	267	129 206	3 %	97 %
Institutions financières	6 719	1 002	98 222	3 013	1 506	110 462	23 %	77 %
	<b>160 151</b>	<b>34 769</b>	<b>198 351</b>	<b>3 398</b>	<b>8 688</b>	<b>405 357</b>		
<b>Portefeuille de négociation</b>	–	–	–	13 778	–	13 778	2 %	98 %
Titrisation	4 351	–	–	–	5 318	9 669	92 %	8 %
<b>Total – Risque de crédit brut</b>	<b>260 836</b>	<b>58 607</b>	<b>198 351</b>	<b>17 176</b>	<b>14 039</b>	<b>549 009</b>	<b>15 %</b>	<b>85 %</b>
<b>Approche standardisée <sup>(5)</sup></b>	<b>35 461</b>	<b>1 260</b>	<b>34 717</b>	<b>3 211</b>	<b>5 568</b>	<b>80 217</b>		
<b>Approche NI</b>	<b>225 375</b>	<b>57 347</b>	<b>163 634</b>	<b>13 965</b>	<b>8 471</b>	<b>468 792</b>		
<b>Total – Risque de crédit brut</b>	<b>260 836</b>	<b>58 607</b>	<b>198 351</b>	<b>17 176</b>	<b>14 039</b>	<b>549 009</b>	<b>15 %</b>	<b>85 %</b>

- (1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (2) Excluent les titres de participation et certains autres actifs tels les participations dans des filiales déconsolidées et coentreprises, les immeubles et actifs assortis du droit d'utilisation, les goodwill, les actifs d'impôt différé et les immobilisations incorporelles.
- (3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.
- (4) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.
- (5) Incluent les expositions aux contreparties centrales éligibles (CCE).

Afin de respecter les exigences du BSIF en matière de divulgation relative aux prêts hypothécaires, des renseignements additionnels sont présentés dans les documents intitulés « Informations financières complémentaires – Troisième trimestre 2024 » et « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 – Troisième trimestre 2024 » disponibles sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca).

## Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes liées à la variation des prix de marché. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Depuis quelques années, la Banque fait face à un contexte volatil. Le contexte géopolitique (notamment la guerre russo-ukrainienne ainsi que les affrontements entre Israël et le Hamas), l'inflation, les changements climatiques et les taux d'intérêt élevés continuent à créer des incertitudes.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la valeur à risque (VaR) et les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

### Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 juillet 2024				
		Mesures du risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
	Solde au bilan	Négociation <sup>(1)</sup>	Autres que de négociation <sup>(2)</sup>		
<b>Actifs</b>					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	32 489	147	19 971	12 371	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	115 993	113 153	2 840	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup> et actions
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	15 233	–	15 233	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup> et actions <sup>(4)</sup>
Au coût amorti	13 049	–	13 049	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	13 879	–	13 879	–	Taux d'intérêt <sup>(3) (5)</sup>
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	239 549	14 185	225 364	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Instruments financiers dérivés	10 468	10 232	236	–	Taux d'intérêt et taux de change
Actif au titre des prestations définies	607	–	607	–	Autres
Autres	12 666	520	–	12 146	
	<b>453 933</b>	<b>138 237</b>	<b>291 179</b>	<b>24 517</b>	
<b>Passifs</b>					
Dépôts	320 587	25 257	295 330	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Acceptations	137	–	137	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	11 974	11 974	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	41 781	–	41 781	–	Taux d'intérêt <sup>(3) (5)</sup>
Instruments financiers dérivés	17 682	17 294	388	–	Taux d'intérêt et taux de change
Passifs relatifs à des créances cédées	27 035	9 598	17 437	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Passif au titre des prestations définies	99	–	99	–	Autres
Autres	8 222	–	48	8 174	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Dettes subordonnées	1 254	–	1 254	–	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
	<b>428 771</b>	<b>64 123</b>	<b>356 474</b>	<b>8 174</b>	

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification présenté aux pages suivantes et à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2023.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2023.
- (4) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 4 et 6 afférentes aux présents états financiers consolidés.
- (5) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion du capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR lorsqu'elle est afférente à des activités de négociation.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2023 <sup>(1)</sup>

	Solde au bilan	Mesures du risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation <sup>(2)</sup>	Autres que de négociation <sup>(3)</sup>		
<b>Actifs</b>					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	35 234	685	24 950	9 599	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup>
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	99 994	98 559	1 435	–	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup> et actions <sup>(5)</sup>
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9 242	–	9 242	–	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup> et actions <sup>(6)</sup>
Au coût amorti	12 582	–	12 582	–	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup>
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	11 260	–	11 260	–	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup> <sup>(7)</sup>
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	225 443	12 739	212 704	–	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup>
Instruments financiers dérivés	17 516	16 349	1 167	–	Taux d'intérêt <sup>(8)</sup> et taux de change <sup>(8)</sup>
Actif au titre des prestations définies	356	–	356	–	Autres <sup>(9)</sup>
Autres	11 850	544	–	11 306	
	423 477	128 876	273 696	20 905	
<b>Passifs</b>					
Dépôts	288 173	18 126	270 047	–	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup>
Acceptations	6 627	–	6 627	–	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup>
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	13 660	13 660	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	38 347	–	38 347	–	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup> <sup>(7)</sup>
Instruments financiers dérivés	19 888	19 145	743	–	Taux d'intérêt <sup>(8)</sup> et taux de change <sup>(8)</sup>
Passifs relatifs à des créances cédées	25 034	9 507	15 527	–	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup>
Passif au titre des prestations définies	94	–	94	–	Autres <sup>(9)</sup>
Autres	7 322	–	49	7 273	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup>
Dettes subordonnées	748	–	748	–	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup>
	399 893	60 438	332 182	7 273	

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque était la VaR ainsi que la SVaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification présenté à la page suivante et à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2023.

(3) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

(4) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2023.

(5) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

(6) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 4 et 6 afférentes aux présents états financiers consolidés.

(7) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion du capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour était inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles étaient afférentes à des activités de négociation.

(8) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 16 et 17 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

(9) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

### Activités de négociation

Le tableau présenté ci-dessous illustre la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification.

#### VaR des portefeuilles de négociation <sup>(1) (2)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le								Neuf mois terminés le	
	31 juillet 2024			30 avril 2024			31 juillet 2023		31 juillet 2024	31 juillet 2023
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	Moyenne
Taux d'intérêt	(5,9)	(11,8)	(8,5)	(6,7)	(10,2)	(10,1)	(7,5)	(7,0)	(8,9)	(6,9)
Taux de change	(0,7)	(3,1)	(1,7)	(1,5)	(1,9)	(1,5)	(2,9)	(3,3)	(2,0)	(2,4)
Actions	(1,8)	(5,5)	(3,4)	(3,3)	(5,0)	(4,5)	(7,8)	(5,8)	(5,6)	(7,5)
Contrats sur produits de base	(0,9)	(1,6)	(1,2)	(1,0)	(1,4)	(1,5)	(1,3)	(1,5)	(1,5)	(1,2)
Effet de diversification <sup>(3)</sup>	n.s.	n.s.	5,9	6,6	7,4	7,4	9,5	7,8	7,2	8,9
<b>VaR totale de négociation</b>	<b>(5,9)</b>	<b>(11,7)</b>	<b>(8,9)</b>	<b>(5,9)</b>	<b>(11,1)</b>	<b>(10,2)</b>	<b>(10,0)</b>	<b>(9,8)</b>	<b>(10,8)</b>	<b>(9,1)</b>

n.s. Le calcul de l'effet de diversification sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(2) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(3) La VaR totale de négociation est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de diversification.

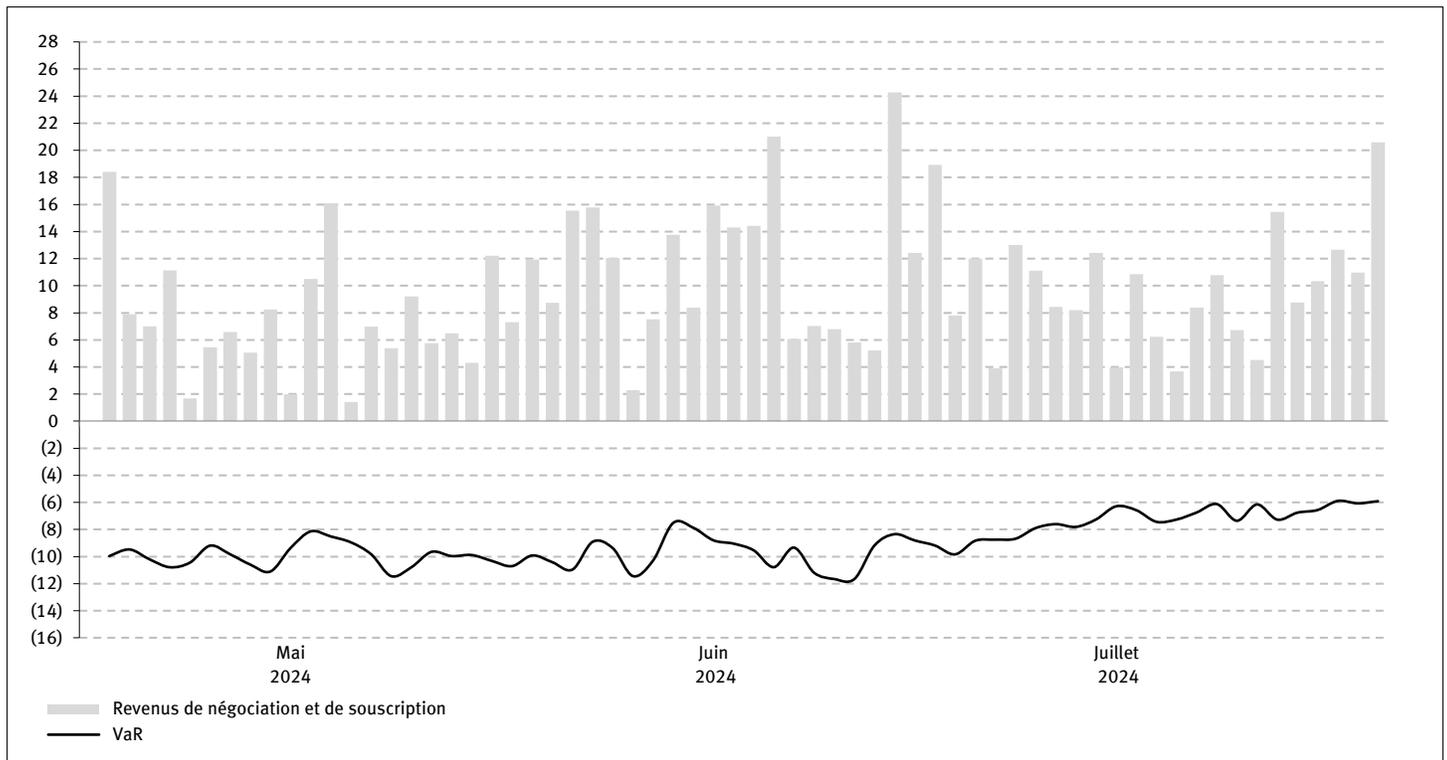
La moyenne de la VaR totale des portefeuilles de négociation a diminué, passant de 11,1 M\$ à 8,9 M\$ entre le deuxième et le troisième trimestre de 2024, principalement en raison d'une baisse du risque de taux d'intérêt et du risque sur actions.

#### Revenus de négociation et de souscription quotidiens

Le graphique suivant illustre les revenus de négociation et de souscription ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de souscription quotidiens ont été positifs pendant tous les jours du trimestre terminé le 31 juillet 2024.

#### Trimestre terminé le 31 juillet 2024

(en millions de dollars canadiens)



### Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)

Le tableau suivant illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation immédiate et soutenue de 100 points de base ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres et sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2024			Au 31 octobre 2023		
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total
<b>Effet sur les capitaux propres</b>						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(320)	(46)	(366)	(297)	2	(295)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	297	42	339	272	7	279
<b>Effet sur le revenu net d'intérêts</b>						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	93	(13)	80	73	1	74
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	(121)	7	(114)	(103)	1	(102)

## Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque.

Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre les dépôts, la titrisation, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

### Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2023, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2023, à la page 91. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023, le fait nouveau en matière de réglementation ci-dessous est également à considérer.

Le 31 octobre 2023, le BSIF a annoncé sa décision au sujet du réexamen de la ligne directrice *Normes de liquidité* (NL) pour les sources de financement institutionnel assorties de caractéristiques semblables à celles du financement de détail, et plus particulièrement les fonds négociés en bourse de comptes d'épargne à intérêt élevé (FNB CEIE). Le BSIF a décidé de traiter ces sources comme étant du financement institutionnel non garanti fourni par d'autres entités juridiques. Malgré l'existence de caractéristiques semblables à celles du financement de détail ainsi que des ententes à terme avec les déposataires, le fait que ces produits soient détenus directement par des gestionnaires de fonds a mené le BSIF à conclure qu'un taux de retrait de 100 % pour ces produits était approprié. Par conséquent, les institutions de dépôts exposées à de telles sources de financement doivent détenir suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir tous les soldes de FNB CEIE qui peuvent être retirés en moins de 30 jours. Depuis le 31 janvier 2024, toutes les institutions de dépôts ont modifié l'évaluation des liquidités et l'information financière s'y rattachant pour qu'elles soient conformes au traitement du taux de retrait de la ligne directrice NL. En outre, les changements concernant la communication d'informations sur le LCR ont été calculés rétrospectivement au début du premier trimestre pour tenir compte des fluctuations quotidiennes du ratio (soit le 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour la Banque).

### Gestion des liquidités

#### Actifs liquides

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

## Portefeuille d'actifs liquides <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2024					Au 31 octobre 2023
	Actifs liquides appartenant à la Banque <sup>(2)</sup>	Actifs liquides reçus <sup>(3)</sup>	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés <sup>(4)</sup>	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	<b>32 489</b>	<b>–</b>	<b>32 489</b>	<b>9 665</b>	<b>22 824</b>	<b>25 944</b>
<b>Valeurs mobilières</b>						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	37 948	51 123	89 071	53 813	35 258	29 062
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	13 980	7 234	21 214	13 617	7 597	6 403
Autres titres de créance	6 670	3 845	10 515	2 745	7 770	10 095
Titres de participation	85 677	49 822	135 499	92 105	43 394	27 253
<b>Prêts</b>						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	14 863	–	14 863	6 420	8 443	6 140
<b>Au 31 juillet 2024</b>	<b>191 627</b>	<b>112 024</b>	<b>303 651</b>	<b>178 365</b>	<b>125 286</b>	
Au 31 octobre 2023	169 888	87 919	257 807	152 910		104 897

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2024		Au 31 octobre 2023
<b>Actifs liquides non grevés par entité</b>			
Banque Nationale (société mère)	77 407		55 626
Filiales canadiennes	11 889		10 013
Filiales et succursales étrangères	35 990		39 258
	<b>125 286</b>		<b>104 897</b>

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2024		Au 31 octobre 2023
<b>Actifs liquides non grevés par monnaie</b>			
Dollar canadien	62 163		51 882
Dollar américain	54 880		35 243
Autres devises	8 243		17 772
	<b>125 286</b>		<b>104 897</b>

## Portefeuille d'actifs liquides <sup>(1)</sup> – Moyenne <sup>(5)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le					
	Actifs liquides appartenant à la Banque <sup>(2)</sup>	Actifs liquides reçus <sup>(3)</sup>	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés <sup>(4)</sup>	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	<b>31 233</b>	<b>–</b>	<b>31 233</b>	<b>9 967</b>	<b>21 266</b>	<b>27 651</b>
<b>Valeurs mobilières</b>						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	41 191	50 975	92 166	57 963	34 203	23 902
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	14 566	7 147	21 713	15 061	6 652	8 214
Autres titres de créance	7 311	3 876	11 187	3 021	8 166	10 350
Titres de participation	86 737	51 109	137 846	93 285	44 561	32 820
<b>Prêts</b>						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	13 739	–	13 739	6 172	7 567	5 342
	<b>194 777</b>	<b>113 107</b>	<b>307 884</b>	<b>185 469</b>	<b>122 415</b>	<b>108 279</b>

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.

(3) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(4) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.

(5) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des trois mois du trimestre, divisée par trois.

## Sommaire des actifs grevés et non grevés <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

					Au 31 juillet 2024	
	Actifs grevés <sup>(2)</sup>		Actifs non grevés		Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres <sup>(3)</sup>	Disponibles pour garantie	Autres <sup>(4)</sup>		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	551	9 114	22 824	–	32 489	2,1
Valeurs mobilières	52 162	–	92 113	–	144 275	11,5
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	11 973	1 906	–	13 879	2,7
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	37 858	–	8 443	193 248	239 549	8,3
Instruments financiers dérivés	–	–	–	10 468	10 468	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	38	38	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 830	1 830	–
Goodwill	–	–	–	1 521	1 521	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 227	1 227	–
Autres actifs	–	–	–	8 657	8 657	–
	<b>90 571</b>	<b>21 087</b>	<b>125 286</b>	<b>216 989</b>	<b>453 933</b>	<b>24,6</b>

(en millions de dollars canadiens)

					Au 31 octobre 2023 <sup>(5)</sup>	
	Actifs grevés <sup>(2)</sup>		Actifs non grevés		Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres <sup>(3)</sup>	Disponibles pour garantie	Autres <sup>(4)</sup>		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	449	8 841	25 944	–	35 234	2,2
Valeurs mobilières	49 005	–	72 813	–	121 818	11,6
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	11 260	–	–	11 260	2,6
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	36 705	–	6 140	182 598	225 443	8,7
Instruments financiers dérivés	–	–	–	17 516	17 516	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	49	49	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 592	1 592	–
Goodwill	–	–	–	1 521	1 521	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 256	1 256	–
Autres actifs	–	–	–	7 788	7 788	–
	<b>86 159</b>	<b>20 101</b>	<b>104 897</b>	<b>212 320</b>	<b>423 477</b>	<b>25,1</b>

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre du programme d'obligations sécurisées.

(3) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et qui, par conséquent, ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement, ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.

(4) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).

(5) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

### Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) a été mis en place principalement pour s'assurer que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le LCR se calcule en divisant le montant total des actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) par le montant total des sorties nettes de trésorerie. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 %. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Le tableau de la page suivante présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations quotidiennes du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024 est de 152 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à court terme de la Banque est solide.

## Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme <sup>(1) (2)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		
	31 juillet 2024		30 avril 2024
	Valeur non pondérée <sup>(3)</sup> totale (moyenne)	Valeur pondérée <sup>(4)</sup> totale (moyenne)	Valeur pondérée <sup>(4)</sup> totale (moyenne)
<b>Actifs liquides de haute qualité (HQLA)</b>			
Total des HQLA	s.o.	80 724	79 455
<b>Sorties de trésorerie</b>			
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :	63 738	5 774	5 568
Dépôts stables	27 654	829	819
Dépôts moins stables	36 084	4 945	4 749
Financement institutionnel non garanti, dont :	114 333	64 409	64 834
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	35 127	8 602	7 706
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	70 848	47 357	46 781
Dettes non garanties	8 358	8 450	10 347
Financement institutionnel garanti	s.o.	23 448	23 043
Exigences supplémentaires dont :	73 946	19 152	17 265
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	25 211	10 901	9 358
Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	1 641	1 635	1 548
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	47 094	6 616	6 359
Autres engagements de crédit contractuels	2 550	731	1 061
Autres engagements de crédit conditionnels	153 374	2 105	2 072
Total des sorties de trésorerie	s.o.	115 619	113 843
<b>Entrées de trésorerie</b>			
Prêts garantis (par ex. prise en pension)	131 039	27 808	29 556
Entrées liées aux expositions pleinement productives	12 382	8 481	7 893
Autres entrées de trésorerie	25 561	25 531	24 366
Total des entrées de trésorerie	168 982	61 820	61 815
		Valeur ajustée totale <sup>(5)</sup>	Valeur ajustée totale <sup>(5)</sup>
<b>Total des HQLA</b>		80 724	79 455
<b>Total des sorties nettes de trésorerie</b>		53 799	52 028
<b>Ratio de liquidité à court terme (%) <sup>(6)</sup></b>		152 %	155 %

s.o. Sans objet

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(3) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).

(4) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.

(5) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.

(6) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations quotidiennes du trimestre.

Au 31 juillet 2024, les actifs liquides de niveau 1 représentent 86 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Canada.

Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts performants. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 31 juillet 2024 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie.

Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

### Ratio structurel de liquidité à long terme

Le CBCB a élaboré le ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) afin de promouvoir la résilience du secteur bancaire. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Une structure de financement viable vise à réduire la probabilité que des difficultés qui perturberaient les sources de financement régulières d'une banque érodent sa position de liquidité au point d'accroître le risque d'une défaillance et, potentiellement, engendrent des tensions systémiques de plus grande envergure. Le NSFR se calcule en divisant le montant du financement stable disponible par le montant du financement stable exigé. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un NSFR minimal de 100 %.

Le tableau suivant présente les positions calibrées du NSFR calculées selon la stabilité des passifs et la liquidité des actifs conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le NSFR de la Banque au 31 juillet 2024 est de 120 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à long terme de la Banque est solide.

**Exigences de déclaration relatives au ratio structurel de liquidité à long terme** <sup>(1) (2)</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Au 31 juillet 2024	Au 30 avril 2024
	Sans échéance	6 mois et moins	Plus de 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée <sup>(3)</sup>	Valeur pondérée <sup>(3)</sup>
<b>Éléments de financement stable disponible (FSD)</b>						
Fonds propres :	25 355	–	–	1 254	26 610	25 724
Fonds propres réglementaires	25 355	–	–	1 254	26 610	25 724
Autres instruments de fonds propres	–	–	–	–	–	–
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises :	57 284	16 181	7 594	28 804	102 165	99 917
Dépôts stables	25 540	5 616	4 054	8 325	41 773	41 776
Dépôts moins stables	31 744	10 565	3 540	20 479	60 392	58 141
Financement institutionnel :	80 451	87 317	27 082	52 396	118 597	115 278
Dépôts opérationnels	35 355	–	–	–	17 678	16 765
Autres financements institutionnels	45 096	87 317	27 082	52 396	100 919	98 513
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants <sup>(4)</sup>	–	2 433	2 533	22 069	–	–
Autres passifs <sup>(5)</sup> :	16 202		15 050		835	750
Passifs d'instruments dérivés du NSFR <sup>(5)</sup>	s.o.		4 764		s.o.	s.o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	16 202	2 904	224	7 158	835	750
<b>FSD total</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>248 207</b>	<b>241 669</b>
<b>Éléments de financement stable exigé (FSE)</b>						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	10 254	7 937
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	–	–	–	–	–	–
Prêts et titres productifs :	66 796	88 727	29 828	98 251	166 477	164 812
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	94	1 361	108	–	258	412
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	6 792	51 640	3 756	1 459	10 534	8 513
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts aux particuliers et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	34 251	26 318	17 670	34 544	82 729	82 848
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	610	1 604	527	73	1 510	4 206
Prêts hypothécaires résidentiels productifs, dont :	9 131	7 322	8 048	60 083	55 862	55 474
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	9 131	7 322	8 048	60 083	55 862	55 474
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	16 528	2 086	246	2 165	17 094	17 565
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants <sup>(4)</sup>	–	2 433	2 533	22 069	–	–
Autres actifs <sup>(5)</sup> :	7 091		33 086		24 567	24 419
Produits de base physiques, y compris l'or	551	s.o.	s.o.	s.o.	551	506
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale <sup>(5)</sup>	s.o.		12 646		10 750	11 146
Actifs d'instruments dérivés du NSFR <sup>(5)</sup>	s.o.		1 091		–	–
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée <sup>(5)</sup>	s.o.		12 228		611	678
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	6 540	3 588	1 869	1 664	12 655	12 089
Éléments hors bilan <sup>(5)</sup>	s.o.		123 388		4 686	4 545
<b>FSE total</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>205 984</b>	<b>201 713</b>
<b>Ratio de liquidité à long terme (%)</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>120 %</b>	<b>120 %</b>

s.o. Sans objet

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations prescrites par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

(4) Selon les spécifications du BSIF, le passif associé aux transactions provenant du programme des Obligations hypothécaires du Canada et les hypothèques grevées correspondantes reçoivent un poids de 0 % de FSD et de FSE, respectivement.

(5) Selon les spécifications du BSIF, il n'est pas nécessaire de différencier les échéances.

Le NSFR représente le montant du FSD par rapport à celui du FSE. Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs censés être fiables dans un horizon temporel pris en compte aux fins du NSFR, à savoir jusqu'à un an. Le montant du FSE d'une institution est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs qu'elle détient et de celles de ses positions hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. La Banque s'attend à ce que les NSFR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance à long terme.

Les hypothèses à l'égard du NSFR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

### Financement

La Banque surveille et analyse de façon continue les tendances de marché et les possibilités d'accès à un financement moins coûteux et plus souple en tenant compte des risques et des occasions observés. La stratégie de dépôts demeure une priorité pour la Banque, et nous continuons de privilégier les dépôts plutôt que le financement sur le marché institutionnel.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

### Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 juillet 2024							Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	
Dépôts de banques <sup>(2)</sup>	456	53	–	139	648	–	–	648
Certificats de dépôt et papier commercial <sup>(3)</sup>	2 503	4 064	7 425	13 840	27 832	–	–	27 832
Billets de premier rang non garantis à moyen terme <sup>(4)(5)</sup>	2 448	460	2 429	4 020	9 357	3 270	11 729	24 356
Billets structurés de premier rang non garantis	–	–	34	6	40	1 197	3 846	5 083
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	–	583	1 610	2 539	4 732	3 508	18 795	27 035
Obligations sécurisées	–	–	352	1 489	1 841	1 342	6 884	10 067
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	49	–	49	–	–	49
Passifs subordonnés <sup>(6)</sup>	–	–	–	–	–	–	1 254	1 254
	5 407	5 160	11 899	22 033	44 499	9 317	42 508	96 324
Financement garanti	–	583	2 011	4 028	6 622	4 850	25 679	37 151
Financement non garanti	5 407	4 577	9 888	18 005	37 877	4 467	16 829	59 173
	5 407	5 160	11 899	22 033	44 499	9 317	42 508	96 324
Au 31 octobre 2023	3 337	6 616	15 200	6 868	32 021	12 347	34 370	78 738

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.

(2) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.

(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.

(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.

(5) Inclut les dettes qui font l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques.

(6) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Conformément au cadre global de gestion des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un, de deux ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 juillet 2024		
	Diminution d'un cran	Diminution de deux crans	Diminution de trois crans
Dérivés <sup>(1)</sup>	39	91	94

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes sur marges initiales et marges de variation.

### Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan au 31 juillet 2024, ainsi que les données comparatives au 31 octobre 2023. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des engagements d'achat de prêts et à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2024									Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
<b>Actif</b>										
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	22 133	629	552	268	392	–	–	–	8 515	32 489
<b>Valeurs mobilières</b>										
À la juste valeur par le biais du résultat net	226	752	696	846	864	5 787	11 183	10 593	85 046	115 993
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	62	183	159	311	32	2 523	6 251	5 081	631	15 233
Au coût amorti	69	1 107	1 023	253	752	2 047	6 730	1 068	–	13 049
	357	2 042	1 878	1 410	1 648	10 357	24 164	16 742	85 677	144 275
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>	3 486	2 335	776	86	1 880	690	–	–	4 626	13 879
<b>Prêts<sup>(1)</sup></b>										
Hypothécaires résidentiels	1 825	1 954	3 136	3 390	4 535	22 594	45 264	9 730	529	92 957
Aux particuliers	760	959	1 369	1 652	1 885	8 086	12 510	6 045	13 685	46 951
Créances sur cartes de crédit									2 692	2 692
Aux entreprises et aux administrations publiques	12 948	5 012	5 014	4 332	3 647	11 527	18 041	6 635	30 951	98 107
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	98	39	–	–	–	–	–	–	–	137
Provisions pour pertes de crédit									(1 295)	(1 295)
	15 631	7 964	9 519	9 374	10 067	42 207	75 815	22 410	46 562	239 549
<b>Autres</b>										
Instruments financiers dérivés	1 756	1 247	1 198	580	437	1 979	1 272	1 999	–	10 468
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									38	38
Immobilisations corporelles									1 830	1 830
Goodwill									1 521	1 521
Immobilisations incorporelles									1 227	1 227
Autres actifs <sup>(1)</sup>	3 014	190	384	726	1 143	874	348	54	1 924	8 657
	4 770	1 437	1 582	1 306	1 580	2 853	1 620	2 053	6 540	23 741
	46 377	14 407	14 307	12 444	15 567	56 107	101 599	41 205	151 920	453 933

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2024									Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
<b>Passif et capitaux propres</b>										
<b>Dépôts</b> <sup>(1)(2)</sup>										
Particuliers	3 807	4 195	5 499	4 733	4 850	7 699	14 772	6 143	42 488	94 186
Entreprises et administrations publiques	33 141	11 044	15 209	16 561	6 567	7 452	31 354	6 164	93 423	220 915
Institutions de dépôts	1 202	55	367	174	1 177	–	11	31	2 469	5 486
	<b>38 150</b>	<b>15 294</b>	<b>21 075</b>	<b>21 468</b>	<b>12 594</b>	<b>15 151</b>	<b>46 137</b>	<b>12 338</b>	<b>138 380</b>	<b>320 587</b>
<b>Autres</b>										
Acceptations	98	39	–	–	–	–	–	–	–	137
Engagements afférents à des titres vendus à découvert <sup>(3)</sup>	3	511	1 115	430	263	838	2 407	3 215	3 192	11 974
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	25 147	2 568	1 036	3 452	–	891	–	–	8 687	41 781
Instruments financiers dérivés	1 512	1 362	1 838	1 698	406	1 535	5 624	3 707	–	17 682
Passifs relatifs à des créances cédées <sup>(4)</sup>	–	583	1 610	1 124	1 415	3 508	8 657	10 138	–	27 035
Titrisation – cartes de crédit <sup>(5)</sup>	–	–	49	–	–	–	–	–	–	49
Obligations locatives <sup>(5)</sup>	7	13	19	18	18	72	177	153	–	477
Autres passifs – autres éléments <sup>(1)(5)</sup>	1 612	191	94	155	35	162	77	82	5 387	7 795
	<b>28 379</b>	<b>5 267</b>	<b>5 761</b>	<b>6 877</b>	<b>2 137</b>	<b>7 006</b>	<b>16 942</b>	<b>17 295</b>	<b>17 266</b>	<b>106 930</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	–	–	–	–	–	–	–	1 254	–	1 254
<b>Capitaux propres</b>									25 162	25 162
	<b>66 529</b>	<b>20 561</b>	<b>26 836</b>	<b>28 345</b>	<b>14 731</b>	<b>22 157</b>	<b>63 079</b>	<b>30 887</b>	<b>180 808</b>	<b>453 933</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	118	562	4 189	1 469	807	1 944	209	21	–	9 319
Créances sur cartes de crédit <sup>(6)</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	10 322	10 322
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit <sup>(7)</sup>	–	–	15	5 552	15	–	–	–	4 591	10 173
Engagements de crédit <sup>(8)</sup>	4 044	11 999	9 937	5 305	5 542	5 313	3 949	91	52 338	98 518
Engagements en vertu de :										
Contrats de location <sup>(9)</sup>	–	1	1	1	1	5	5	–	–	14
Autres contrats <sup>(10)</sup>	9	18	24	12	12	48	254	10	143	530

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G\$.

(8) Ces montants incluent 48,3 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(9) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.

(10) Ces montants incluent 27 M\$ d'engagements contractuels liés à la portion de l'immeuble du siège social en construction.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2023 <sup>(1)</sup>

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
<b>Actif</b>										
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	25 374	448	354	50	216	–	–	–	8 792	35 234
<b>Valeurs mobilières</b>										
À la juste valeur par le biais du résultat net	694	258	1 663	1 758	2 260	3 667	10 823	12 813	66 058	99 994
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3	30	154	224	426	538	4 548	2 660	659	9 242
Au coût amorti	4	158	508	338	1 399	4 110	4 713	1 352	–	12 582
	701	446	2 325	2 320	4 085	8 315	20 084	16 825	66 717	121 818
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>	2 275	1 641	716	72	416	693	–	–	5 447	11 260
<b>Prêts <sup>(2)</sup></b>										
Hypothécaires résidentiels	1 409	1 250	1 990	3 126	2 990	15 339	51 112	9 089	542	86 847
Aux particuliers	613	637	1 060	1 271	1 396	6 258	15 656	5 713	13 754	46 358
Créances sur cartes de crédit									2 603	2 603
Aux entreprises et aux administrations publiques	21 406	4 262	4 007	3 204	2 783	6 695	11 322	5 414	25 099	84 192
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 191	373	50	13	–	–	–	–	–	6 627
Provisions pour pertes de crédit									(1 184)	(1 184)
	29 619	6 522	7 107	7 614	7 169	28 292	78 090	20 216	40 814	225 443
<b>Autres</b>										
Instruments financiers dérivés	2 040	1 982	1 367	1 197	611	1 696	2 399	6 224	–	17 516
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									49	49
Immobilisations corporelles									1 592	1 592
Goodwill									1 521	1 521
Immobilisations incorporelles									1 256	1 256
Autres actifs <sup>(2)</sup>	2 639	774	166	1 206	547	598	252	115	1 491	7 788
	4 679	2 756	1 533	2 403	1 158	2 294	2 651	6 339	5 909	29 722
	62 648	11 813	12 035	12 459	13 044	39 594	100 825	43 380	127 679	423 477

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2023 <sup>(1)</sup>

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
<b>Passif et capitaux propres</b>										
<b>Dépôts <sup>(2)(3)</sup></b>										
Particuliers	4 648	3 722	4 491	6 056	5 145	8 398	11 635	4 164	39 624	87 883
Entreprises et administrations publiques	32 642	10 044	17 495	4 271	3 498	9 127	15 768	5 058	99 425	197 328
Institutions de dépôts	646	408	32	109	18	8	15	33	1 693	2 962
	37 936	14 174	22 018	10 436	8 661	17 533	27 418	9 255	140 742	288 173
<b>Autres</b>										
Acceptations	6 191	373	50	13	–	–	–	–	–	6 627
Engagements afférents à des titres vendus à découvert <sup>(4)</sup>	35	155	129	73	76	347	2 332	4 123	6 390	13 660
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	23 041	2 719	1 040	3 467	–	274	–	–	7 806	38 347
Instruments financiers dérivés	1 912	2 697	1 186	1 086	467	2 415	3 068	7 057	–	19 888
Passifs relatifs à des créances cédées <sup>(5)</sup>	–	1 760	829	2 142	618	3 915	8 678	7 092	–	25 034
Titrisation – cartes de crédit <sup>(6)</sup>	–	–	–	–	–	48	–	–	–	48
Obligations locatives <sup>(6)</sup>	9	28	25	24	23	83	197	128	–	517
Autres passifs – autres éléments <sup>(2)(6)</sup>	1 417	306	174	7	27	37	58	105	4 720	6 851
	32 605	8 038	3 433	6 812	1 211	7 119	14 333	18 505	18 916	110 972
<b>Dettes subordonnées</b>	–	–	–	–	–	–	–	748	–	748
<b>Capitaux propres</b>									23 584	23 584
	70 541	22 212	25 451	17 248	9 872	24 652	41 751	28 508	183 242	423 477
<b>Engagements hors bilan</b>										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	89	1 287	1 975	2 185	1 490	1 165	255	50	–	8 496
Créances sur cartes de crédit <sup>(7)</sup>									9 802	9 802
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit <sup>(8)</sup>	–	15	5 552	15	–	–	–	–	4 519	10 101
Engagements de crédit <sup>(9)</sup>	3 186	10 675	8 445	7 562	4 316	4 579	3 312	39	48 592	90 706
Engagements en vertu de :										
Contrats de location <sup>(10)</sup>	1	1	1	2	2	6	7	1	–	21
Autres contrats <sup>(11)</sup>	11	22	34	33	36	46	138	13	127	460

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(3) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(5) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(6) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(7) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(8) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G\$.

(9) Ces montants incluent 46,7 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(10) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.

(11) Ces montants incluent 0,1 G\$ d'engagements contractuels liés à la portion de l'immeuble du siège social en construction.

## Risque de non-conformité à la réglementation

Dans le cadre de la transition liée à la réforme des taux d'intérêt de référence, au Canada, le taux CDOR (*Canadian Dollar Offered Rate*) a cessé d'exister le 28 juin 2024 et a été remplacé par le taux CORRA (*Canadian Overnight Repo Rate Average*). Un taux prospectif, le CORRA à terme de un mois et de trois mois, est aussi disponible depuis le 5 septembre 2023 pour certains produits financiers. Au 31 juillet 2024, l'avancement du projet de transition respecte l'échéancier prévu. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

## Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social représente la possibilité que des enjeux environnementaux et sociaux entraînent une perte financière pour la Banque ou affectent ses activités. Pour en savoir plus sur les mesures prises par la Banque afin de répondre à ces risques et les atténuer, se reporter à la section *Risque environnemental et social* du Rapport annuel 2023 aux pages 105 et 106.

### Faits nouveaux en matière de réglementation

Le 13 mars 2024, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a publié ses premiers projets de Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID) sous la forme d'exposés-sondages. La norme NCID 1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et la norme NCID 2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, se fondent largement sur IFRS S1 et IFRS S2, mais avec une date d'entrée en vigueur plus tardive et un allègement transitoire plus long pour certaines exigences en matière d'informations à fournir. Les NCID s'appliqueront aux BISI à la fin de l'exercice 2026, et la mesure d'allègement transitoire entraînera le report de plusieurs exigences à la fin de l'exercice 2028. La présentation des informations selon les NCID se fera de façon volontaire jusqu'à ce que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) la rendent obligatoire.

Le 20 mars 2024, le BSIF a publié une nouvelle version de la ligne directrice B-15 intitulée *Gestion des risques climatiques*, dont les exigences en matière d'informations à fournir s'alignent plus étroitement sur celles de la version finale de la norme IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité. La plupart des obligations redditionnelles énoncées dans la ligne directrice B-15 entreront en vigueur à la fin de l'exercice 2024 pour les BISI, et les autres entreront en vigueur à compter de l'exercice 2025. Parallèlement, le BSIF a produit de nouveaux relevés relatifs aux risques climatiques pour recueillir des données normalisées sur les émissions et les expositions. Les données que le BSIF recueillera lui permettront d'exercer ses activités de surveillance en la matière.

Actuellement, la Banque évalue l'incidence de la ligne directrice B-15 et a pour projet de se conformer à ses exigences d'ici à sa date d'entrée en vigueur. Elle continue en outre à surveiller les mises à jour et les développements futurs.

## Divulgence d'information sur les risques

Le Rapport annuel 2023, le Rapport aux actionnaires – Troisième trimestre 2024 et les documents d'informations complémentaires y afférant ont pour objectif la présentation de renseignements transparents et de grande qualité concernant les risques, conformément aux recommandations du groupe EDTF du Conseil de stabilité financière. Le tableau suivant présente un sommaire des informations relatives aux 32 recommandations du groupe EDTF ainsi que les pages de référence pour aider les utilisateurs à trouver ces informations.

	Rapport annuel 2023	Rapport aux actionnaires <sup>(1)</sup>	Pages Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 <sup>(1)</sup>
<b>Général</b>			
1	Localisation de la divulgation concernant les risques Rapport de gestion États financiers consolidés Informations financières complémentaires Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3	12 53 à 106, 119 et 121 à 123 Notes 1, 7, 16, 23 et 29	46 24 à 45 Notes 7 et 14 22 à 32 <sup>(2)</sup> 5 à 59
2	Terminologie relative aux risques et mesures de risque	62 à 106	
3	Risques principaux et risques émergents	24 et 67 à 73	12, 30 à 45
4	Principaux nouveaux ratios réglementaires	54 à 57, 91 et 95 à 98	24, 25, 35 et 37 à 40
<b>Gouvernance et gestion des risques</b>			
5	Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	65 à 85, 91 à 93 et 98	
6	Culture de gestion des risques	62 et 63	
7	Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	61 à 63 et 67	
8	Tests de tension	53, 63, 79, 89, 90 et 93	
<b>Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques</b>			
9	Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	54 à 57	24 et 25
10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire		11 à 17, 20 et 21
11	Évolution des fonds propres réglementaires	59	27
12	Planification en matière de capital	53 à 61	
13	Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	61	7
14	Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	74 à 78	7
15	Risque de crédit lié au portefeuille bancaire		7
16	Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	60	28
17	Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	66, 75 à 78 et 84	41
<b>Liquidité</b>			
18	Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	91 à 98	35 à 40
<b>Financement</b>			
19	Sommaire des actifs grevés et non grevés	94 et 95	37
20	Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	224 à 228	41 à 44
21	Stratégie de financement et sources de financement	98 à 100	40
<b>Risque de marché</b>			
22	Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	86 et 87	32 et 33
23	Facteurs de risque de marché	84 à 90, 212 et 213	32 à 35
24	VaR : hypothèses, limites et processus de validation	88	
25	Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	84 à 90	
<b>Risque de crédit</b>			
26	Expositions au risque de crédit	83 et 173 à 184	31 et 70 à 81
27	Politiques d'identification des prêts dépréciés	80, 81, 147 et 148	22 à 50 et 22 à 30 <sup>(2)</sup>
28	Évolution des prêts dépréciés et provisions pour pertes de crédit	119, 122, 123 et 173 à 184	70 à 81
29	Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	80 à 82 et 192 à 195	27 à 30 <sup>(2)</sup>
30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	77 à 82, 170 et 178	42 à 50, 31 <sup>(2)</sup> et 32 <sup>(2)</sup> 24, 28, 29 et 48 à 58
<b>Autres risques</b>			
31	Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	72 à 74 et 100 à 106	
32	Événements liés aux risques connus publiquement	24, 100 et 101	12, 30 et 45

(1) Troisième trimestre 2024.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Troisième trimestre 2024 ».

# Méthodes comptables et communication de l'information financière

## Méthodes comptables et principales estimations comptables

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, à l'exception des modifications décrites à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités qui ont été appliquées à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 à la suite de l'adoption de l'IFRS 17 – *Contrats d'assurance*.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et des estimations complexes et subjectifs à propos de questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Les principales estimations comptables sont les mêmes que celles décrites aux pages 107 à 112 du Rapport annuel 2023.

Le contexte géopolitique (notamment la guerre russo-ukrainienne ainsi que les affrontements entre Israël et le Hamas), l'inflation, les changements climatiques et les taux d'intérêt élevés continuent à créer des incertitudes. Certaines méthodes comptables de la Banque, telles que l'évaluation des pertes de crédit attendues, font appel à des estimations et des jugements particulièrement complexes. Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023 pour un résumé des plus importants processus utilisés dans la préparation des estimations pour établir les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS ainsi que des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 7 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

## Modifications futures de méthodes comptables

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB. Les normes ci-dessous ont été publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'application de ces normes sur les états financiers consolidés.

### Date d'entrée en vigueur – 1<sup>er</sup> novembre 2026

#### *Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers*

En mai 2024, l'IASB a publié *Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers* qui touche certaines dispositions de l'IFRS 9 – *Instruments financiers* et de l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*. Plus précisément, les modifications s'appliquent à la décomptabilisation des passifs financiers lorsqu'ils sont réglés par un transfert électronique, au classement de certains actifs financiers, aux informations à fournir sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux modalités contractuelles qui peuvent changer le moment ou le montant des flux de trésorerie contractuels. Ces modifications doivent être appliquées de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une application anticipée est permise.

### Date d'entrée en vigueur – 1<sup>er</sup> novembre 2027

#### *IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

En avril 2024, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 18 – *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* (IFRS 18). Cette nouvelle norme remplace l'actuelle norme comptable IAS 1 portant sur la présentation des états financiers. L'IFRS 18 présente un nouveau cadre comptable qui améliorera la façon dont les informations sont communiquées dans les états financiers, en particulier l'information sur la performance dans l'état consolidé des résultats, et apportera des modifications restreintes à l'état des flux de trésorerie consolidé et au bilan consolidé. L'IFRS 18 doit être appliquée de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Une application anticipée est permise.

## Communication de l'information financière

Au cours du troisième trimestre de 2024, il n'y a eu aucun changement aux politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

## Données financières trimestrielles

(en millions de dollars canadiens,  
sauf pour les données par action)

	2024			2023 <sup>(1)</sup>		2022	2023 <sup>(1)</sup>		2022	
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	Total	Total
<b>Revenu total</b>	<b>2 996</b>	2 750	2 710	2 560	2 490	2 446	2 562	2 334	10 058	9 652
<b>Résultat net</b>	<b>1 033</b>	906	922	751	830	832	876	738	3 289	3 383
<b>Résultat par action (\$)</b>										
de base	<b>2,92</b>	2,56	2,61	2,11	2,35	2,37	2,49	2,10	9,33	9,72
dilué	<b>2,89</b>	2,54	2,59	2,09	2,33	2,34	2,47	2,08	9,24	9,61
<b>Dividendes par action ordinaire (\$)</b>	<b>1,10</b>	1,06	1,06	1,02	1,02	0,97	0,97	0,92	3,98	3,58
<b>Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (%) <sup>(2)</sup></b>	<b>18,4</b>	16,9	17,1	14,1	16,1	17,2	17,9	15,3	16,3	18,8
<b>Actif total</b>	<b>453 933</b>	441 690	433 927	423 477	425 936	417 614	418 287	403 740		
<b>Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC <sup>(2)</sup></b>	<b>959</b>	864	677	606	537	477	476	479		
<b>Par action ordinaire (\$)</b>										
Valeur comptable <sup>(2)</sup>	<b>64,64</b>	62,28	61,18	60,40	58,53	57,45	55,76	55,24		
Cours de l'action										
haut	<b>118,17</b>	114,68	103,38	103,58	103,28	103,45	99,95	94,37		
bas	<b>106,21</b>	101,24	86,50	84,97	94,62	92,67	91,02	83,12		

- (1) Pour les données comparatives de 2023, certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

## Glossaire

### Acceptation

L'acceptation et l'engagement de client en contrepartie d'acceptation représentent une garantie de paiement par une banque et sont négociables sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

### Actif moyen portant intérêts

L'actif moyen portant intérêts comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ainsi que les prêts, et exclut les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les autres actifs. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de la période.

### Actif moyen portant intérêts, autre que de négociation

L'actif moyen portant intérêts, autre que de négociation, comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ainsi que les prêts, et exclut les autres actifs ainsi que les actifs liés aux activités de négociation. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de la période.

### Actif pondéré en fonction des risques

Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Dans l'approche NI fondation, la Banque peut utiliser sa propre estimation de la probabilité de défaut, mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.

### Actifs sous administration

Actifs à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente ainsi que la tenue de livres. Les actifs sous administration ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

### Actifs sous gestion

Actifs gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les actifs sous gestion, qui peuvent aussi être des actifs sous administration, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

### Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF)

Le BSIF a pour mandat de réglementer et de surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés sous le régime d'une loi fédérale, dans le but d'éviter aux déposants et aux souscripteurs de subir des pertes indues et de contribuer ainsi à la confiance du public dans le système financier canadien.

### Capital économique

Le capital économique est la mesure interne utilisée à la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité.

### Conventions-cadres de compensation

Accord juridique entre deux parties liées par de nombreux contrats sur instruments financiers dérivés, prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

### Couverture

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture.

### Dotations aux pertes de crédit

Montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction et composé des dotations aux pertes de crédit sur actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

### Dotations aux pertes de crédit en pourcentage des prêts et acceptations moyens

Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

### Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés en pourcentage des prêts et acceptations moyens

Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

### Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC

Montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction et composé des dotations aux pertes de crédit sur actifs financiers dépréciés excluant les prêts DAC.

### Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC en pourcentage des prêts et acceptations moyens ou ratio des dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC

Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

### Entité structurée

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

### Équivalent imposable

L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre (notamment les dividendes), en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts.

### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices. Les dérivés comprennent les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés, les swaps et les options. Le montant nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le montant nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

### Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

### Levier opérationnel

Le levier opérationnel correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts.

### Marge nette d'intérêts

La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêts.

### Points de base (pbs)

Unité de mesure correspondant à un centième pour cent (0,01 %).

### Prêts dépréciés

La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

### Prêts dépréciés bruts en pourcentage du total des prêts et acceptations

Cette mesure représente les prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

### Prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC

Les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC représentent tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues, excluant les prêts DAC.

### Prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC en pourcentage du total des prêts et acceptations

Cette mesure représente les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

### Prêts dépréciés nets

Les prêts dépréciés nets sont les prêts dépréciés bruts présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

### Prêts dépréciés nets en pourcentage du total des prêts et acceptations

Cette mesure représente les prêts dépréciés nets exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

### Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC

Les prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC sont les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés des prêts octroyés par la Banque classés dans la phase 3.

### Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations représentent la somme du solde des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

### Provisions pour pertes de crédit

Les provisions pour pertes de crédit représentent une estimation objective de la direction des pertes de crédit attendues à la date du bilan. Ces provisions pour pertes de crédit sont principalement liées aux prêts et à des éléments hors bilan tels que les engagements de prêt et les garanties financières.

### Radiations nettes en pourcentage des prêts et acceptations moyens

Cette mesure représente les radiations nettes (déduction faites des recouvrements) exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

### **Ratio d'efficience**

Le ratio d'efficience représente les frais autres que d'intérêts exprimés en pourcentage du revenu total et mesure l'efficience des activités de la Banque.

### **Ratio de levier**

Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.

### **Ratio de levier TLAC**

Le ratio de levier TLAC est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale, tel que prescrit par la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

### **Ratio de liquidité à court terme (LCR)**

Le ratio LCR est une mesure qui permet de garantir que la Banque dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours.

### **Ratio des fonds propres de catégorie 1**

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

### **Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)**

Les fonds propres CET1 comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres CET1 par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

### **Ratio de versement des dividendes**

Le ratio de versement des dividendes représente les dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action.

### **Ratio du total des fonds propres**

Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

### **Ratio prêt-valeur**

Le ratio prêt-valeur est calculé en fonction du montant total de la facilité aux fins des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit hypothécaires divisé par la valeur des propriétés résidentielles connexes.

### **Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)**

Le ratio NSFR est une mesure qui permet de garantir que la Banque maintienne un profil de financement stable pour atténuer le risque de tensions sur le financement.

### **Ratio TLAC**

Le ratio TLAC est une mesure qui permet d'évaluer si une banque d'importance systémique intérieure (BSI) non viable dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation et se calcule en divisant la TLAC disponible par l'actif pondéré en fonction des risques, tel que prescrit par la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

### **Rendement de l'actif moyen**

Le rendement de l'actif moyen représente le résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen.

### **Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)**

Le RCP représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficience de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres.

### **Rendement total pour les actionnaires (RTA)**

Le RTA correspond au rendement total moyen d'un placement en actions ordinaires de la Banque. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires de la Banque.

### **Résultat de base par action**

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base.

### **Résultat dilué par action**

Le résultat dilué par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

### **Revenu net d'intérêts autre que de négociation**

Le revenu net d'intérêts autre que de négociation comprend les revenus liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités autres que de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

### **Revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation**

Le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

### **Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation**

Les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

### **Revenus liés aux activités de négociation**

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation. Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, et certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers. Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

### **Taux de croissance annuel composé (TCAC)**

Le TCAC est un taux de croissance indiquant, pour une période de plus d'un exercice, la variation annuelle comme si la croissance avait été constante tout au long de la période.

### **Taux de provisionnement**

Cette mesure représente les provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés exprimées en pourcentage du solde des prêts dépréciés bruts.

### **Taux de provisionnement excluant les prêts DAC**

Cette mesure représente les provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC exprimées en pourcentage du solde des prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC.

### **TLAC disponible**

La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties soumises aux règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

### **Valeur à risque (VaR)**

La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

### **Valeur à risque en période de tension (SVaR)**

La SVaR est une mesure statistique du risque qui est établie à l'aide de la même méthode de calcul que celle utilisée pour calculer la VaR, à l'exception du fait que l'historique des facteurs de risque sur deux ans est remplacé par une période de 12 mois, correspondant à une période continue de difficultés financières importantes qui est appropriée pour les portefeuilles de la Banque.

### **Valeur comptable d'une action ordinaire**

La valeur comptable d'une action ordinaire se calcule en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires à une date donnée.

### **Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente**

Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente prévoyant qu'elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de prêt sur garantie à court terme.

### **Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat**

Engagement financier relatif à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente prévoyant qu'elles seront rachetées à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

### **Volumes moyens**

Les volumes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens de la période des postes du bilan consolidé.

# États financiers consolidés intermédiaires résumés

(non audités)

Bilans consolidés	54
États consolidés des résultats	55
États consolidés du résultat global	56
États consolidés de la variation des capitaux propres	58
États consolidés des flux de trésorerie	59
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés	60

**Bilans consolidés**

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Au 31 juillet 2024	Au 31 octobre 2023 <sup>(1)</sup>
<b>Actif</b>		
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	<b>32 489</b>	35 234
<b>Valeurs mobilières</b> (notes 4, 5 et 6)		
À la juste valeur par le biais du résultat net	<b>115 993</b>	99 994
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	<b>15 233</b>	9 242
Au coût amorti	<b>13 049</b>	12 582
	<b>144 275</b>	121 818
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>	<b>13 879</b>	11 260
<b>Prêts</b> (note 7)		
Hypothécaires résidentiels	<b>92 957</b>	86 847
Aux particuliers	<b>46 951</b>	46 358
Créances sur cartes de crédit	<b>2 692</b>	2 603
Aux entreprises et aux administrations publiques	<b>98 107</b>	84 192
	<b>240 707</b>	220 000
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	<b>137</b>	6 627
Provisions pour pertes de crédit	<b>(1 295)</b>	(1 184)
	<b>239 549</b>	225 443
<b>Autres</b>		
Instruments financiers dérivés	<b>10 468</b>	17 516
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	<b>38</b>	49
Immobilisations corporelles	<b>1 830</b>	1 592
Goodwill	<b>1 521</b>	1 521
Immobilisations incorporelles	<b>1 227</b>	1 256
Autres actifs (note 8)	<b>8 657</b>	7 788
	<b>23 741</b>	29 722
	<b>453 933</b>	423 477
<b>Passif et capitaux propres</b>		
<b>Dépôts</b> (notes 5, 9 et 11)	<b>320 587</b>	288 173
<b>Autres</b>		
Acceptations	<b>137</b>	6 627
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	<b>11 974</b>	13 660
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	<b>41 781</b>	38 347
Instruments financiers dérivés	<b>17 682</b>	19 888
Passifs relatifs à des créances cédées (note 5)	<b>27 035</b>	25 034
Autres passifs (note 10)	<b>8 321</b>	7 416
	<b>106 930</b>	110 972
<b>Dettes subordonnées</b> (note 12)	<b>1 254</b>	748
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque</b> (notes 13 et 15)		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	<b>3 150</b>	3 150
Actions ordinaires	<b>3 442</b>	3 294
Surplus d'apport	<b>69</b>	68
Résultats non distribués	<b>18 234</b>	16 650
Autres éléments cumulés du résultat global	<b>266</b>	420
	<b>25 161</b>	23 582
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>1</b>	2
	<b>25 162</b>	23 584
	<b>453 933</b>	423 477

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

# États consolidés des résultats

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2024	2023 <sup>(1)</sup>	2024	2023 <sup>(1)</sup>
<b>Revenus d'intérêts</b>				
Prêts	4 026	3 266	11 542	9 195
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	478	398	1 359	1 181
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	141	79	379	206
Valeurs mobilières au coût amorti	106	127	338	358
Dépôts auprès d'institutions financières	381	455	1 195	1 235
	5 132	4 325	14 813	12 175
<b>Frais d'intérêts</b>				
Dépôts	3 397	2 597	9 827	7 058
Passifs relatifs à des créances cédées	186	166	546	465
Dettes subordonnées	17	11	44	36
Autres	763	681	2 241	1 765
	4 363	3 455	12 658	9 324
<b>Revenu net d'intérêts<sup>(2)</sup></b>	<b>769</b>	<b>870</b>	<b>2 155</b>	<b>2 851</b>
<b>Revenus autres que d'intérêts</b>				
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	125	77	328	277
Commissions de courtage en valeurs mobilières	49	38	146	132
Revenus des fonds communs de placement	164	148	469	432
Frais de gestion de placement et de services fiduciaires	289	254	839	743
Revenus de crédit	103	147	384	417
Revenus sur cartes	56	56	157	153
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	75	77	219	223
Revenus (pertes) de négociation	1 058	632	3 184	1 813
Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	153	8	216	49
Revenus d'assurances, montant net	20	12	53	42
Revenus de change, autres que de négociation	60	36	165	130
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	2	2	6	9
Autres	73	133	135	227
	2 227	1 620	6 301	4 647
<b>Revenu total</b>	<b>2 996</b>	<b>2 490</b>	<b>8 456</b>	<b>7 498</b>
<b>Frais autres que d'intérêts</b>				
Rémunération et avantages du personnel	958	844	2 771	2 538
Frais d'occupation	89	84	270	249
Technologie	258	246	772	749
Communications	14	14	41	43
Honoraires professionnels	82	63	214	187
Autres	140	153	394	390
	1 541	1 404	4 462	4 156
<b>Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts</b>	<b>1 455</b>	<b>1 086</b>	<b>3 994</b>	<b>3 342</b>
Dotations aux pertes de crédit (note 7)	149	111	407	282
<b>Résultat avant charge d'impôts</b>	<b>1 306</b>	<b>975</b>	<b>3 587</b>	<b>3 060</b>
Charge d'impôts (note 17)	273	145	726	522
<b>Résultat net</b>	<b>1 033</b>	<b>830</b>	<b>2 861</b>	<b>2 538</b>
<b>Résultat net attribuable aux</b>				
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres	40	36	114	106
Actionnaires ordinaires	993	795	2 748	2 434
Actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	1 033	831	2 862	2 540
Participations ne donnant pas le contrôle	–	(1)	(1)	(2)
	1 033	830	2 861	2 538
<b>Résultat par action (en dollars) (note 18)</b>				
de base	2,92	2,35	8,09	7,21
dilué	2,89	2,33	8,03	7,14
<b>Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 13)</b>	<b>1,10</b>	<b>1,02</b>	<b>3,22</b>	<b>2,96</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Le *Revenu net d'intérêts* comprend les revenus de dividendes. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

## États consolidés du résultat global

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2024	2023 <sup>(1)</sup>	2024	2023 <sup>(1)</sup>
<b>Résultat net</b>	<b>1 033</b>	<b>830</b>	<b>2 861</b>	<b>2 538</b>
<b>Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts</b>				
<b>Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>				
<b>Écart de change, montant net</b>				
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	31	(177)	(9)	(208)
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(13)	53	(30)	59
	18	(124)	(39)	(149)
<b>Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	23	(7)	56	(35)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(15)	8	(24)	60
Reclassement dans le résultat net de la variation des provisions pour pertes de crédit sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	–	1	–	1
	8	2	32	26
<b>Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie</b>				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(60)	145	(56)	125
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(34)	7	(91)	32
	(94)	152	(147)	157
<b>Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises</b>	–	–	–	1
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>				
<b>Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi</b>	167	(40)	151	(96)
<b>Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	7	(1)	38	5
<b>Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	63	(77)	(270)	(235)
	237	(118)	(81)	(326)
<b>Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts</b>	<b>169</b>	<b>(88)</b>	<b>(235)</b>	<b>(291)</b>
<b>Résultat global</b>	<b>1 202</b>	<b>742</b>	<b>2 626</b>	<b>2 247</b>
<b>Résultat global attribuable aux</b>				
Actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	1 202	743	2 627	2 249
Participations ne donnant pas le contrôle	–	(1)	(1)	(2)
	1 202	742	2 626	2 247

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

## États consolidés du résultat global (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

### Impôts sur le résultat – Autres éléments du résultat global

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2024	2023	2024	2023
<b>Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>				
<b>Écart de change, montant net</b>				
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(1)	5	1	7
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(5)	13	(13)	13
	(6)	18	(12)	20
<b>Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8	(3)	21	(14)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(6)	3	(9)	23
Reclassement dans le résultat net de la variation des provisions pour pertes de crédit sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	–	–	–	–
	2	–	12	9
<b>Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie</b>				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(23)	56	(22)	48
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(13)	3	(35)	13
	(36)	59	(57)	61
<b>Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises</b>	–	–	–	–
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>				
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	65	(15)	58	(27)
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2	–	15	2
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	24	(30)	(104)	(91)
	91	(45)	(31)	(116)
	51	32	(88)	(26)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

## États consolidés de la variation des capitaux propres

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2024	2023 <sup>(1)</sup>
<b>Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres au début et à la fin</b> (note 13)	<b>3 150</b>	<b>3 150</b>
<b>Actions ordinaires au début</b> (note 13)	<b>3 294</b>	<b>3 196</b>
Émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions	134	86
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	14	12
<b>Actions ordinaires à la fin</b>	<b>3 442</b>	<b>3 294</b>
<b>Surplus d'apport au début</b>	<b>68</b>	<b>56</b>
Charge au titre des options d'achat d'actions (note 15)	13	14
Options d'achat d'actions levées	(15)	(9)
Autres	3	(5)
<b>Surplus d'apport à la fin</b>	<b>69</b>	<b>56</b>
<b>Résultats non distribués au début</b>	<b>16 650</b>	<b>15 140</b>
Incidence de l'adoption de l'IFRS 17 au 1 <sup>er</sup> novembre 2022 (note 2)	–	(48)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	2 862	2 540
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres (note 13)	(130)	(122)
Dividendes sur actions ordinaires (note 13)	(1 094)	(999)
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	151	(96)
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	38	5
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(270)	(235)
Effet du passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de participations ne donnant pas le contrôle	11	6
Autres	16	17
<b>Résultats non distribués à la fin</b>	<b>18 234</b>	<b>16 208</b>
<b>Autres éléments cumulés du résultat global au début</b>	<b>420</b>	<b>202</b>
Écart de change, montant net	(39)	(149)
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	32	26
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	(147)	157
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	–	1
<b>Autres éléments cumulés du résultat global à la fin</b>	<b>266</b>	<b>237</b>
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque</b>	<b>25 161</b>	<b>22 945</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle au début</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(2)
Autres	–	2
<b>Participations ne donnant pas le contrôle à la fin</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>25 162</b>	<b>22 947</b>

### Autres éléments cumulés du résultat global

	Au 31 juillet 2024	Au 31 juillet 2023
<b>Autres éléments cumulés du résultat global</b>		
Écart de change, montant net	268	55
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(3)	(8)
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	(1)	188
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	2	2
	<b>266</b>	<b>237</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements se reporter à la note 2 afférent aux présents états financiers consolidés.

## États consolidés des flux de trésorerie

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2024	2023 <sup>(1)</sup>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat net	2 861	2 538
Ajustements pour		
Dotations aux pertes de crédit	407	282
Amortissement des immobilisations corporelles incluant les actifs au titre de droits d'utilisation	172	158
Amortissement des immobilisations incorporelles	212	234
Impôts différés	(66)	(86)
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	(96)	(49)
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	(6)	(9)
Charge au titre des options d'achat d'actions	13	14
Gain sur réévaluation à la juste valeur de participations	(120)	(91)
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	(15 999)	(19 194)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	(2 619)	14 118
Prêts et acceptations, déduction faite de la titrisation	(19 002)	(12 950)
Dépôts	32 414	15 929
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(1 686)	1 008
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	3 434	4 960
Instruments financiers dérivés, montant net	4 842	3 321
Titrisation – cartes de crédit	–	(29)
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	88	280
Actifs et passifs d'impôt exigible	164	(295)
Autres éléments	(621)	(747)
	4 392	9 392
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Émissions d'actions ordinaires (incluant l'incidence des actions acquises à des fins de négociation)	133	89
Émission de dette subordonnée	500	–
Rachat de dette subordonnée	–	(750)
Remboursements d'obligations locatives	(87)	(76)
Dividendes versés sur les actions et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(1 221)	(1 117)
	(675)	(1 854)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Variation nette des participations dans des entreprises associées et des coentreprises	10	–
Achats de valeurs mobilières autres que de négociation	(12 910)	(6 360)
Échéances de valeurs mobilières autres que de négociation	3 394	3 548
Cessions de valeurs mobilières autres que de négociation	3 667	3 896
Variation nette des immobilisations corporelles excluant les actifs au titre de droits d'utilisation	(363)	(270)
Variation nette des immobilisations incorporelles	(183)	(204)
	(6 385)	610
<b>Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>	(77)	(210)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	(2 745)	7 938
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	35 234	31 870
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin<sup>(2)</sup></b>	32 489	39 808
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Intérêts versés	12 400	8 643
Intérêts et dividendes reçus	14 643	11 773
Impôts payés sur le résultat	794	573

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 9,7 G\$ au 31 juillet 2024 (9,3 G\$ au 31 octobre 2023) pour lequel il y a des restrictions et dont 5,3 G\$ (6,5 G\$ au 31 octobre 2023) représentent des soldes que la Banque est tenue de maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(non auditées) (en millions de dollars canadiens)

<b>Note 1</b>	Mode de présentation	60	<b>Note 11</b>	Reçus de souscription	83
<b>Note 2</b>	Modifications de méthodes comptables	61	<b>Note 12</b>	Dettes subordonnées	83
<b>Note 3</b>	Modifications futures de méthodes comptables	62	<b>Note 13</b>	Capital-actions et autres instruments de capitaux propres	84
<b>Note 4</b>	Juste valeur des instruments financiers	63	<b>Note 14</b>	Informations sur le capital	85
<b>Note 5</b>	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	68	<b>Note 15</b>	Paievements fondés sur des actions	86
<b>Note 6</b>	Valeurs mobilières	69	<b>Note 16</b>	Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	87
<b>Note 7</b>	Prêts et provisions pour pertes de crédit	70	<b>Note 17</b>	Impôts sur le résultat	88
<b>Note 8</b>	Autres actifs	82	<b>Note 18</b>	Résultat par action	89
<b>Note 9</b>	Dépôts	82	<b>Note 19</b>	Informations sectorielles	89
<b>Note 10</b>	Autres passifs	83	<b>Note 20</b>	Acquisition	91

### Note 1 – Mode de présentation

Le 27 août 2024, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2024.

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, à l'exception des modifications décrites à la note 2 des présents états financiers consolidés qui ont été appliquées à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 à la suite de l'adoption de l'IFRS 17 – *Contrats d'assurance* (IFRS 17). Certains montants comparatifs ont été ajustés afin de refléter ces modifications de méthodes comptables.

#### Jugements, estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables de la Banque, telles que l'évaluation des pertes de crédit attendues, font appel à des estimations et des jugements particulièrement complexes. La note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023 présente un résumé des plus importants processus utilisés dans la préparation des estimations pour établir les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS ainsi que des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs.

Le contexte géopolitique (notamment la guerre russo-ukrainienne ainsi que les affrontements entre Israël et le Hamas), l'inflation, les changements climatiques et les taux d'intérêt élevés continuent à créer des incertitudes. Ainsi, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations fiables et à l'exercice du jugement est toujours important. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 7 afférente aux présents états financiers consolidés.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

## Note 2 – Modifications de méthodes comptables

La Banque a adopté la norme comptable IFRS 17 – *Contrats d'assurance* (IFRS 17) le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

### Revenus d'assurances

Les contrats d'assurance, y compris les traités en réassurance, sont des contrats selon lesquels il existe un risque d'assurance significatif, et qui prévoient l'indemnisation du titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié devait survenir.

La Banque utilise le modèle général d'évaluation (MGE) pour évaluer la majorité de ses contrats d'assurance et de réassurance en se basant sur la valeur actualisée des estimations des flux de trésorerie futurs attendus nécessaires à l'exécution des contrats, incluant un ajustement au titre du risque non financier ainsi que la marge sur services contractuels (MSC), qui représente les profits non gagnés qui seront comptabilisés au fur et à mesure que les services seront fournis dans le futur. La Banque a choisi d'appliquer la méthode simplifiée (méthode de la répartition des primes ou MRP) pour évaluer les contrats d'assurance dont la période de couverture est d'un an ou moins. Les produits d'assurance pour ces contrats sont comptabilisés systématiquement sur la période de couverture. Pour toutes les méthodes d'évaluation, s'il est prévu que les contrats seront déficitaires, les pertes sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé des résultats.

Au moment de l'émission d'un contrat, un actif ou un passif d'assurance et un actif au titre des cessions en réassurance, s'il y a lieu, sont comptabilisés dans les *Autres actifs* et les *Autres passifs* du bilan consolidé. Les variations ultérieures de la valeur comptable de l'actif et du passif d'assurance et de l'actif au titre des cessions en réassurance sont comptabilisées au net, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les dépenses d'assurances sont composées principalement des réclamations survenues et des autres dépenses d'assurances, de l'amortissement des flux de trésorerie relatifs aux frais d'acquisition et des pertes sur les contrats déficitaires ainsi que les reprises de telles pertes. Les redevances reçues des réassureurs sont reconnues à l'état consolidé des résultats au fur et à mesure que la Banque reçoit des services relatifs aux groupes de contrats de réassurance. Les sommes recouvrées auprès des réassureurs sont composées des flux de trésorerie liés à l'expérience relative aux réclamations ou aux prestations des contrats sous-jacents. Tous ces montants sont comptabilisés en déduction des revenus d'assurances dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

### Incidences relatives à l'adoption de l'IFRS 17

Les exigences de l'IFRS 17 ont été appliquées rétrospectivement en ajustant les soldes du bilan consolidé à la date de première application, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2022. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 a été comptabilisée au moyen d'un ajustement aux *Résultats non distribués* au 1<sup>er</sup> novembre 2022. L'information qui suit présente les incidences sur les bilans consolidés au 1<sup>er</sup> novembre 2022 et au 31 octobre 2023 :

### Bilans consolidés

	Au 31 octobre 2023		Au 31 octobre 2023		Au 31 octobre 2022		Au 1 <sup>er</sup> novembre 2022	
	Tel que publié	Ajustements IFRS 17	Ajusté	Tel que publié	Ajustements IFRS 17	Ajusté		
<b>Actif</b>								
Autres actifs	7 889	(101)	7 788	5 958	(50)	5 908		
<b>Passif</b>								
Autres passifs	7 423	(7)	7 416	6 361	(2)	6 359		
<b>Capitaux propres</b>								
Résultats non distribués	16 744	(94)	16 650	15 140	(48)	15 092		

Au 31 octobre 2023, le montant net de MSC en lien avec les nouveaux principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance est établi à 109 M\$ (89 M\$ au 1<sup>er</sup> novembre 2022).

## Note 2 – Modifications de méthodes comptables (suite)

L'information qui suit présente les incidences sur l'état consolidé des résultats du trimestre et des neuf mois comparatifs :

### État consolidé des résultats – Augmentation (diminution)

	Trimestre terminé le 31 juillet 2023	Neuf mois terminés le 31 juillet 2023
Revenus autres que d'intérêts – Revenus d'assurances, montant net	(25)	(78)
<b>Revenu total</b>	<b>(25)</b>	<b>(78)</b>
Rémunération et avantages du personnel	(7)	(21)
Frais d'occupation	(1)	(2)
Technologie	(2)	(6)
Honoraires professionnels	–	(1)
Autres	(3)	(8)
<b>Frais autres que d'intérêts</b>	<b>(13)</b>	<b>(38)</b>
<b>Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts</b>	<b>(12)</b>	<b>(40)</b>
<b>Résultat avant charge d'impôts</b>	<b>(12)</b>	<b>(40)</b>
Charge d'impôts	(3)	(11)
<b>Résultat net</b>	<b>(9)</b>	<b>(29)</b>

## Note 3 – Modifications futures de méthodes comptables

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB. Les normes ci-dessous ont été publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'application de ces normes sur les états financiers consolidés.

### Date d'entrée en vigueur – 1<sup>er</sup> novembre 2026

#### *Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers*

En mai 2024, l'IASB a publié *Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers* qui touche certaines dispositions de l'IFRS 9 – *Instruments financiers* et de l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*. Plus précisément, les modifications s'appliquent à la décomptabilisation des passifs financiers lorsqu'ils sont réglés par un transfert électronique, au classement de certains actifs financiers, aux informations à fournir sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux modalités contractuelles qui peuvent changer le moment ou le montant des flux de trésorerie contractuels. Ces modifications doivent être appliquées de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une application anticipée est permise.

### Date d'entrée en vigueur – 1<sup>er</sup> novembre 2027

#### *IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

En avril 2024, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 18 – *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* (IFRS 18). Cette nouvelle norme remplace l'actuelle norme comptable IAS 1 portant sur la présentation des états financiers. L'IFRS 18 présente un nouveau cadre comptable qui améliorera la façon dont les informations sont communiquées dans les états financiers, en particulier l'information sur la performance dans l'état consolidé des résultats, et apportera des modifications restreintes à l'état des flux de trésorerie consolidé et au bilan consolidé. L'IFRS 18 doit être appliquée de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Une application anticipée est permise.

## Note 4 – Juste valeur des instruments financiers

### Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût amorti selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers.

								Au 31 juillet 2024	
				Valeur comptable et juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur			
		Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
<b>Actifs financiers</b>									
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>									
		-	-	-	-	32 489	32 489	32 489	32 489
<b>Valeurs mobilières</b>									
		115 566	427	14 602	631	13 049	12 929	144 275	144 155
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>									
		-	-	-	-	13 879	13 879	13 879	13 879
<b>Prêts et acceptations, déduction faite des provisions</b>									
		14 576	-	-	-	224 973	224 726	239 549	239 302
<b>Autres</b>									
Instruments financiers dérivés									
		10 468	-	-	-	-	-	10 468	10 468
Autres actifs									
		1 831	-	-	-	3 367	3 367	5 198	5 198
<b>Passifs financiers</b>									
<b>Dépôts <sup>(1)</sup></b>									
		-	25 207			295 380	295 025	320 587	320 232
<b>Autres</b>									
Acceptations									
		-	-			137	137	137	137
Engagements afférents à des titres vendus à découvert									
		11 974	-			-	-	11 974	11 974
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées									
		-	-			41 781	41 781	41 781	41 781
Instruments financiers dérivés									
		17 682	-			-	-	17 682	17 682
Passifs relatifs à des créances cédées									
		-	10 063			16 972	16 195	27 035	26 258
Autres passifs									
		-	-			4 179	4 178	4 179	4 178
<b>Dettes subordonnées</b>									
		-	-			1 254	1 284	1 254	1 284

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

## Note 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Au 31 octobre 2023 <sup>(1)</sup>

	Valeur comptable et juste valeur				Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
<b>Actifs financiers</b>								
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	–	–	–	–	35 234	35 234	35 234	35 234
<b>Valeurs mobilières</b>	99 236	758	8 583	659	12 582	12 097	121 818	121 333
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b>	–	–	–	–	11 260	11 260	11 260	11 260
<b>Prêts et acceptations, déduction faite des provisions</b>	13 124	–	–	–	212 319	210 088	225 443	223 212
<b>Autres</b>								
Instruments financiers dérivés	17 516	–	–	–	–	–	17 516	17 516
Autres actifs	73	–	–	–	4 285	4 285	4 358	4 358
<b>Passifs financiers</b>								
<b>Dépôts <sup>(2)</sup></b>	–	18 275			269 898	269 490	288 173	287 765
<b>Autres</b>								
Acceptations	–	–			6 627	6 627	6 627	6 627
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	13 660	–			–	–	13 660	13 660
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–			38 347	38 347	38 347	38 347
Instruments financiers dérivés	19 888	–			–	–	19 888	19 888
Passifs relatifs à des créances cédées	–	9 952			15 082	14 255	25 034	24 207
Autres passifs	–	–			3 497	3 494	3 497	3 494
<b>Dettes subordonnées</b>	–	–			748	727	748	727

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

## Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à d'autres techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation. L'évaluation de la Banque a été fondée sur une appréciation en vigueur au 31 juillet 2024 et pourrait changer dans le futur. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé.

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. La structure de gouvernance de la Banque en matière d'évaluation est demeurée en grande partie identique à celle décrite à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs financiers sont également décrites dans cette note et aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation.

## Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les IFRS établissent une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Dans certains cas, les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur d'un instrument financier peuvent être classées à des niveaux différents dans la hiérarchie. La juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024, 2 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net ont été transférés hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions du marché (2 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 3 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2023). De plus, au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024, 11 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net ont été transférés hors du niveau 1 vers le niveau 2 suite à l'évolution de conditions du marché (6 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2023). Au cours des neuf mois terminés les 31 juillet 2024 et 2023, il y a eu des transferts d'instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions du marché.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

	Au 31 juillet 2024			Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Valeurs mobilières</b>				
<b>À la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	5 819	10 431	–	16 250
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	9 072	–	9 072
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 206	1 002	–	2 208
Autres titres de créance	–	3 359	58	3 417
Titres de participation	82 428	2 033	585	85 046
	89 453	25 897	643	115 993
<b>À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	169	5 400	–	5 569
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	3 006	–	3 006
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	4 711	250	–	4 961
Autres titres de créance	–	1 066	–	1 066
Titres de participation	–	328	303	631
	4 880	10 050	303	15 233
<b>Prêts</b>	–	14 381	195	14 576
<b>Autres</b>				
Instruments financiers dérivés	467	9 827	174	10 468
Autres actifs – autres éléments	–	1 751	80	1 831
	94 800	61 906	1 395	158 101
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Dépôts <sup>(1)</sup></b>	–	25 266	–	25 266
<b>Autres</b>				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	6 866	5 108	–	11 974
Instruments financiers dérivés	763	16 909	10	17 682
Passifs relatifs à des créances cédées	–	10 063	–	10 063
	7 629	57 346	10	64 985

(1) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

## Note 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

	Au 31 octobre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Valeurs mobilières</b>				
<b>À la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	6 403	10 872	–	17 275
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	8 260	–	8 260
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	2 781	2 105	–	4 886
Autres titres de créance	–	3 450	65	3 515
Titres de participation	65 018	554	486	66 058
	74 202	25 241	551	99 994
<b>À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	73	4 124	–	4 197
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	1 938	–	1 938
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	904	254	–	1 158
Autres titres de créance	–	1 290	–	1 290
Titres de participation	–	281	378	659
	977	7 887	378	9 242
<b>Prêts</b>	–	12 907	217	13 124
<b>Autres</b>				
Instruments financiers dérivés	285	17 224	7	17 516
Autres actifs – autres éléments	–	–	73	73
	75 464	63 259	1 226	139 949
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Dépôts<sup>(1)</sup></b>	–	18 134	–	18 134
<b>Autres</b>				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	8 335	5 325	–	13 660
Instruments financiers dérivés	467	19 399	22	19 888
Passifs relatifs à des créances cédées	–	9 952	–	9 952
	8 802	52 810	22	61 634

(1) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

## Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. La Banque maximise l'utilisation de données observables pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Pour la description des techniques d'évaluation et des données d'entrée non observables importantes utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023. Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation et aux données d'entrée non observables importantes utilisées pour la détermination de la juste valeur.

### Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données d'entrée non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles. Se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023 pour plus d'information sur l'incidence potentielle de la variation d'une donnée non observable sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Il n'y a pas eu de changement important aux analyses de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, à l'exception des instruments financiers dérivés dont la fourchette raisonnable de juste valeur pourrait générer une augmentation ou une diminution de la juste valeur nette comptabilisée de 57 M\$ au 31 juillet 2024 (une augmentation ou une diminution de 16 M\$ au 31 octobre 2023).

### Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

	Neuf mois terminés le 31 juillet 2024				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et autres actifs	Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	Dépôts <sup>(2)</sup>
Juste valeur au 31 octobre 2023	551	378	290	(15)	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> <sup>(3)</sup>	58	–	14	(23)	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	(3)	–	–	–
Achats	55	–	–	–	–
Ventes	(21)	(72)	(2)	–	–
Émissions	–	–	15	–	–
Règlements et autres	–	–	(42)	198	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	–	(1)	–
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	5	–
<b>Juste valeur au 31 juillet 2024</b>	<b>643</b>	<b>303</b>	<b>275</b>	<b>164</b>	<b>–</b>
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 juillet 2024 <sup>(4)</sup>	100	–	14	(23)	–

	Neuf mois terminés le 31 juillet 2023				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et autres actifs	Instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	Dépôts <sup>(2)</sup>
Juste valeur au 31 octobre 2022	476	320	331	(17)	(8)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> <sup>(5)</sup>	(14)	–	–	(1)	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	5	–	–	–
Achats	54	–	–	–	–
Ventes	(19)	–	–	–	–
Émissions	–	–	17	–	–
Règlements et autres	–	–	(63)	5	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	–	2	–
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	2	8
<b>Juste valeur au 31 juillet 2023</b>	<b>497</b>	<b>325</b>	<b>285</b>	<b>(9)</b>	<b>–</b>
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 juillet 2023 <sup>(6)</sup>	22	–	–	(1)	–

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.

(2) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

(3) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain de 49 M\$.

(4) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain non réalisé de 91 M\$.

(5) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est une perte de 15 M\$.

(6) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain non réalisé de 21 M\$.

## Note 5 – Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option de la juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit, car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque. La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains dépôts incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé pour des titres similaires qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 31 juillet 2024	Gains (pertes) non réalisés pour le trimestre terminé le 31 juillet 2024	Gains (pertes) non réalisés pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Valeurs mobilières	427	11	12	6
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Dépôts <sup>(1) (2)</sup>	25 207	(790)	(2 386)	1 490
Passifs relatifs à des créances cédées	10 063	(215)	(299)	226
	35 270	(1 005)	(2 685)	1 716

	Valeur comptable au 31 juillet 2023	Gains (pertes) non réalisés pour le trimestre terminé le 31 juillet 2023	Gains (pertes) non réalisés pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Valeurs mobilières	820	(16)	(6)	(13)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	39	–	–	–
	859	(16)	(6)	(13)
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Dépôts <sup>(1) (2)</sup>	18 788	(108)	(1 123)	1 959
Passifs relatifs à des créances cédées	10 072	166	66	566
	28 860	58	(1 057)	2 525

- (1) Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2024, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit qui est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* donne lieu à un gain de 87 M\$ (perte de 107 M\$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2023). Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024, cette variation donne lieu à une perte de 374 M\$ (perte de 326 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023).
- (2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

## Note 6 – Valeurs mobilières

### Qualité du crédit

Au 31 juillet 2024 et au 31 octobre 2023, les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les valeurs mobilières au coût amorti sont principalement classées dans la phase 1 avec une qualité du crédit qui, selon les catégories de risques des notations internes de la Banque, se situe majoritairement dans la catégorie « Excellent ». Pour de plus amples renseignements sur le rapprochement des provisions pour pertes de crédit, se reporter à la note 7 afférente aux présents états financiers consolidés.

### Gains (pertes) bruts non réalisés sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>

	Au 31 juillet 2024			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable <sup>(2)</sup>
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	5 542	90	(63)	5 569
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 996	50	(40)	3 006
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	4 953	40	(32)	4 961
Autres titres de créance	1 108	5	(47)	1 066
Titres de participation	551	83	(3)	631
	15 150	268	(185)	15 233

	Au 31 octobre 2023			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable <sup>(2)</sup>
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	4 406	1	(210)	4 197
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 110	–	(172)	1 938
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 227	–	(69)	1 158
Autres titres de créance	1 423	–	(133)	1 290
Titres de participation	616	66	(23)	659
	9 782	67	(607)	9 242

(1) Excluant l'incidence des opérations de couverture.

(2) Les provisions pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (excluant les titres de participation), d'un montant de 3 M\$ au 31 juillet 2024 (3 M\$ au 31 octobre 2023), sont présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 7 afférente aux présents états financiers consolidés.

### Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque a désigné certains titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net. L'objectif économique de la détention de ces titres de participation est principalement de réaliser des revenus de dividendes. Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, des revenus de dividendes de 34 M\$ ont été comptabilisés relativement à ces placements (26 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023), dont des montants de 3 M\$ pour les placements qui ont été vendus au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024 (1 M\$ pour les placements qui ont été vendus au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023).

	Neuf mois terminés le 31 juillet 2024			Neuf mois terminés le 31 juillet 2023		
	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total
Juste valeur au début	378	281	659	320	236	556
Variation de la juste valeur	(3)	56	53	5	2	7
Désignation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	–	144	144	–	255	255
Cessions <sup>(2)</sup>	(72)	(153)	(225)	–	(246)	(246)
<b>Juste valeur à la fin</b>	<b>303</b>	<b>328</b>	<b>631</b>	<b>325</b>	<b>247</b>	<b>572</b>

(1) Le 2 mai 2023, la Banque avait conclu qu'elle avait perdu l'influence notable sur Groupe TMX limitée (TMX) et avait donc cessé, à partir de cette date, la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque avait désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M\$.

(2) La Banque a disposé de titres de participation de sociétés privées et publiques pour des raisons économiques.

## Note 6 – Valeurs mobilières (suite)

### Valeurs mobilières au coût amorti

	Au 31 juillet 2024	Au 31 octobre 2023
Titres émis ou garantis par		
Le gouvernement du Canada	8 432	6 172
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	1 902	1 932
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	528	604
<b>Autres titres de créance</b>	<b>2 190</b>	<b>3 878</b>
Valeur comptable brute	13 052	12 586
Provisions pour pertes de crédit	3	4
<b>Valeur comptable</b>	<b>13 049</b>	<b>12 582</b>

### Gains (pertes) sur cessions de valeurs mobilières au coût amorti

Au cours des neuf mois terminés les 31 juillet 2024 et 2023, la Banque a disposé de certains titres de créance évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces titres au moment de leur disposition était de 180 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 (821 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023) et la Banque a comptabilisé des gains de 1 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 (un montant négligeable pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023) dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats.

## Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit

### Détermination et évaluation des pertes de crédit attendues

#### Détermination des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthode de dépréciation à trois phases qui est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale.

#### Prêts non dépréciés

##### Phase 1

Les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 1.

##### Phase 2

Les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de façon importante entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 2.

#### Prêts dépréciés

##### Phase 3

Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels il y a un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers à la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, sont classés dans la phase 3.

#### DAC

Les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) sont classés dans la catégorie DAC.

Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 1 et 7 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

### Qualité du crédit des prêts

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute au 31 juillet 2024 et au 31 octobre 2023 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues pour chaque catégorie de prêts au coût amorti, et selon la qualité du crédit pour les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour de plus amples renseignements sur la qualité du crédit selon les catégories de risques des notations internes (NI), se reporter au tableau « Cotes internes de risque de défaut » à la page 77 de la section « Risque de crédit » du Rapport annuel 2023.

Au 31 juillet 2024

	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC		
<b>Hypothécaires résidentiels</b>						
Excellent	33 080	22	–	–	–	33 102
Bon	16 512	269	–	–	–	16 781
Satisfaisant	12 498	4 085	–	–	–	16 583
À signaler	354	782	–	–	–	1 136
Faible	70	305	–	–	–	375
Défaut	–	–	121	–	–	121
Approche NI	62 514	5 463	121	–	–	68 098
Approche standardisée	11 137	270	401	259	12 792	24 859
Valeur comptable brute	73 651	5 733	522	259	12 792	92 957
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	62	88	115	(90)	–	175
<b>Valeur comptable</b>	<b>73 589</b>	<b>5 645</b>	<b>407</b>	<b>349</b>	<b>12 792</b>	<b>92 782</b>
<b>Aux particuliers</b>						
Excellent	20 888	304	–	–	–	21 192
Bon	7 771	1 670	–	–	–	9 441
Satisfaisant	6 709	2 254	–	–	–	8 963
À signaler	1 965	846	–	–	–	2 811
Faible	36	281	–	–	–	317
Défaut	–	–	212	–	–	212
Approche NI	37 369	5 355	212	–	–	42 936
Approche standardisée	3 686	100	93	136	–	4 015
Valeur comptable brute	41 055	5 455	305	136	–	46 951
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	91	128	133	(11)	–	341
<b>Valeur comptable</b>	<b>40 964</b>	<b>5 327</b>	<b>172</b>	<b>147</b>	<b>–</b>	<b>46 610</b>
<b>Créances sur cartes de crédit</b>						
Excellent	662	–	–	–	–	662
Bon	394	–	–	–	–	394
Satisfaisant	798	63	–	–	–	861
À signaler	315	209	–	–	–	524
Faible	38	95	–	–	–	133
Défaut	–	–	–	–	–	–
Approche NI	2 207	367	–	–	–	2 574
Approche standardisée	118	–	–	–	–	118
Valeur comptable brute	2 325	367	–	–	–	2 692
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	37	111	–	–	–	148
<b>Valeur comptable</b>	<b>2 288</b>	<b>256</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 544</b>
<b>Aux entreprises et aux administrations publiques <sup>(3)</sup></b>						
Excellent	7 218	–	–	–	1 493	8 711
Bon	28 608	7	–	–	53	28 668
Satisfaisant	34 381	10 846	–	–	146	45 373
À signaler	253	1 746	–	–	–	1 999
Faible	5	401	–	2	–	408
Défaut	–	–	493	10	–	503
Approche NI	70 465	13 000	493	12	1 692	85 662
Approche standardisée	12 280	85	106	19	92	12 582
Valeur comptable brute	82 745	13 085	599	31	1 784	98 244
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	213	195	219	4	–	631
<b>Valeur comptable</b>	<b>82 532</b>	<b>12 890</b>	<b>380</b>	<b>27</b>	<b>1 784</b>	<b>97 613</b>
<b>Total des prêts et acceptations</b>						
Valeur comptable brute	199 776	24 640	1 426	426	14 576	240 844
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	403	522	467	(97)	–	1 295
<b>Valeur comptable</b>	<b>199 373</b>	<b>24 118</b>	<b>959</b>	<b>523</b>	<b>14 576</b>	<b>239 549</b>

(1) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

(2) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Au 31 octobre 2023

	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC		
<b>Hypothécaires résidentiels</b>						
Excellent	30 075	13	–	–	–	30 088
Bon	17 008	247	–	–	–	17 255
Satisfaisant	11 795	4 118	–	–	–	15 913
À signaler	318	773	–	–	–	1 091
Faible	61	252	–	–	–	313
Défaut	–	–	66	–	–	66
Approche NI	59 257	5 403	66	–	–	64 726
Approche standardisée	9 540	218	287	304	11 772	22 121
Valeur comptable brute	68 797	5 621	353	304	11 772	86 847
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	69	93	87	(95)	–	154
<b>Valeur comptable</b>	<b>68 728</b>	<b>5 528</b>	<b>266</b>	<b>399</b>	<b>11 772</b>	<b>86 693</b>
<b>Aux particuliers</b>						
Excellent	21 338	120	–	–	–	21 458
Bon	7 360	1 665	–	–	–	9 025
Satisfaisant	6 497	2 240	–	–	–	8 737
À signaler	1 849	810	–	–	–	2 659
Faible	29	224	–	–	–	253
Défaut	–	–	156	–	–	156
Approche NI	37 073	5 059	156	–	–	42 288
Approche standardisée	3 713	79	71	207	–	4 070
Valeur comptable brute	40 786	5 138	227	207	–	46 358
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	91	108	87	(15)	–	271
<b>Valeur comptable</b>	<b>40 695</b>	<b>5 030</b>	<b>140</b>	<b>222</b>	<b>–</b>	<b>46 087</b>
<b>Créances sur cartes de crédit</b>						
Excellent	641	–	–	–	–	641
Bon	380	1	–	–	–	381
Satisfaisant	752	68	–	–	–	820
À signaler	304	210	–	–	–	514
Faible	37	86	–	–	–	123
Défaut	–	–	–	–	–	–
Approche NI	2 114	365	–	–	–	2 479
Approche standardisée	124	–	–	–	–	124
Valeur comptable brute	2 238	365	–	–	–	2 603
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	33	106	–	–	–	139
<b>Valeur comptable</b>	<b>2 205</b>	<b>259</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 464</b>
<b>Aux entreprises et aux administrations publiques <sup>(3)</sup></b>						
Excellent	7 785	–	–	–	1 113	8 898
Bon	28 525	16	–	–	53	28 594
Satisfaisant	32 095	8 400	–	2	140	40 637
À signaler	215	1 790	–	–	–	2 005
Faible	27	290	–	–	–	317
Défaut	–	–	397	–	–	397
Approche NI	68 647	10 496	397	2	1 306	80 848
Approche standardisée	9 774	57	47	47	46	9 971
Valeur comptable brute	78 421	10 553	444	49	1 352	90 819
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	182	194	244	–	–	620
<b>Valeur comptable</b>	<b>78 239</b>	<b>10 359</b>	<b>200</b>	<b>49</b>	<b>1 352</b>	<b>90 199</b>
<b>Total des prêts et acceptations</b>						
Valeur comptable brute	190 242	21 677	1 024	560	13 124	226 627
Provisions pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	375	501	418	(110)	–	1 184
<b>Valeur comptable</b>	<b>189 867</b>	<b>21 176</b>	<b>606</b>	<b>670</b>	<b>13 124</b>	<b>225 443</b>

(1) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

(2) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des engagements hors bilan au 31 juillet 2024 et au 31 octobre 2023 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Au 31 juillet 2024				Au 31 octobre 2023			
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
<b>Engagements hors bilan <sup>(1)</sup></b>								
<b>Particuliers</b>								
Excellent	16 455	118	–	16 573	16 648	67	–	16 715
Bon	3 497	439	–	3 936	3 485	467	–	3 952
Satisfaisant	1 328	270	–	1 598	1 268	285	–	1 553
À signaler	244	108	–	352	239	93	–	332
Faible	17	23	–	40	17	15	–	32
Défaut	–	–	2	2	–	–	2	2
<b>Autres que particuliers</b>								
Excellent	13 999	–	–	13 999	14 117	–	–	14 117
Bon	21 370	–	–	21 370	21 082	–	–	21 082
Satisfaisant	15 265	5 827	–	21 092	12 258	4 354	–	16 612
À signaler	20	241	–	261	17	248	–	265
Faible	55	68	–	123	19	33	–	52
Défaut	–	–	21	21	–	–	10	10
Approche NI	72 250	7 094	23	79 367	69 150	5 562	12	74 724
Approche standardisée	17 919	–	–	17 919	18 172	–	–	18 172
Exposition totale	90 169	7 094	23	97 286	87 322	5 562	12	92 896
Provisions pour pertes de crédit	143	61	–	204	116	60	–	176
<b>Exposition totale, déduction faite des provisions</b>	<b>90 026</b>	<b>7 033</b>	<b>23</b>	<b>97 082</b>	<b>87 206</b>	<b>5 502</b>	<b>12</b>	<b>92 720</b>

(1) Correspondent aux lettres de garantie et lettres de crédit documentaire, aux engagements inutilisés et aux facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit.

## Prêts en souffrance mais non dépréciés <sup>(1)</sup>

	Au 31 juillet 2024				Au 31 octobre 2023			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques <sup>(2)</sup>	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques <sup>(2)</sup>
En souffrance mais non dépréciés								
De 31 à 60 jours	218	100	30	54	139	102	27	38
De 61 à 90 jours	88	45	15	43	58	65	14	21
Plus de 90 jours <sup>(3)</sup>	–	–	34	–	–	–	30	–
	306	145	79	97	197	167	71	59

(1) Les prêts en souffrance de moins de 31 jours ne sont pas présentés étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(3) Tous les prêts en souffrance de plus de 90 jours, à l'exception des créances sur cartes de crédit, sont considérés comme étant dépréciés (phase 3).

## Prêts dépréciés

	Au 31 juillet 2024			Au 31 octobre 2023		
	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets
<b>Prêts – Phase 3</b>						
Hypothécaires résidentiels	522	115	407	353	87	266
Aux particuliers	305	133	172	227	87	140
Créances sur cartes de crédit <sup>(1)</sup>	–	–	–	–	–	–
Aux entreprises et aux administrations publiques <sup>(2)</sup>	599	219	380	444	244	200
	1 426	467	959	1 024	418	606
<b>Prêts – DAC</b>	<b>426</b>	<b>(97)</b>	<b>523</b>	<b>560</b>	<b>(110)</b>	<b>670</b>
	1 852	370	1 482	1 584	308	1 276

(1) Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées, au plus tard, lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours et elles sont radiées simultanément.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

## Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

### Provisions pour pertes de crédit

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit par rubrique du bilan consolidé et par type d'engagements hors bilan.

	Trimestre terminé le 31 juillet 2024					Provisions pour pertes de crédit au 31 juillet 2024
	Provisions pour pertes de crédit au 30 avril 2024	Dotations aux pertes de crédit	Radiations <sup>(1)</sup>	Dispositions	Recouvrements et autres	
<b>Bilan</b>						
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b> <sup>(2)(3)</sup>	8	1	–	–	–	9
<b>Valeurs mobilières</b> <sup>(3)</sup>						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(4)</sup>	3	–	–	–	–	3
Au coût amorti <sup>(2)</sup>	3	–	–	–	–	3
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b> <sup>(2)(3)</sup>	–	–	–	–	–	–
<b>Prêts</b> <sup>(5)</sup>						
Hypothécaires résidentiels	172	4	(1)	–	–	175
Aux particuliers	321	49	(33)	–	4	341
Créances sur cartes de crédit	143	29	(29)	–	5	148
Aux entreprises et aux administrations publiques	535	96	(4)	–	2	629
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	40	(38)	–	–	–	2
	1 211	140	(67)	–	11	1 295
<b>Autres actifs</b> <sup>(2)(3)</sup>	–	–	–	–	–	–
<b>Engagements hors bilan</b> <sup>(6)</sup>						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	18	1	–	–	–	19
Engagements inutilisés	172	7	–	–	–	179
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	6	–	–	–	–	6
	196	8	–	–	–	204
	1 421	149	(67)	–	11	1 514

	Trimestre terminé le 31 juillet 2023					Provisions pour pertes de crédit au 31 juillet 2023
	Provisions pour pertes de crédit au 30 avril 2023	Dotations aux pertes de crédit	Radiations <sup>(1)</sup>	Dispositions	Recouvrements et autres	
<b>Bilan</b>						
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b> <sup>(2)(3)</sup>	7	2	–	–	–	9
<b>Valeurs mobilières</b> <sup>(3)</sup>						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(4)</sup>	2	1	–	–	–	3
Au coût amorti <sup>(2)</sup>	8	–	–	–	–	8
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b> <sup>(2)(3)</sup>	–	–	–	–	–	–
<b>Prêts</b> <sup>(5)</sup>						
Hypothécaires résidentiels	141	4	–	–	(1)	144
Aux particuliers	262	32	(29)	–	4	269
Créances sur cartes de crédit	134	17	(22)	–	4	133
Aux entreprises et aux administrations publiques	495	34	(4)	–	(1)	524
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	38	12	–	–	–	50
	1 070	99	(55)	–	6	1 120
<b>Autres actifs</b> <sup>(2)(3)</sup>	–	–	–	–	–	–
<b>Engagements hors bilan</b> <sup>(6)</sup>						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	11	2	–	–	–	13
Engagements inutilisés	131	6	–	–	–	137
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	6	1	–	–	–	7
	148	9	–	–	–	157
	1 235	111	(55)	–	6	1 297

(1) L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution est de 45 M\$ (31 M\$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2023).

(2) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées en déduction de l'actif financier dans le bilan consolidé.

(3) Aux 31 juillet 2024 et 2023, ces actifs financiers sont principalement classés dans la phase 1 avec une qualité du crédit majoritairement dans la catégorie « Excellent ».

(4) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* du bilan consolidé.

(5) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé.

(6) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

	Neuf mois terminés le 31 juillet 2024					Provisions pour pertes de crédit au 31 juillet 2024
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2023	Dotations aux pertes de crédit	Radiations <sup>(1)</sup>	Dispositions	Recouvrements et autres	
<b>Bilan</b>						
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b> <sup>(2) (3)</sup>	10	(1)	–	–	–	9
<b>Valeurs mobilières</b> <sup>(3)</sup>						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(4)</sup>	3	–	–	–	–	3
Au coût amorti <sup>(2)</sup>	4	(1)	–	–	–	3
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b> <sup>(2) (3)</sup>	–	–	–	–	–	–
<b>Prêts</b> <sup>(5)</sup>						
Hypothécaires résidentiels	154	25	(2)	(2)	–	175
Aux particuliers	271	146	(86)	–	10	341
Créances sur cartes de crédit	139	79	(82)	–	12	148
Aux entreprises et aux administrations publiques	567	182	(137)	–	17	629
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	53	(51)	–	–	–	2
	1 184	381	(307)	(2)	39	1 295
<b>Autres actifs</b> <sup>(2) (3)</sup>	–	–	–	–	–	–
<b>Engagements hors bilan</b> <sup>(6)</sup>						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	16	3	–	–	–	19
Engagements inutilisés	152	27	–	–	–	179
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	8	(2)	–	–	–	6
	176	28	–	–	–	204
	1 377	407	(307)	(2)	39	1 514

	Neuf mois terminés le 31 juillet 2023					Provisions pour pertes de crédit au 31 juillet 2023
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2022	Dotations aux pertes de crédit	Radiations <sup>(1)</sup>	Dispositions	Recouvrements et autres	
<b>Bilan</b>						
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b> <sup>(2) (3)</sup>	5	4	–	–	–	9
<b>Valeurs mobilières</b> <sup>(3)</sup>						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(4)</sup>	2	1	–	–	–	3
Au coût amorti <sup>(2)</sup>	7	1	–	–	–	8
<b>Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées</b> <sup>(2) (3)</sup>	–	–	–	–	–	–
<b>Prêts</b> <sup>(5)</sup>						
Hypothécaires résidentiels	118	29	(1)	–	(2)	144
Aux particuliers	239	84	(66)	–	12	269
Créances sur cartes de crédit	126	56	(60)	–	11	133
Aux entreprises et aux administrations publiques	418	116	(12)	–	2	524
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	54	(4)	–	–	–	50
	955	281	(139)	–	23	1 120
<b>Autres actifs</b> <sup>(2) (3)</sup>	–	–	–	–	–	–
<b>Engagements hors bilan</b> <sup>(6)</sup>						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	13	–	–	–	–	13
Engagements inutilisés	143	(6)	–	–	–	137
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	6	1	–	–	–	7
	162	(5)	–	–	–	157
	1 131	282	(139)	–	23	1 297

(1) L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution est de 121 M\$ (83 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023).

(2) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées en déduction de l'actif financier dans le bilan consolidé.

(3) Aux 31 juillet 2024 et 2023, ces actifs financiers sont principalement classés dans la phase 1 avec une qualité du crédit majoritairement dans la catégorie « Excellent ».

(4) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* du bilan consolidé.

(5) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé.

(6) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

## Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit pour chaque catégorie de prêts au coût amorti selon la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Trimestre terminé le 31 juillet 2024					Trimestre terminé le 31 juillet 2023				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC <sup>(1)</sup>		Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC <sup>(1)</sup>	
<b>Hypothécaires résidentiels</b>										
Solde au début	70	87	105	(90)	172	64	81	63	(67)	141
Créations ou acquisitions	4	–	–	–	4	5	–	–	–	5
Transferts <sup>(2)</sup> :										
Vers la phase 1	15	(13)	(2)	–	–	17	(17)	–	–	–
Vers la phase 2	(2)	9	(7)	–	–	(3)	5	(2)	–	–
Vers la phase 3	–	(5)	5	–	–	(1)	(7)	8	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes <sup>(3)</sup>	(23)	12	17	–	6	(12)	20	7	(14)	1
Décomptabilisation <sup>(4)</sup>	(2)	(2)	(2)	–	(6)	(1)	(2)	(1)	–	(4)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	(5)	7	–	–	2
Dotations aux pertes de crédit	(8)	1	11	–	4	–	6	12	(14)	4
Radiations	–	–	(1)	–	(1)	–	–	–	–	–
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	1	–	1	–	–	1	–	1
Variations des taux de change et autres	–	–	(1)	–	(1)	(1)	(1)	(2)	2	(2)
<b>Solde à la fin</b>	<b>62</b>	<b>88</b>	<b>115</b>	<b>(90)</b>	<b>175</b>	<b>63</b>	<b>86</b>	<b>74</b>	<b>(79)</b>	<b>144</b>
Comprend :										
Montants utilisés	62	88	115	(90)	175	63	86	74	(79)	144
Engagements inutilisés <sup>(5)</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Aux particuliers</b>										
Solde au début	97	128	119	(12)	332	82	114	83	(10)	269
Créations ou acquisitions	13	–	–	–	13	16	–	–	–	16
Transferts <sup>(2)</sup> :										
Vers la phase 1	32	(29)	(3)	–	–	24	(21)	(3)	–	–
Vers la phase 2	(7)	9	(2)	–	–	(7)	9	(2)	–	–
Vers la phase 3	–	(19)	19	–	–	(1)	(29)	30	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes <sup>(3)</sup>	(35)	46	32	1	44	(19)	38	2	2	23
Décomptabilisation <sup>(4)</sup>	(3)	(3)	(2)	–	(8)	(3)	(5)	(1)	–	(9)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	3	–	–	3
Dotations aux pertes de crédit	–	4	44	1	49	10	(5)	26	2	33
Radiations	–	–	(33)	–	(33)	–	–	(29)	–	(29)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	4	–	4	–	–	6	–	6
Variations des taux de change et autres	–	1	(1)	–	–	(1)	–	(1)	–	(2)
<b>Solde à la fin</b>	<b>97</b>	<b>133</b>	<b>133</b>	<b>(11)</b>	<b>352</b>	<b>91</b>	<b>109</b>	<b>85</b>	<b>(8)</b>	<b>277</b>
Comprend :										
Montants utilisés	91	128	133	(11)	341	88	104	85	(8)	269
Engagements inutilisés <sup>(5)</sup>	6	5	–	–	11	3	5	–	–	8

(1) Aucun prêt DAC n'a été acquis durant le trimestre terminé le 31 juillet 2024 (le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant le trimestre terminé le 31 juillet 2023 était de 34 M\$). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé

(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.

(3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

(4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).

(5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

	Trimestre terminé le 31 juillet 2024					Trimestre terminé le 31 juillet 2023				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC <sup>(1)</sup>		Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC <sup>(1)</sup>	
<b>Créances sur cartes de crédit</b>										
Solde au début	58	131	–	–	189	57	121	–	–	178
Créations ou acquisitions	3	–	–	–	3	3	–	–	–	3
Transferts <sup>(2)</sup> :										
Vers la phase 1	30	(30)	–	–	–	27	(27)	–	–	–
Vers la phase 2	(5)	5	–	–	–	(5)	5	–	–	–
Vers la phase 3	–	(12)	12	–	–	–	(9)	9	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes <sup>(3)</sup>	(25)	38	12	–	25	(24)	34	9	–	19
Décomptabilisation <sup>(4)</sup>	(1)	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Changements de modèles	2	4	–	–	6	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	4	5	24	–	33	1	2	18	–	21
Radiations	–	–	(29)	–	(29)	–	–	(22)	–	(22)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	5	–	5	–	–	4	–	4
Variations des taux de change et autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Solde à la fin</b>	<b>62</b>	<b>136</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>198</b>	<b>58</b>	<b>123</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>181</b>
Comprend :										
Montants utilisés	37	111	–	–	148	31	102	–	–	133
Engagements inutilisés <sup>(5)</sup>	25	25	–	–	50	27	21	–	–	48
<b>Aux entreprises et aux administrations publiques <sup>(6)</sup></b>										
Solde au début	287	221	179	3	690	218	204	191	–	613
Créations ou acquisitions	39	–	–	–	39	19	–	–	–	19
Transferts <sup>(2)</sup> :										
Vers la phase 1	25	(24)	(1)	–	–	6	(6)	–	–	–
Vers la phase 2	(17)	18	(1)	–	–	(7)	8	(1)	–	–
Vers la phase 3	(1)	(1)	2	–	–	–	(2)	2	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes <sup>(3)</sup>	(19)	14	45	1	41	(2)	9	28	–	35
Décomptabilisation <sup>(4)</sup>	(10)	(7)	(2)	–	(19)	(4)	(3)	–	–	(7)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	17	–	43	1	61	12	6	29	–	47
Radiations	–	–	(4)	–	(4)	–	–	(4)	–	(4)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	2	–	2	–	–	–	–	–
Variations des taux de change et autres	1	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	(1)
<b>Solde à la fin</b>	<b>305</b>	<b>221</b>	<b>219</b>	<b>4</b>	<b>749</b>	<b>230</b>	<b>209</b>	<b>216</b>	<b>–</b>	<b>655</b>
Comprend :										
Montants utilisés	213	195	219	4	631	174	184	216	–	574
Engagements inutilisés <sup>(5)</sup>	92	26	–	–	118	56	25	–	–	81
<b>Total des provisions pour pertes de crédit à la fin <sup>(7)</sup></b>	<b>526</b>	<b>578</b>	<b>467</b>	<b>(97)</b>	<b>1 474</b>	<b>442</b>	<b>527</b>	<b>375</b>	<b>(87)</b>	<b>1 257</b>
Comprend :										
Montants utilisés	403	522	467	(97)	1 295	356	476	375	(87)	1 120
Engagements inutilisés <sup>(5)</sup>	123	56	–	–	179	86	51	–	–	137

(1) Aucun prêt DAC n'a été acquis durant le trimestre terminé le 31 juillet 2024 (le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant le trimestre terminé le 31 juillet 2023 était de 34 M\$). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.

(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.

(3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

(4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).

(5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

(6) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(7) Excluant les provisions pour pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan autres que les engagements inutilisés.

Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

	Neuf mois terminés le 31 juillet 2024					Neuf mois terminés le 31 juillet 2023				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC <sup>(1)</sup>		Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC <sup>(1)</sup>	
<b>Hypothécaires résidentiels</b>										
Solde au début	69	93	87	(95)	154	53	80	61	(76)	118
Créations ou acquisitions	10	-	-	-	10	13	-	-	-	13
Transferts <sup>(2)</sup> :										
Vers la phase 1	47	(41)	(6)	-	-	38	(35)	(3)	-	-
Vers la phase 2	(7)	23	(16)	-	-	(9)	23	(14)	-	-
Vers la phase 3	-	(22)	22	-	-	(1)	(21)	22	-	-
Réévaluation nette des provisions pour pertes <sup>(3)</sup>	(47)	52	30	5	40	(21)	41	15	(6)	29
Décomptabilisation <sup>(4)</sup>	(6)	(5)	(8)	-	(19)	(4)	(7)	(4)	-	(15)
Changements de modèles	(2)	(12)	8	-	(6)	(5)	7	-	-	2
Dotations aux pertes de crédit	(5)	(5)	30	5	25	11	8	16	(6)	29
Radiations	-	-	(2)	-	(2)	-	-	(1)	-	(1)
Dispositions	(2)	-	-	-	(2)	-	-	-	-	-
Recouvrements	-	-	1	-	1	-	-	1	-	1
Variations des taux de change et autres	-	-	(1)	-	(1)	(1)	(2)	(3)	3	(3)
<b>Solde à la fin</b>	<b>62</b>	<b>88</b>	<b>115</b>	<b>(90)</b>	<b>175</b>	<b>63</b>	<b>86</b>	<b>74</b>	<b>(79)</b>	<b>144</b>
Comprend :										
Montants utilisés	62	88	115	(90)	175	63	86	74	(79)	144
Engagements inutilisés <sup>(5)</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Aux particuliers</b>										
Solde au début	95	114	87	(15)	281	70	117	75	(16)	246
Créations ou acquisitions	26	-	-	-	26	33	-	-	-	33
Transferts <sup>(2)</sup> :										
Vers la phase 1	75	(67)	(8)	-	-	72	(66)	(6)	-	-
Vers la phase 2	(19)	24	(5)	-	-	(14)	18	(4)	-	-
Vers la phase 3	(1)	(56)	57	-	-	(1)	(55)	56	-	-
Réévaluation nette des provisions pour pertes <sup>(3)</sup>	(71)	129	80	3	141	(62)	106	20	8	72
Décomptabilisation <sup>(4)</sup>	(8)	(10)	(4)	-	(22)	(7)	(14)	(3)	-	(24)
Changements de modèles	-	(1)	3	-	2	1	3	-	-	4
Dotations aux pertes de crédit	2	19	123	3	147	22	(8)	63	8	85
Radiations	-	-	(86)	-	(86)	-	-	(66)	-	(66)
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recouvrements	-	-	12	-	12	-	-	15	-	15
Variations des taux de change et autres	-	-	(3)	1	(2)	(1)	-	(2)	-	(3)
<b>Solde à la fin</b>	<b>97</b>	<b>133</b>	<b>133</b>	<b>(11)</b>	<b>352</b>	<b>91</b>	<b>109</b>	<b>85</b>	<b>(8)</b>	<b>277</b>
Comprend :										
Montants utilisés	91	128	133	(11)	341	88	104	85	(8)	269
Engagements inutilisés <sup>(5)</sup>	6	5	-	-	11	3	5	-	-	8

- (1) Aucun prêt DAC n'a été acquis durant les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 (le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 était de 34 M\$). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.
- (2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
- (3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
- (4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
- (5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

	Neuf mois terminés le 31 juillet 2024					Neuf mois terminés le 31 juillet 2023				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC <sup>(1)</sup>		Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC <sup>(1)</sup>	
<b>Créances sur cartes de crédit</b>										
Solde au début	59	127	–	–	186	53	112	–	–	165
Créations ou acquisitions	8	–	–	–	8	8	–	–	–	8
Transferts <sup>(2)</sup> :										
Vers la phase 1	85	(85)	–	–	–	74	(74)	–	–	–
Vers la phase 2	(15)	15	–	–	–	(13)	13	–	–	–
Vers la phase 3	(1)	(33)	34	–	–	–	(25)	25	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes <sup>(3)</sup>	(74)	109	36	–	71	(62)	99	24	–	61
Décomptabilisation <sup>(4)</sup>	(2)	(1)	–	–	(3)	(2)	(2)	–	–	(4)
Changements de modèles	2	4	–	–	6	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	3	9	70	–	82	5	11	49	–	65
Radiations	–	–	(82)	–	(82)	–	–	(60)	–	(60)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	12	–	12	–	–	11	–	11
Variations des taux de change et autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Solde à la fin</b>	<b>62</b>	<b>136</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>198</b>	<b>58</b>	<b>123</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>181</b>
Comprend :										
Montants utilisés	37	111	–	–	148	31	102	–	–	133
Engagements inutilisés <sup>(5)</sup>	25	25	–	–	50	27	21	–	–	48
<b>Aux entreprises et aux administrations publiques <sup>(6)</sup></b>										
Solde au début	251	220	244	–	715	177	195	197	–	569
Créations ou acquisitions	106	–	–	–	106	65	–	–	–	65
Transferts <sup>(2)</sup> :										
Vers la phase 1	43	(41)	(2)	–	–	38	(38)	–	–	–
Vers la phase 2	(40)	45	(5)	–	–	(18)	22	(4)	–	–
Vers la phase 3	(1)	(9)	10	–	–	–	(4)	4	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes <sup>(3)</sup>	(23)	33	112	(13)	109	(17)	57	33	–	73
Décomptabilisation <sup>(4)</sup>	(31)	(22)	(4)	–	(57)	(14)	(22)	(4)	–	(40)
Changements de modèles	–	(5)	1	–	(4)	(1)	(1)	–	–	(2)
Dotations aux pertes de crédit	54	1	112	(13)	154	53	14	29	–	96
Radiations	–	–	(137)	–	(137)	–	–	(12)	–	(12)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	3	17	20	–	–	3	–	3
Variations des taux de change et autres	–	–	(3)	–	(3)	–	–	(1)	–	(1)
<b>Solde à la fin</b>	<b>305</b>	<b>221</b>	<b>219</b>	<b>4</b>	<b>749</b>	<b>230</b>	<b>209</b>	<b>216</b>	<b>–</b>	<b>655</b>
Comprend :										
Montants utilisés	213	195	219	4	631	174	184	216	–	574
Engagements inutilisés <sup>(5)</sup>	92	26	–	–	118	56	25	–	–	81
<b>Total des provisions pour pertes de crédit à la fin <sup>(7)</sup></b>	<b>526</b>	<b>578</b>	<b>467</b>	<b>(97)</b>	<b>1 474</b>	<b>442</b>	<b>527</b>	<b>375</b>	<b>(87)</b>	<b>1 257</b>
Comprend :										
Montants utilisés	403	522	467	(97)	1 295	356	476	375	(87)	1 120
Engagements inutilisés <sup>(5)</sup>	123	56	–	–	179	86	51	–	–	137

- (1) Aucun prêt DAC n'a été acquis durant les neuf mois terminés le 31 juillet 2024 (le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 était de 34 M\$). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.
- (2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
- (3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
- (4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
- (5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
- (6) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
- (7) Excluant les provisions pour pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan autres que les engagements inutilisés.

## Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

### Principaux facteurs macroéconomiques

Les tableaux suivants présentent les principaux facteurs macroéconomiques utilisés lors de l'estimation des provisions pour pertes de crédit sur les prêts. Pour chacun des scénarios, soit le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste, la moyenne des valeurs des 12 prochains mois (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 1) et la moyenne des valeurs de la période restante prévue (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 2) du facteur macroéconomique sont présentées.

Au 31 juillet 2024						
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
<b>Facteurs macroéconomiques <sup>(1)</sup></b>						
Croissance du PIB <sup>(2)</sup>	0,9 %	1,8 %	1,4 %	2,0 %	(5,1) %	2,6 %
Taux de chômage	6,8 %	6,5 %	6,5 %	5,8 %	8,4 %	7,7 %
Croissance de l'indice des prix des logements <sup>(2)</sup>	2,1 %	2,6 %	7,7 %	2,4 %	(13,9) %	0,3 %
Écart de taux BBB <sup>(3)</sup>	2,0 %	1,6 %	1,4 %	1,4 %	3,1 %	2,3 %
Croissance du S&P/TSX <sup>(2)(4)</sup>	(8,3) %	2,9 %	4,0 %	3,0 %	(25,6) %	5,5 %
Prix du pétrole WTI <sup>(5)</sup> (en \$ US par baril)	76	80	94	89	47	58

Au 30 avril 2024						
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
<b>Facteurs macroéconomiques <sup>(1)</sup></b>						
Croissance du PIB <sup>(2)</sup>	0,3 %	1,9 %	1,0 %	1,9 %	(5,1) %	2,6 %
Taux de chômage	6,8 %	6,6 %	6,2 %	5,9 %	8,1 %	7,6 %
Croissance de l'indice des prix des logements <sup>(2)</sup>	2,8 %	2,6 %	7,7 %	2,4 %	(13,9) %	0,3 %
Écart de taux BBB <sup>(3)</sup>	2,2 %	1,9 %	1,6 %	1,6 %	3,1 %	2,3 %
Croissance du S&P/TSX <sup>(2)(4)</sup>	(8,6) %	3,1 %	4,0 %	3,0 %	(25,6) %	5,5 %
Prix du pétrole WTI <sup>(5)</sup> (en \$ US par baril)	78	80	90	85	45	56

Au 31 octobre 2023						
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
<b>Facteurs macroéconomiques <sup>(1)</sup></b>						
Croissance du PIB <sup>(2)</sup>	– %	1,7 %	0,4 %	1,9 %	(4,9) %	2,6 %
Taux de chômage	6,3 %	6,5 %	5,9 %	5,9 %	7,7 %	7,2 %
Croissance de l'indice des prix des logements <sup>(2)</sup>	(1,1) %	1,9 %	2,5 %	2,4 %	(13,9) %	0,3 %
Écart de taux BBB <sup>(3)</sup>	2,4 %	2,1 %	1,9 %	1,8 %	3,1 %	2,3 %
Croissance du S&P/TSX <sup>(2)(4)</sup>	(10,0) %	3,7 %	4,0 %	3,0 %	(25,6) %	5,5 %
Prix du pétrole WTI <sup>(5)</sup> (en \$ US par baril)	77	80	91	86	46	56

- (1) Tous les facteurs macroéconomiques sont basés sur l'économie du Canada, sauf indication contraire.  
(2) Le taux de croissance est annualisé.  
(3) Rendement des obligations de sociétés notées BBB, moins le rendement du taux des obligations du gouvernement du Canada à échéance 10 ans.  
(4) Indice boursier principal au Canada.  
(5) Indice *West Texas Intermediate* (WTI) couramment utilisé comme référence du prix du pétrole.

Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux particuliers sont le taux de chômage et la croissance de l'indice des prix des logements, pour l'économie du Canada ou du Québec. Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques sont le taux de chômage, l'écart de taux des obligations de sociétés notées BBB, la croissance du S&P/TSX et le prix du pétrole WTI. Une augmentation du taux de chômage ou de l'écart de taux des obligations de sociétés notées BBB entraînera généralement une hausse des provisions pour pertes de crédit, alors qu'une augmentation des autres facteurs macroéconomiques (le PIB, le S&P/TSX, l'indice des prix des logements et le prix du pétrole WTI) entraînera généralement une baisse des provisions pour pertes de crédit.

Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024, les perspectives macroéconomiques sont demeurées essentiellement inchangées et l'incertitude demeure élevée.

Au Canada, la banque centrale a commencé à réduire son taux directeur cet été, signalant ainsi sa volonté de relâcher le degré de restriction de sa politique monétaire. Cette décision est opportune, car le contexte économique se détériore, avec une hausse du taux de chômage et des embauches insuffisantes pour suivre la croissance démographique. Il y a de nombreux signes que les entreprises sont en situation de sureffectif et la proportion d'entre elles signalant des pénuries de main-d'œuvre a chuté à 15 %, une proportion comparable aux niveaux observés lors des dernières récessions. Nous anticipons une réduction supplémentaire de 150 points de base des taux d'intérêt au cours des quatre prochains trimestres, avec une croissance économique prévue de 0,7 % en 2024 et de 1,2 % en 2025, ce qui pourrait conduire à un taux de chômage de près de 7 % d'ici la fin de l'année. Aux États-Unis, la Réserve fédérale américaine (Fed) a indiqué qu'elle pourrait bientôt accorder plus d'attention au marché du travail à mesure que l'inflation se rapproche de l'objectif, offrant ainsi plus de flexibilité pour ajuster le taux directeur. Bien que cette flexibilité soit positive et permettra à la Fed de commencer à réaliser des baisses de taux, nous pensons qu'elles ne seront pas suffisantes pour éviter un ralentissement économique. Dans le scénario de base, au Canada, le taux de chômage s'élève à 6,9 % après 12 mois, soit une augmentation de 0,7 point de pourcentage. Malgré la légère détérioration du marché de l'emploi, les prix de l'immobilier continuent d'augmenter légèrement en raison de la pénurie de logements exacerbée par le boom démographique. De fait, les prix des logements sont en hausse de 2,1 % sur un an. Le S&P/TSX se situe à 20 261 points après un an, et le pétrole à 76 \$ US.

Dans le scénario optimiste, une baisse des tensions géopolitiques renforce la confiance. L'inflation continue de se modérer, les banquiers centraux ayant réussi à la juguler sans avoir eu à endommager l'économie de façon importante. Les gouvernements canadien et américain maintiennent la croissance de leurs dépenses, ce qui compense le contexte de politique monétaire restrictive. Comme le marché du travail résiste, les dépenses de consommation restent relativement résilientes. Les prix des logements s'apprécient sur fond de forte croissance démographique. Après un an, le taux de chômage dans ce scénario est plus favorable que dans le scénario de base (5 dixièmes de moins). Les prix des logements sont en hausse de 7,7 %, le S&P/TSX se situe à 22 965 points après un an, et le pétrole à 93 \$ US.

Dans le scénario pessimiste, les banquiers centraux ont sous-estimé l'impact de leur resserrement synchronisé, et l'économie mondiale s'enfonce dans une récession, car la baisse de la demande se traduit par une réduction des investissements des entreprises, qui licencient également un grand nombre de travailleurs. Compte tenu des contraintes budgétaires, les gouvernements sont incapables de soutenir les ménages et les entreprises comme ils l'ont fait pendant la pandémie. La situation géopolitique continue d'être préoccupante, avec le risque d'une aggravation des conflits. La contraction de l'économie pousse le chômage à 9,2 % après 12 mois. Les prix des logements se contractent fortement (-13,9 %). Après un an, le S&P/TSX se situe à 16 431 points et le pétrole à 41 \$ US.

En raison de l'incertitude liée aux principales données d'entrée utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit, la Banque a exercé un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues.

## Analyse de sensibilité des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés

### Scénarios

Le tableau suivant présente une comparaison du solde des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés (phases 1 et 2) de la Banque au 31 juillet 2024, c'est-à-dire avec une pondération probabiliste des trois scénarios, avec les provisions pour pertes de crédit résultant des simulations comme si chaque scénario avait été pondéré à 100 %.

	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés
<b>Solde au 31 juillet 2024</b>	<b>1 104</b>
<b>Simulations</b>	
Scénario optimiste à 100 %	729
Scénario de base à 100 %	862
Scénario pessimiste à 100 %	1 434

## Note 8 – Autres actifs

	Au 31 juillet 2024	Au 31 octobre 2023 <sup>(1)</sup>
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	3 342	3 118
Intérêts et dividendes à recevoir	1 775	1 605
Créances de clients, de négociants et de courtiers	1 007	538
Actif au titre des prestations définies	607	356
Actifs d'impôt différé	665	666
Actifs d'impôt exigible	686	925
Actifs au titre des cessions en réassurance	25	16
Actifs d'assurance	30	20
Produits de base <sup>(2)</sup>	520	544
	<b>8 657</b>	<b>7 788</b>

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Les produits de base sont comptabilisés à la juste valeur selon les cours sur des marchés actifs et sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

## Note 9 – Dépôts

	Au 31 juillet 2024			Au 31 octobre 2023	
	À vue <sup>(1)</sup>	Avec préavis <sup>(2)</sup>	À terme fixe <sup>(3)</sup>	Total	Total
Particuliers	4 841	37 647	51 698	94 186	87 883
Entreprises et administrations publiques <sup>(4)</sup>	67 101	26 322	127 492	220 915	197 328
Institutions de dépôts	2 363	106	3 017	5 486	2 962
	<b>74 305</b>	<b>64 075</b>	<b>182 207</b>	<b>320 587</b>	<b>288 173</b>

(1) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques.

(2) Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.

(3) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.

(4) Au 31 juillet 2024, les dépôts des entreprises et administrations publiques incluent les reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank* ou CWB) pour un montant de 1,0 G\$. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 11.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, les obligations sécurisées dont le solde s'élève à 10,1 G\$ au 31 juillet 2024 (10,9 G\$ au 31 octobre 2023). Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, un montant de 750 millions d'euros d'obligations sécurisées est venu à échéance (280 millions de francs suisses et 1,0 milliard d'euros d'obligations sécurisées émises ainsi que 750 millions d'euros d'obligations sécurisées venues à échéance au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023). Pour de plus amples renseignements sur les obligations sécurisées, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

De plus, au 31 juillet 2024, la rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, un montant de 22,4 G\$ (17,7 G\$ au 31 octobre 2023) au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le gouvernement du Canada. Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), lui permettant notamment de convertir en actions ordinaires certaines actions et certains passifs admissibles de la Banque dans le cas où elle deviendrait non viable.

## Note 10 – Autres passifs

	Au 31 juillet 2024	Au 31 octobre 2023 <sup>(1)</sup>
Créditeurs et charges à payer	2 887	2 458
Dettes de filiales envers des tiers	299	224
Intérêts et dividendes à payer	2 283	2 022
Obligations locatives	477	517
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	965	669
Passif au titre des prestations définies	99	94
Provisions pour pertes de crédit – engagements hors bilan (note 7)	204	176
Passifs d'impôt différé	56	28
Passifs d'impôt exigible	129	204
Passifs d'assurance	24	8
Autres éléments <sup>(2) (3) (4)</sup>	898	1 016
	<b>8 321</b>	<b>7 416</b>

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Au 31 juillet 2024, les autres éléments incluent des provisions pour litiges de 10 M\$ (42 M\$ au 31 octobre 2023).
- (3) Au 31 juillet 2024, les autres éléments incluent des provisions pour contrats déficitaires de 21 M\$ (31 M\$ au 31 octobre 2023).
- (4) Au 31 juillet 2024, les autres éléments incluent le passif financier lié aux options de vente émises aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle dans Technologie Flinks inc. (Flinks) pour un montant de 12 M\$ (23 M\$ au 31 octobre 2023).

## Note 11 – Reçus de souscription

Dans le cadre de la transaction CWB, la Banque a placé un total de 9 262 500 reçus de souscription au prix de 112,30 \$ par reçu de souscription dans le cadre d'un appel public à l'épargne (l'appel public à l'épargne) et d'un placement privé concomitant (le placement privé concomitant) pour un montant total de 1,0 G\$.

Dans le cadre de l'appel public à l'épargne, le 14 juin 2024, la Banque a émis et vendu 4 453 000 reçus de souscription au prix de 112,30 \$ pour un produit brut total d'environ 500 M\$. L'appel public à l'épargne a été pris ferme par un syndicat de preneurs fermes (les preneurs fermes). Le 17 juillet 2024, la Banque a émis et vendu 178 250 reçus de souscription supplémentaires à la suite de l'exercice partiel de l'option de surallocation des preneurs fermes. Dans le cadre du placement privé concomitant, le 14 juin 2024, la Banque a émis et vendu 4 453 000 reçus de souscription au prix de 112,30 \$ par reçu de souscription à un membre du groupe de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) pour un produit brut d'environ 500 M\$. Le 17 juillet 2024, la Banque a émis et vendu 178 250 reçus de souscription supplémentaires à un membre du groupe de CDPQ, conformément à l'option de CDPQ de souscrire des reçus de souscription supplémentaires pour maintenir sa participation proportionnelle.

Chaque reçu de souscription confère à son porteur de recevoir automatiquement à la clôture de la transaction CWB, sans intervention du porteur et sans contrepartie supplémentaire, i) une action ordinaire de Banque Nationale, et ii) un paiement en espèces correspondant au montant par action ordinaire de tout dividende en espèces déclaré par la Banque pour lequel la date de clôture des registres tombe dans la période commençant le 17 juin 2024 jusqu'au dernier jour où les reçus de souscription sont en circulation, exclusivement (déduction faite des retenues d'impôt applicables, s'il y a lieu). Advenant la non-clôture de la transaction, les détenteurs des reçus de souscription ont le droit au remboursement du montant total incluant les intérêts gagnés. Ce montant total de 1,0 G\$, déduction faite des coûts de transaction, est inclus dans la rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques*. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 9.

## Note 12 – Dette subordonnée

Le 5 février 2024, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 500 M\$ portant intérêt à 5,279 % et échéant le 15 février 2034. L'intérêt sur ces billets sera payable semestriellement au taux de 5,279 % par année jusqu'au 15 février 2029 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) composé quotidiennement plus 1,80 % et sera payable trimestriellement. La Banque peut, à son gré et avec l'approbation préalable du BSIF, racheter ces billets à compter du 15 février 2029, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé. Comme les billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

## Note 13 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres

### Actions et autres instruments de capitaux propres en circulation

	Au 31 juillet 2024		Au 31 octobre 2023	
	Nombre d'actions ou de BCRL <sup>(1)</sup>	Actions ou BCRL \$	Nombre d'actions ou de BCRL	Actions ou BCRL \$
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>				
Série 30	14 000 000	350	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 38	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300	12 000 000	300
	<b>66 000 000</b>	<b>1 650</b>	<b>66 000 000</b>	<b>1 650</b>
<b>Autres instruments de capitaux propres</b>				
BCRL – Série 1	500 000	500	500 000	500
BCRL – Série 2	500 000	500	500 000	500
BCRL – Série 3	500 000	500	500 000	500
	<b>1 500 000</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 500</b>
<b>Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres</b>	<b>67 500 000</b>	<b>3 150</b>	<b>67 500 000</b>	<b>3 150</b>
<b>Actions ordinaires au début de l'exercice</b>	<b>338 284 629</b>	<b>3 294</b>	<b>336 582 124</b>	<b>3 196</b>
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions	2 126 194	134	1 678 321	95
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation <sup>(2)</sup>	112 002	14	31 975	3
Autres	–	–	(7 791)	–
<b>Actions ordinaires à la fin de la période</b>	<b>340 522 825</b>	<b>3 442</b>	<b>338 284 629</b>	<b>3 294</b>

(1) Billets de capital à recours limité (BCRL).

(2) Au 31 juillet 2024, 138 727 actions sont vendues à découvert à des fins de négociation représentant un montant de 17 M\$ (26 725 actions vendues à découvert à des fins de négociation représentant un montant de 3 M\$ au 31 octobre 2023).

### Dividendes déclarés et distributions sur les autres instruments de capitaux propres

	Neuf mois terminés le 31 juillet			
	2024		2023	
	Dividendes ou intérêts \$	Dividendes par action	Dividendes ou intérêts \$	Dividendes par action
<b>Actions privilégiées de premier rang</b>				
Série 30	12	0,8901	11	0,7547
Série 32	9	0,7198	9	0,7198
Série 38	21	1,3176	21	1,3176
Série 40	13	1,0909	11	0,9386
Série 42	16	1,3230	11	0,9281
	<b>71</b>		<b>63</b>	
<b>Autres instruments de capitaux propres</b>				
BCRL – Série 1 <sup>(1)</sup>	15		15	
BCRL – Série 2 <sup>(2)</sup>	15		15	
BCRL – Série 3 <sup>(3)</sup>	29		29	
	<b>59</b>		<b>59</b>	
<b>Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres</b>	<b>130</b>		<b>122</b>	
<b>Actions ordinaires</b>	<b>1 094</b>	<b>3,2200</b>	<b>999</b>	<b>2,9600</b>
	<b>1 224</b>		<b>1 121</b>	

(1) Les BCRL – Série 1 portent intérêt à un taux fixe de 4,30 % par année.

(2) Les BCRL – Série 2 portent intérêt à un taux fixe de 4,05 % par année.

(3) Les BCRL – Série 3 portent intérêt à un taux fixe de 7,50 % par année.

### Rachat d'actions ordinaires

Le 12 décembre 2023, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 d'actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant le 11 décembre 2024. Le 12 décembre 2022, la Banque avait débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 d'actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois terminée le 11 décembre 2023. Tout rachat effectué par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto se fait au cours du marché. Les actions ordinaires peuvent également être rachetées par d'autres moyens autorisés par la Bourse de Toronto et la réglementation applicable, y compris par des ententes privées ou des programmes de rachat d'actions conformément à toute dispense émise par les autorités réglementaires en valeurs mobilières. Un achat privé fait aux termes d'une dispense délivrée par une autorité réglementaire en valeurs mobilières se fera à escompte par rapport au cours du marché en vigueur. Les montants qui sont versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires sont imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours des neuf mois terminés les 31 juillet 2024 et 2023, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires.

## Note 14 – Informations sur le capital

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 11,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 13,0 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 15,0 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure (RSI) établie par le BSIF de 3,5 %. La RSI, dont le niveau varie entre 0 % et 4,0 % de l'actif pondéré en fonction des risques, est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais doit fournir un plan de mesures correctives au BSIF. La Banque doit également respecter les exigences du plancher des fonds propres calculé selon les approches standardisées de Bâle III. Originellement, le BSIF proposait l'adoption progressive d'un coefficient de plancher sur une période de trois ans dont la valeur initiale était de 65,0 % au deuxième trimestre de 2023, puis qui augmente de 2,5 % par année pour atteindre 72,5 % à l'exercice 2026. Le 5 juillet 2024, le BSIF a annoncé qu'il retardait d'un an l'augmentation du plancher de fonds propres. Par conséquent, le coefficient de plancher révisé atteindra 72,5 % à l'exercice 2027. Pour l'exercice 2024, le coefficient de plancher est établi à 67,5 %, et restera à ce niveau jusqu'à la fin de l'exercice 2025, pour ensuite augmenter jusqu'en 2027. Si l'exigence de fonds propres est inférieure à l'exigence liée au plancher des fonds propres après l'application du coefficient de plancher, la différence est ajoutée au total de l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les BISI respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,5 %, qui comprend une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % applicable uniquement aux BISI.

Le BSIF exige également des BISI qu'elles maintiennent un ratio de capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) fondé sur les risques d'au moins 25,0 % (incluant la RSI) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 7,25 %. La TLAC vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable.

Au premier trimestre de 2024, la Banque a mis en œuvre les réformes finalisées telles qu'adoptées par le BSIF relativement aux règles révisées de fonds propres au titre du risque de marché, conformément à l'examen fondamental du portefeuille de négociation (EFPN) du CBCB, ainsi qu'aux révisions du cadre de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

## Note 14 – Informations sur le capital (suite)

### Capital réglementaire <sup>(1)</sup>, ratio de levier <sup>(1)</sup> et TLAC <sup>(2)</sup>

	Au 31 juillet 2024	Au 31 octobre 2023
<b>Fonds propres</b>		
CET1	18 705	16 920
catégorie 1	21 855	20 068
total	23 432	21 056
<b>Actif pondéré en fonction des risques</b>	<b>138 918</b>	<b>125 592</b>
<b>Exposition totale</b>	<b>499 963</b>	<b>456 478</b>
<b>Ratios des fonds propres</b>		
CET1	13,5 %	13,5 %
catégorie 1	15,7 %	16,0 %
total	16,9 %	16,8 %
<b>Ratio de levier</b>	<b>4,4 %</b>	<b>4,4 %</b>
<b>TLAC disponible</b>	<b>41 295</b>	<b>36 732</b>
<b>Ratio TLAC</b>	<b>29,7 %</b>	<b>29,2 %</b>
<b>Ratio de levier TLAC</b>	<b>8,3 %</b>	<b>8,0 %</b>

(1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.

(2) La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

## Note 15 – Paiements fondés sur des actions

### Régime d'options d'achat d'actions

Au cours des trimestres terminés les 31 juillet 2024 et 2023, la Banque n'a octroyé aucune option d'achat d'actions. Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, la Banque a octroyé 1 222 652 options d'achat d'actions (1 416 060 options d'achat d'actions au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023) d'une juste valeur moyenne de 13,74 \$ par option (14,76 \$ en 2023).

Au 31 juillet 2024, il y avait 10 614 466 options d'achat d'actions en circulation (11 546 688 options d'achat d'actions au 31 octobre 2023).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

	Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2024	2023
Taux d'intérêt hors risque	3,61 %	3,25 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans
Volatilité prévue	22,29 %	23,13 %
Dividendes prévus	4,62 %	4,23 %

Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024, une charge de rémunération de 4 M\$ a été constatée à l'égard de ce régime (5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2023). Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, une charge de rémunération de 13 M\$ a été constatée à l'égard de ce régime (14 M\$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023).

## Note 16 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite qui comportent un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. La Banque offre aussi d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux retraités admissibles. Le coût au titre de ces régimes, incluant les réévaluations comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, est présenté dans le tableau suivant.

### Coût au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

	Trimestre terminé le 31 juillet			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Coût des services rendus au cours de la période	21	23	–	–
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	(5)	(6)	2	1
Frais d'administration	1	1		
Charge pour le volet à prestations définies	17	18	2	1
Charge pour le volet à cotisations définies	5	3		
<b>Charge comptabilisée dans le <i>Résultat net</i></b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Réévaluations<sup>(1)</sup></b>				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	202	(161)	3	(3)
Rendement de l'actif des régimes <sup>(2)</sup>	(437)	219		
<b>Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i></b>	<b>(235)</b>	<b>58</b>	<b>3</b>	<b>(3)</b>
	<b>(213)</b>	<b>79</b>	<b>5</b>	<b>(2)</b>

	Neuf mois terminés le 31 juillet			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Coût des services rendus au cours de la période	62	69	–	–
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	(14)	(18)	5	4
Frais d'administration	3	3		
Charge pour le volet à prestations définies	51	54	5	4
Charge pour le volet à cotisations définies	14	7		
<b>Charge comptabilisée dans le <i>Résultat net</i></b>	<b>65</b>	<b>61</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>Réévaluations<sup>(1)</sup></b>				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	473	201	8	4
Rendement de l'actif des régimes <sup>(2)</sup>	(690)	(82)		
<b>Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i></b>	<b>(217)</b>	<b>119</b>	<b>8</b>	<b>4</b>
	<b>(152)</b>	<b>180</b>	<b>13</b>	<b>8</b>

(1) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont revus et mis à jour trimestriellement. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.

(2) Excluant les revenus d'intérêts.

## Note 17 – Impôts sur le résultat

### Avis de cotisation

En avril 2024, la Banque a reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 110 M\$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année d'imposition 2019.

Au cours des exercices antérieurs, la Banque avait reçu de nouvelles cotisations visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 965 M\$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant les années d'imposition 2012 à 2018.

Dans le cadre des nouvelles cotisations, l'ARC allègue que les dividendes ont été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ».

En octobre 2023, la Banque avait déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt et l'affaire fait l'objet d'un litige. Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2019, pour certaines activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations précitées. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 juillet 2024.

### Mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada

Le 4 novembre 2022, le gouvernement du Canada avait déposé le projet de loi C-32 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 3 novembre 2022 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à certaines entités des groupes de banques et d'assureurs-vie, présentées dans son budget du 7 avril 2022. Ces mesures fiscales incluaient un dividende pour la relance au Canada (DRC), sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %. Le 15 décembre 2022, le projet de loi C-32 avait reçu la sanction royale. Ces mesures fiscales étant adoptées au 31 janvier 2023, une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du DRC ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt, qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022, avaient été comptabilisées dans les états financiers consolidés au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023.

### Autres mesures fiscales

Le 30 novembre 2023, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-59 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à la Banque. Ces mesures incluent le refus de la déduction pour dividendes reçus après 2023 sur les actions qui constituent des biens évalués à la valeur du marché pour fins fiscales (à l'exception des dividendes reçus sur les « actions privilégiées imposables » tel que défini dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*), ainsi que l'application d'un impôt de 2 % de la valeur nette des capitaux propres rachetés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59 a reçu la sanction royale et ces mesures fiscales sont adoptées à la date de présentation de l'information financière. Les états financiers consolidés reflètent le refus de la déduction pour les dividendes visés par le projet de loi C-59 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le 2 mai 2024, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-69 – *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024*. Ce projet de loi inclut les règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial) publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui seront applicables pour les exercices financiers ouverts à compter du 31 décembre 2023 (1<sup>er</sup> novembre 2024 pour la Banque). Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69 a reçu la sanction royale. À ce jour, les règles du Pilier 2 ont été incluses dans un projet de loi ou adoptées dans certaines juridictions où la Banque exerce ses activités. Les règles du Pilier 2 ne sont pas applicables pour le présent exercice financier et la Banque évalue actuellement son exposition à l'impôt sur le résultat découlant de ces règles.

## Note 18 – Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2024	2023 <sup>(1)</sup>	2024	2023 <sup>(1)</sup>
<b>Résultat de base par action</b>				
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	1 033	831	2 862	2 540
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	40	36	114	106
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	993	795	2 748	2 434
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base ( <i>en milliers</i> )	340 215	337 916	339 482	337 468
<b>Résultat de base par action (<i>en dollars</i>)</b>	<b>2,92</b>	<b>2,35</b>	<b>8,09</b>	<b>7,21</b>
<b>Résultat dilué par action</b>				
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	993	795	2 748	2 434
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base ( <i>en milliers</i> )	340 215	337 916	339 482	337 468
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires ( <i>en milliers</i> )				
Options d'achat d'actions <sup>(2)</sup>	3 316	3 294	2 813	3 223
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué ( <i>en milliers</i> )	343 531	341 210	342 295	340 691
<b>Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)</b>	<b>2,89</b>	<b>2,33</b>	<b>8,03</b>	<b>7,14</b>

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Pour les trimestres et les neuf mois terminés les 31 juillet 2024 et 2023, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action.

## Note 19 – Informations sectorielles

La Banque exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place. La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Cette présentation tient compte de la mise en application de manière rétrospective des modifications de méthodes comptables en lien avec l'adoption de la norme IFRS 17. Les données relatives pour les trimestres de 2023 ont été ajustées afin de refléter ces modifications de méthodes comptables.

### Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers, aux conseillers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

### Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

### Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services financiers et les services de banque d'investissement aux grandes entreprises ainsi que les solutions financières à une clientèle composée de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels.

### Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)

Le secteur FSEU&I regroupe l'expertise en financement spécialisé offerte par la filiale Credigy, les activités de la filiale ABA Bank qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises au Cambodge, ainsi que des investissements ciblés dans certains marchés émergents.

### Autres

Cette rubrique regroupe les activités de trésorerie, la gestion des liquidités, le financement de la Banque, la gestion de l'appariement du bilan, les activités de la filiale Flinks, une fintech spécialisée dans l'agrégation et la distribution de données financières, certains éléments particuliers ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

Note 19 – Informations sectorielles (suite)

Trimestre terminé le 31 juillet <sup>(1)</sup>												
	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		FSEU&I		Autres		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Revenu net d'intérêts <sup>(2)(3)</sup>	913	837	219	192	(610)	(311)	326	273	(79)	(121)	769	870
Revenus autres que d'intérêts <sup>(2)(4)</sup>	285	278	497	437	1 391	871	35	19	19	15	2 227	1 620
Revenu total	1 198	1 115	716	629	781	560	361	292	(60)	(106)	2 996	2 490
Frais autres que d'intérêts <sup>(5)</sup>	615	600	416	375	320	272	115	100	75	57	1 541	1 404
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	583	515	300	254	461	288	246	192	(135)	(163)	1 455	1 086
Dotations aux pertes de crédit	79	75	–	1	22	5	46	29	2	1	149	111
Résultat avant charge (économie) d'impôts	504	440	300	253	439	283	200	163	(137)	(164)	1 306	975
Charge (économie) d'impôts <sup>(2)</sup>	138	121	83	70	121	78	42	35	(111)	(159)	273	145
Résultat net	366	319	217	183	318	205	158	128	(26)	(5)	1 033	830
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	366	319	217	183	318	205	158	128	(26)	(4)	1 033	831
Actif moyen <sup>(6)</sup>	160 666	148 934	9 479	8 702	197 996	186 236	28 189	23 589	65 174	66 660	461 504	434 121
Actif total	163 535	150 620	9 758	8 697	190 023	181 712	28 639	23 564	61 978	61 343	453 933	425 936

Neuf mois terminés le 31 juillet <sup>(1)</sup>												
	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		FSEU&I		Autres		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Revenu net d'intérêts <sup>(3)(7)</sup>	2 653	2 464	620	590	(1 787)	(614)	945	841	(276)	(430)	2 155	2 851
Revenus autres que d'intérêts <sup>(4)(7)</sup>	830	822	1 439	1 293	4 089	2 535	92	55	(149)	(58)	6 301	4 647
Revenu total	3 483	3 286	2 059	1 883	2 302	1 921	1 037	896	(425)	(488)	8 456	7 498
Frais autres que d'intérêts <sup>(5)</sup>	1 842	1 782	1 206	1 111	945	842	323	296	146	125	4 462	4 156
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 641	1 504	853	772	1 357	1 079	714	600	(571)	(613)	3 994	3 342
Dotations aux pertes de crédit	239	173	–	1	50	15	119	90	(1)	3	407	282
Résultat avant charge (économie) d'impôts	1 402	1 331	853	771	1 307	1 064	595	510	(570)	(616)	3 587	3 060
Charge (économie) d'impôts <sup>(7)(8)</sup>	386	366	235	212	359	293	124	107	(378)	(456)	726	522
Résultat net	1 016	965	618	559	948	771	471	403	(192)	(160)	2 861	2 538
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(2)	(1)	(2)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	1 016	965	618	559	948	771	471	403	(191)	(158)	2 862	2 540
Actif moyen <sup>(6)</sup>	157 483	147 462	9 050	8 582	194 199	176 575	27 205	22 586	65 117	71 616	453 054	426 821
Actif total	163 535	150 620	9 758	8 697	190 023	181 712	28 639	23 564	61 978	61 343	453 933	425 936

- Certains montants comparatifs ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- Le *Revenu net d'intérêts*, les *Revenus autres que d'intérêts* et la *Charge (économie) d'impôts* des secteurs d'exploitation sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre, en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024, pour l'ensemble des secteurs, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 15 M\$ (88 M\$ en 2023), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 79 M\$ (64 M\$ en 2023) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*. À la lumière du projet de loi concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 17).
- Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024, un montant de 5 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré dans la rubrique *Autres*, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 9 et 11).
- Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024, un gain de 120 M\$ (86 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détient dans CWB. De plus, au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024, la Banque a comptabilisé une perte liée à la réévaluation à la juste valeur de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnent lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Transaction CWB » du Rapport de gestion. Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2023, la Banque avait conclu qu'elle avait perdu l'influence notable sur Groupe TMX limitée (TMX) et avait donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque avait désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M\$. Lors de l'évaluation à la juste valeur, un gain de 91 M\$ (67 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré. Ces éléments ont tous été enregistrés dans la rubrique *Autres*.
- Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024, des charges d'acquisition et d'intégration de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées dans la rubrique *Autres* relativement à la transaction CWB. Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2023, la Banque avait enregistré dans la rubrique *Autres* une charge de 25 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts) relativement à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* indiquant que les services de compensation relatifs aux cartes de paiement rendus par un exploitant de réseaux de cartes de paiement sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH).
- Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période et c'est sur cette base que l'actif sectoriel est présenté aux secteurs d'exploitation.

- (7) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, pour l'ensemble des secteurs, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 66 M\$ (242 M\$ en 2023), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 225 M\$ (172 M\$ en 2023) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*. À la lumière du projet de loi concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 17).
- (8) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque avait enregistré une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance au Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Ces éléments avaient été enregistrés dans la rubrique *Autres*. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la note 17.

## Note 20 – Acquisition

Le 11 juin 2024, la Banque a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank* ou CWB) par voie d'échange d'actions évaluant CWB à environ 5,0 G\$. Chaque action ordinaire de CWB, sauf celles que détient la Banque, sera échangée contre 0,450 action ordinaire de la Banque Nationale. CWB est une institution de services financiers diversifiée établie à Edmonton, en Alberta. Cette transaction permettra à la Banque d'accélérer sa croissance pancanadienne. Ce regroupement réunit deux banques canadiennes complémentaires dont les activités sont en pleine croissance et permet d'améliorer les services aux clients en offrant une gamme complète de produits et de services à l'échelle nationale, avec un modèle de service centré sur les régions.

La clôture de la transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles, y compris les approbations réglementaires, et devrait avoir lieu en 2025. Les résultats de l'entreprise acquise seront consolidés à compter de la date de clôture de la transaction.

# Renseignements pour les actionnaires et investisseurs

## Relations investisseurs

Les analystes financiers et les investisseurs qui souhaitent obtenir des informations financières concernant la Banque sont priés de communiquer avec le service des Relations investisseurs.

800, rue Saint-Jacques, 33<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec) H3C 1A3

Sans frais : 1 866 517-5455

Adresse électronique : [relationsinvestisseurs@bnc.ca](mailto:relationsinvestisseurs@bnc.ca)

Internet : [bnc.ca/relationsinvestisseurs](http://bnc.ca/relationsinvestisseurs)

## Communications et Responsabilité sociale d'entreprise

800, rue Saint-Jacques, 28<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec) H3C 1A3

Téléphone : 514 394-8644

Adresse électronique : [ap@bnc.ca](mailto:ap@bnc.ca)

## Dates de publication des rapports trimestriels pour l'exercice 2024

(sous réserve d'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Premier trimestre	28 février
Deuxième trimestre	29 mai
Troisième trimestre	28 août
Quatrième trimestre	4 décembre

## Divulgence des résultats du troisième trimestre de 2024

### Conférence téléphonique

- Une conférence téléphonique pour les analystes et investisseurs institutionnels aura lieu le mercredi 28 août 2024 à 11 h 00 HAE.
- Accès par téléphone en mode écoute seulement : 1 800 898-3989 ou 514 392-1587. Le code d'accès est le 5861053#.
- L'enregistrement téléphonique archivé sera accessible jusqu'au 22 novembre 2024 en composant le 1 800 408-3053 ou le 905 694-9451. Le code d'accès est le 9200347#.

### Diffusion de l'appel sur Internet

- La conférence téléphonique sur les résultats sera diffusée en direct via Internet à l'adresse [bnc.ca/relationsinvestisseurs](http://bnc.ca/relationsinvestisseurs).
- Une version archivée de la conférence sera disponible après la fin de l'appel sur le site Internet de la Banque Nationale.

### Documents financiers

- Le Rapport aux actionnaires (qui inclut les états financiers consolidés trimestriels) est en tout temps disponible sur le site Internet de la Banque Nationale à l'adresse [bnc.ca/relationsinvestisseurs](http://bnc.ca/relationsinvestisseurs).
- Le Rapport aux actionnaires, les informations financières complémentaires, les informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3, ainsi que la présentation seront disponibles sur le site Internet de la Banque Nationale à la page des Relations investisseurs, le matin de la conférence téléphonique.

## Agent des transferts et registraire

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent des transferts Société de fiducie Computershare du Canada dont l'adresse et le numéro de téléphone apparaissent ci-après.

## Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires

100, avenue University, 8<sup>e</sup> étage

Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Téléphone : 1 888 838-1407

Télécopieur : 1 888 453-0330

Adresse électronique : [service@computershare.com](mailto:service@computershare.com)

Internet : [computershare.com](http://computershare.com)

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marchés sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

## Dépôt direct des dividendes

Les actionnaires peuvent, au moyen d'un transfert électronique de fonds, faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

## Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 1 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

## Dividendes

Les dividendes versés par la Banque constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).